



Décembre 2025

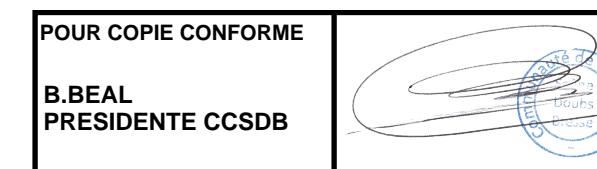
Élaboration du PLUi APPROBATION

1a – RAPPORT DE PRÉSENTATION – Tome 1 - Diagnostic socio-économique et paysager

CC Saône Doubs Bresse



PROCEDURE	DATE
Élaboration du PLUi prescrite le	21 novembre 2017
Approbation en date du	9 décembre 2025



SOMMAIRE

1 PAYSAGE ET PATRIMOINE	1
1.1 LA STRUCTURE PAYSAGERE	3
1.1.1 L'Atlas des paysages et le SCoT du Chalonnais	3
1.1.2 Définition des unités paysagères	3
1.1.3 La présence de l'eau	6
1.1.4 Les silhouettes villageoises	6
1.2 LES VALEURS PAYSAGERES.....	7
1.2.1 Définition des valeurs paysagères	8
1.2.2 Les valeurs paysagères des communes de la plaine de Saône (du Sud au nord)	9
1.2.3 Les valeurs paysagères des communes entre Saône et Doubs.....	21
1.2.4 Les valeurs paysagères des communes de la rive Est du Doubs.....	28
1.2.5 Les valeurs paysagères des communes de la vallée de la Dheune	31
1.2.6 Les valeurs paysagères des communes du plateau bressan (du Sud au Nord)	34
1.2.7 Petit patrimoine bâti local.....	40
1.3 LES SITES CLASSÉS	41
2 TERRITOIRE ET STRUCTURE URBAINE	45
2.1 INTRODUCTION	47
2.2 STRUCTURE URBAINE.....	48
2.2.1 La structure urbaine ancienne	48
2.2.2 L'armature urbaine actuelle : une structure multipolaire	49
2.2.3 L'enveloppe urbaine actuelle.....	50
2.2.4 Densités et formes urbaines	51
2.3 EVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE.....	54
3 POPULATION.....	57
3.1 STRUCTURE URBAINE.....	59
3.1.1 Évolution de la population	59
3.1.2 Solde naturel et migratoire	60
3.2 STRUCTURE DE LA POPULATION	60
3.2.1 Structure par âge.....	60
3.2.2 Évolution de la taille des ménages.....	61
3.3 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA POPULATION.....	62
3.3.1 Trois communes accueillent 1/3 de la population	62
3.3.2 L'influence de la RN73 et de l'agglomération	63
3.3.3 Les communes entre Saône et Doubs.....	63
3.3.4 Les communes de la vallée de la Dheune	64
3.3.5 Les communes du nord - vallée du Doubs	64
3.3.6 Les communes de Bresse – à l'Est de la RN73	64
3.3.7 Quelques chiffres clés	64
4 LOGEMENT.....	68
4.1 PARC DE LOGEMENTS	70
4.1.1 Structure du parc de logements.....	70
4.1.2 Évolution du parc de logements	71
5 ÉCONOMIE ET EMPLOI.....	75
5.1 L'EMPLOI	77
5.1.1 Évolution et répartition de l'emploi sur le territoire	77
5.1.2 Répartition des emplois par secteur d'activité	78
5.2 LES ACTIVITES (HORS AGRICULTURE).....	78
5.2.1 Les établissements sur le territoire	78
5.2.2 Répartition des établissements sur le territoire	79
5.3 LE TOURISME ET LES LOISIRS	82
5.3.1 L'offre touristique et de loisirs	82
5.3.2 L'offre en hébergements et restauration.....	83
6 EQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES	85
6.1 LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES	86
6.1.1 Répartition des établissements scolaires sur le territoire	86
6.1.2 Evolution des effectifs scolaires	88
6.2 LES AUTRES EQUIPEMENTS.....	89
6.3 LES COMMERCES ET SERVICES	90
7 DEPLACEMENTS ET MOBILITES	93
7.1 LE RESEAU ET LE TRAFIC ROUTIER.....	95

7.1.1	Les réseaux de transports routiers	95
7.1.2	Principaux flux de transports	96
7.1.3	L'offre en stationnement	96
7.2	LES TRANSPORTS EN COMMUN.....	97
7.2.1	Le réseau ferroviaire	97
7.2.2	Réseau de bus	98
7.3	LES MODES ACTIFS.....	99
7.3.1	Les déplacements quotidiens.....	99
7.3.2	Les sentiers de promenade et de randonnée	103

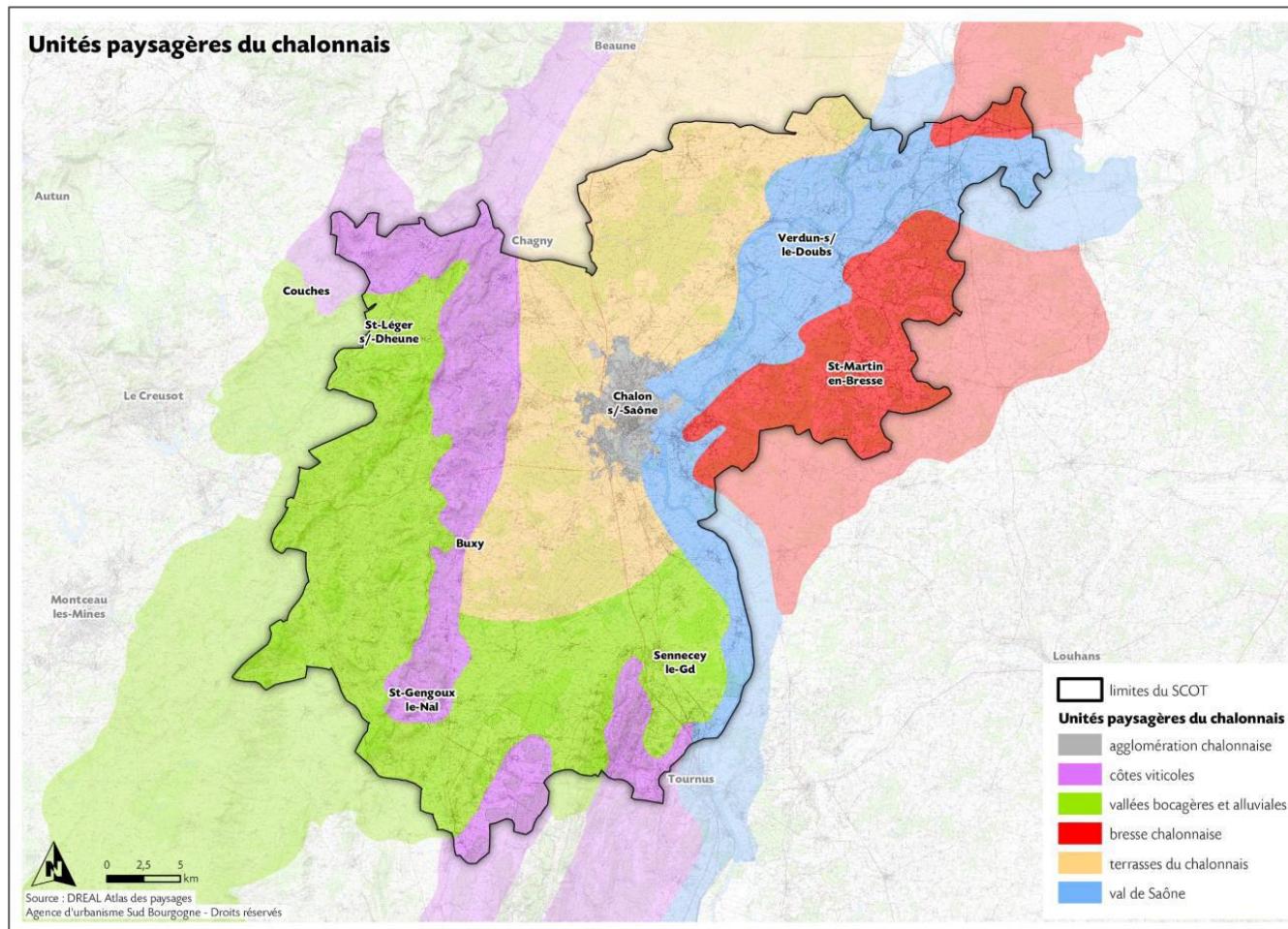
I PAYSAGE ET PATRIMOINE

I.1 LA STRUCTURE PAYSAGERE

I.1.1 L'Atlas des paysages et le SCoT du Chalonnais

Le territoire de la Communauté de Communes appartient au chalonnais qui est un territoire varié particulièrement structuré par la vallée alluviale de la Saône.

Le SCoT du Chalonnais s'appuie sur l'Atlas des paysages qui lit dans le territoire 6 unités paysagères contrastées selon le schéma suivant :

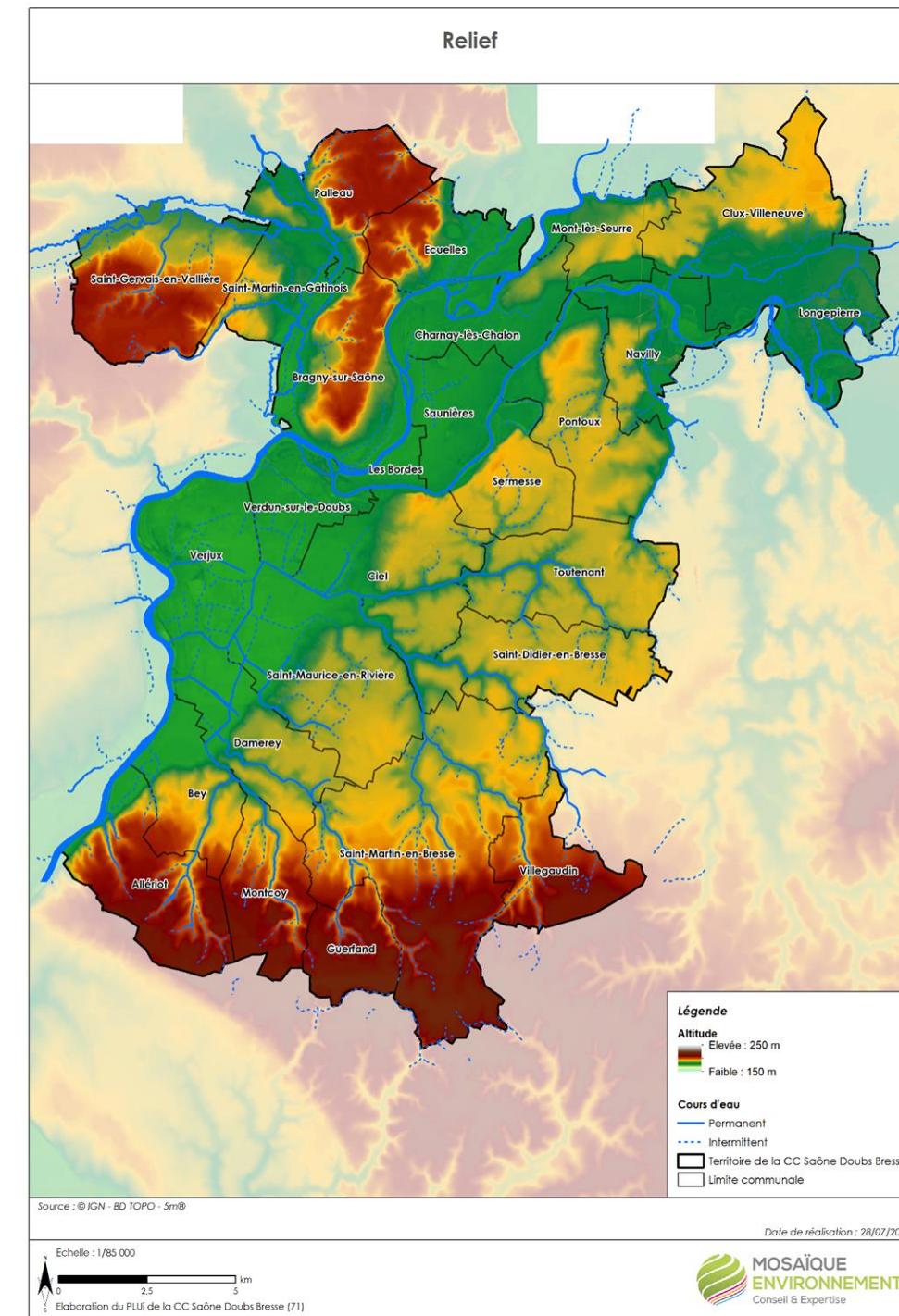


Selon le Scot, le paysage de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse s'articule donc autour de trois unités paysagères qui se succèdent : au centre, le « Val de Saône » et la confluence avec le Doubs, à l'Ouest, le « terroir du chalonnais » et à l'Est, la « Bresse Chalonnaise ».

À partir de cette, nous avons pu affiner l'analyse paysagère du territoire.

I.1.2 Définition des unités paysagères

La notion de « paysage » peut être caractérisée par la présence d'un socle topographique naturel (telle une vallée) dans lequel s'exercent des activités humaines.



Le territoire de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse est un territoire varié particulièrement structuré par :

- **Trois grandes vallées :** le Val de Saône, la basse vallée du Doubs et la vallée de la Dheune.

- **Quatre plateaux de basse altitude** déterminés par les trois vallées précitées.

L'analyse du relief couplée à celle de l'occupation du sol du territoire, nous a permis de voir émerger les grandes unités paysagères.

Ainsi, le territoire s'articule autour de **trois principales unités paysagères** qui définissent son décor global.

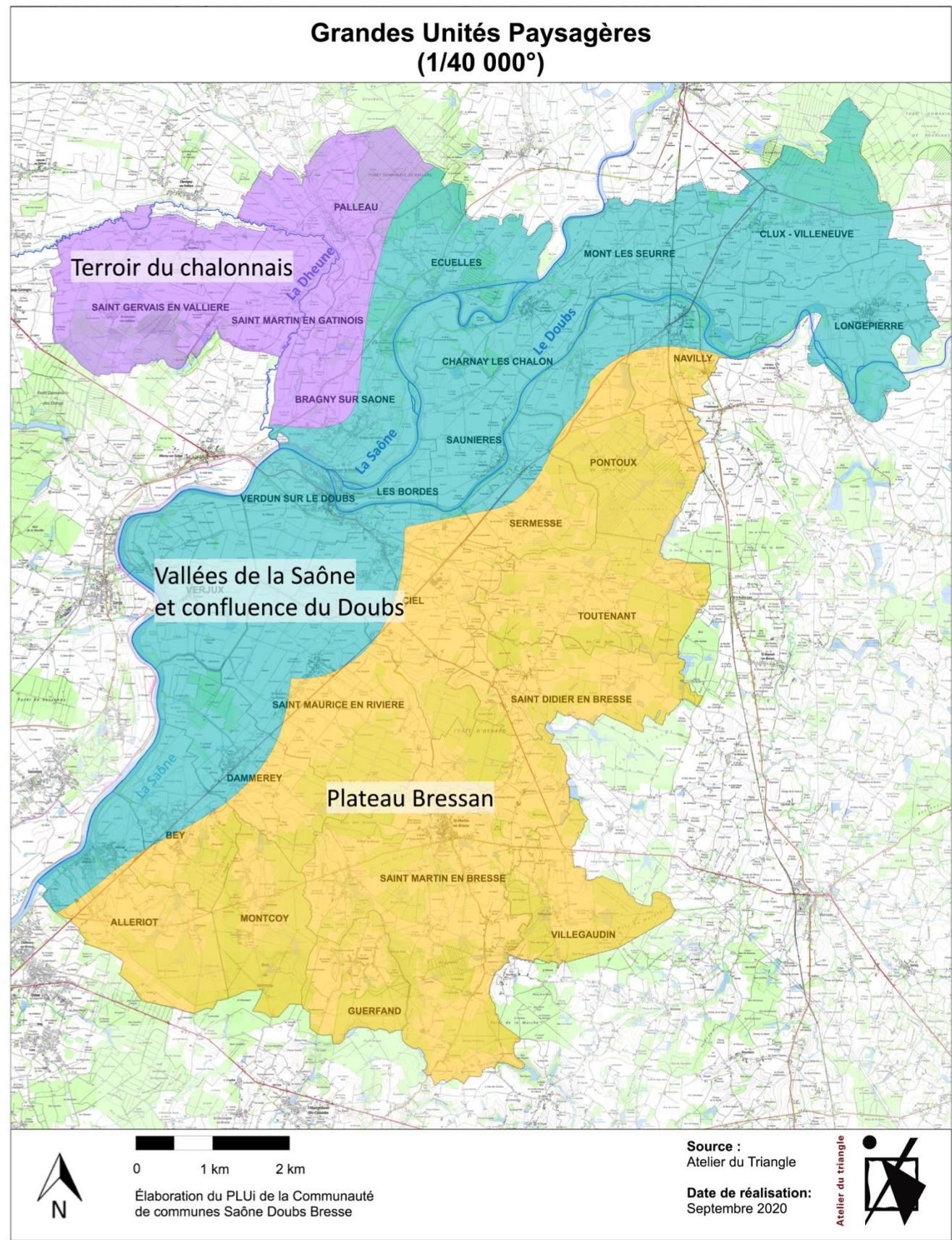
- **L'unité « terroir du chalonnais »** constituée de petits plateaux au Nord partagé par la vallée de la Dheune entre Saint-Gervais en Vallières et Palleau marquées par les cultures et les grands boisements de feuillus.
 - **L'unité « plateau bressan »** au Sud-Est : la plus diversifiée du point de vue de l'occupation des sols et avec un relief plus marqué. De nombreux boisements et une présence de paysage de bocage.

Ici, le paysage urbain est typique du plateau bressan avec une forme urbaine qui relève du hameau de fermes même au niveau de ce qui est le centre bourg. C'est ainsi, par exemple que l'église peut apparaître un peu à l'écart du « centre bourg »...

- **L'unité « vallées de la Saône et du Doubs »** formée par les vallées alluviales marquée par les grandes cultures : vastes terres céréalières présentent une agriculture intensive (blé, maïs, colza) et des prairies humides.

Elle est caractérisée par un paysage plat, semi-ouvert, comprenant des bocages et peu de bâtis. Elle offre un point de vue sur l'autre rive. La vallée comprend également un élément de déséquilibre, c'est-à-dire un élément influençant l'apparence du paysage dans le temps. Il s'agit ici du développement des cultures qui avec le temps sont venues façonner ce paysage en ouvrant les espaces par la suppression progressive du bocage.

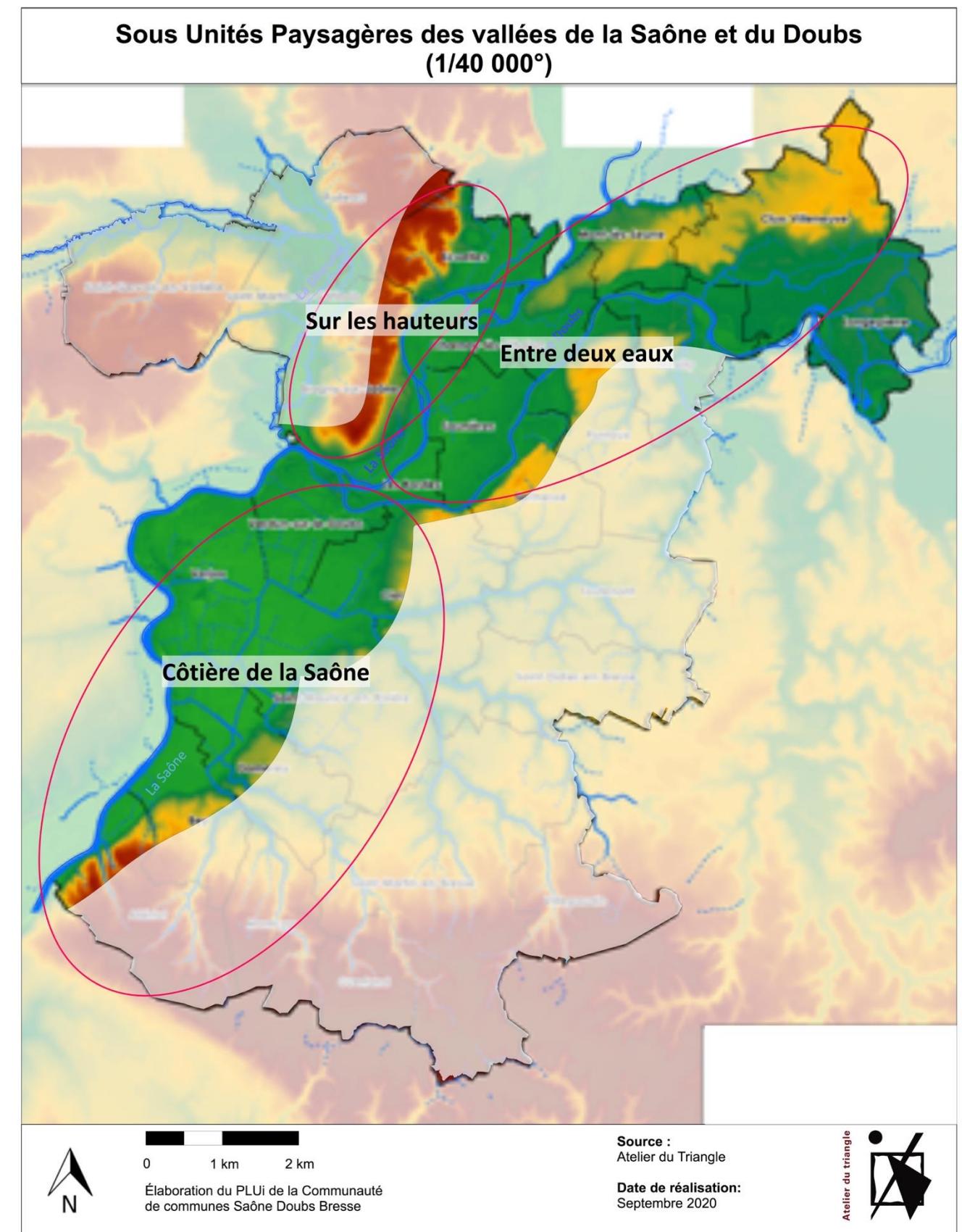
Ici, les voies de communication constituent un élément de déséquilibre pour le paysage urbain, puisqu'elles influencent le développement de ce dernier en créant une morphologie urbaine linéaire.



Carte 3 : Cartographie des grandes unités paysagères. Source - Atelier du Triangle

Enfin, l'unité paysagère « Vallées de la Saône et du Doubs » contient elle-même des variations importantes en termes de paysage, c'est ainsi que le peut la décomposer en sous-unités :

- « **La côtière de la Saône** » : entre Allériot et Ciel
- « **Sur les hauteurs** » : Écuelles et Bragny sur Saône
- « **Entre deux eaux** » : Les Bordes, Saunière, Charnay les Chalon, mont les Seurre, Clux-Villeneuve et Longepierre
- **La confluence à Verdun sur le Doubs** : confluence des rivières qui offre un site paysager très particulier sur le territoire.



Carte 4 : Cartographie des sous unités paysagères. Source - Atelier du Triangle

1.1.3 La présence de l'eau

Parler de grand paysage sur le territoire est indissociable des paysages liés à l'eau au sens large du terme. Au-delà des grands cours d'eau qui compose la structure de base du relief, on trouve de nombreux éléments plus ponctuels (mares, étangs, digues, ponts...) et des réservoirs de biodiversité protégés (zones humides...).

- La confluence et l'île de Verdun ci-dessous constituent un site symbolique ou se mélange les deux cours d'eau qui attire le tourisme.



Figure 1 : La confluence à Verdun-sur-le-Doubs - Source Atelier du Triangle

- La Saône qui longe les communes de l'Ouest, de Allériot à Verdun sur le Doubs, puis vient sinuer entre les communes du Nord du territoire.



Figure 2 : Les bords de Saône à Damerey - Source Atelier du Triangle

- Le Doubs et la Dheune au nord qui offrent des paysages plus naturels (bancs de sables...).
- Et divers plans d'eau (étangs, marres et bassins), qui peuvent être observés sur l'ensemble du territoire, dont une grande partie sont localisés à l'intérieur ou à proximité des boisements et offrent une richesse floristique et faunistique.



Figure 3 : De gauche à droite : Étang à Montcoy et plan d'eau à Saint-Martin-en-Gâtinois - Sources Atelier du Triangle

1.1.4 Les silhouettes villageoises

« Les villages se voient de loin mais se fondent dans le paysage, ou seul leur clocher émerge. » Atlas des paysages de Saône et Loire (CAUE)

Ainsi, le territoire est également caractérisé par des éléments urbains.

Les grands axes de circulation irriguent le territoire et sont perçus autant comme des fenêtres de découvertes du grand paysage que comme des coupures, des éléments générateurs des nuisances visuelles, sonores et des risques.

Depuis ces axes, on aperçoit les silhouettes des villages et le clocher des églises comme un signal de la présence du bourg. Le clocher forme un point de repère, visible de loin en raison des grandes « fenêtres paysagères » depuis les axes de communication.



Figure 4 : Saint-Gervais-en-Vallière - Sources Atelier du Triangle



Figure 5 : Damerey - Source Atelier du Triangle

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des paysages naturels riches et diversifiés (bois, présence de l'eau...) ✓ Un patrimoine vivant lié aux pratiques agricoles qui dessinent le paysage (prairies) et ponctuent l'espace (silos...) ✓ La présence de zones Natura 2000 qui préserve les prairies humides et leur paysage ✓ Une présence de l'eau sous diverses formes (cours d'eau, digues, cosnes, ponts, confluence, mares...) qui marque particulièrement le grand paysage ✓ Un grand axe de circulation, la RD 673, qui offre des vues sur le grand paysage et permet de découvrir le territoire ✓ De nombreuses vues lointaines et des éléments qui ponctuent le grand paysage, notamment les clochers des Églises qui jouent le rôle de repères ✓ Le site de Verdun sur le Doubs et la confluence un des marqueurs forts du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une confrontation des enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Entre développement agricole, protection des espaces naturels (regret de la disparition des haies) • Entre protection du paysage des constructions traditionnelles et architectures nouvelles (la question des architectures « cubiques ») ✓ Un étalement urbain autour des bourgs historiques et le long de voies qui dévalorisent parfois le paysage ✓ Des axes de circulations (et en particulier la RD673) qui coupent les villages et créent des nuisances visuelles, sonores et posent des problèmes de sécurité ✓ Cela en fait des « villages-routes », ce qui ne contribue pas à l'attractivité paysagère alors que l'espace urbain est parfois plaisant lorsque l'on s'éloigne de la route ✓ Des villages étalés, peu denses dont on a du mal parfois à définir le centre ✓ Des entrées et des traversées de villages peu attractives parfois
Enjeux	
<p>L'enjeu premier semble être la protection d'un paysage naturel et rural qui est plébiscité comme étant la première force paysagère du territoire.</p> <p>Cet enjeu général peut se décliner aussi autour du thème de l'eau sous toutes ces formes, mais aussi de la forêt.</p> <p>Il s'agit donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ De préserver et mettre en valeur les richesses paysagères reposant sur la diversité de l'occupation du sol et les valeurs paysagères nombreuses qui ponctuent le paysage ✓ De maintenir les vues sur le grand paysage <p>Le paysage bâti est beaucoup moins revendiqué comme un élément de « force » paysagère à l'exception du site de la confluence à Verdun sur le Doubs et d'éléments ponctuels : châteaux, bâtiments patrimoniaux...</p> <p>Il peut donc faire l'objet de deux types d'enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Enjeux de préservation et restauration, comme à Verdun sur le Doubs ✓ Enjeux de valorisation autour de la question des entrées de village souvent très étalées et de la question des centres de villages souvent introuvables 	

1.2 LES VALEURS PAYSAGERES

1.2.1 Définition des valeurs paysagères

Au-delà du côté descriptif des unités paysagères, un paysage est également défini par une notion culturelle qui lui accordera une certaine valeur selon **un ressenti partagé par le plus grand nombre** (par exemple, si une majorité de personnes s'accordent à dire qu'un paysage est « beau », il sera donc admis que ce paysage est beau).

On distingue plusieurs types de valeurs paysagères :

➤ **La valeur pittoresque :**

Il s'agit d'un morceau de paysage que l'on va éléver à ce rang, car il est un atout du paysage en question. Par exemple, le château de Montcoy, bâtiment construit entre le XVe et le XVI^e siècle, masse de brique rose ou l'on pénètre par un grand pont de pierre gardé par deux lions sculptés est considéré comme étant une valeur pittoresque de la commune, car lorsque l'on se rend à Montcoy en tant que touriste, on prendra en photo seulement certains morceaux marquants du paysage, tel que ce château.

➤ **La valeur locale :**

Elle constitue un élément identitaire pour les habitants du territoire. Le territoire possède ainsi de nombreuses valeurs locales sur l'ensemble des communes. Il s'agit par exemple du patrimoine bâti lié au centre bourg ancien comme à Bey.

➤ **La valeur panoramique :**

Celle-ci est en réalité un point de vue qui offre un large panorama d'un paysage. Les communes de Allériot, Damerey, Verjux présentent notamment un panorama sur la Saône.

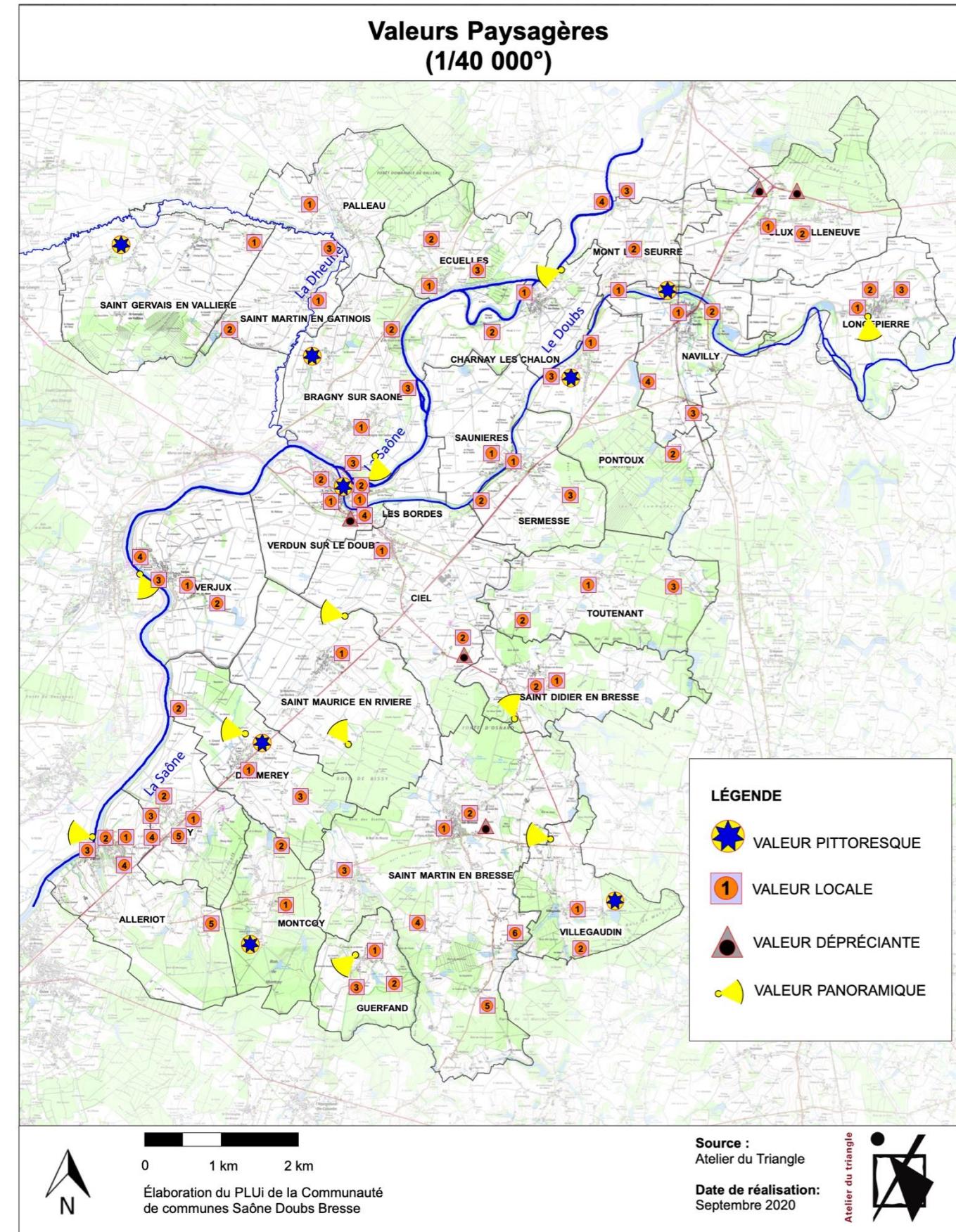
Il faut ajouter les valeurs panoramiques liées aux espaces humides de la vallée du Doubs particulièrement visible depuis la digue qui protège le village de Longepierre par exemple.

Enfin, on observe des valeurs panoramiques liées essentiellement à la valeur locale du clocher qui reste visible de loin dans les paysages sans relief, ce qui est le cas notamment à St Martin en Bresse.

➤ **La valeur dépréciante**, c'est-à-dire un élément qui va enlever de la valeur à un paysage.

Par exemple, l'absence de traitement paysager liées aux silos et au supermarché à l'entrée de ville de Verdun sur le Doubs ou encore les bâtiments abandonnés le long de la RD 673 à Clux-Villeneuve.

L'élément est d'autant plus dépréciant qu'il est proche d'un élément de valeur locale, pittoresque...



1.2.2 Les valeurs paysagères des communes de la plaine de Saône (du Sud au nord)

ALLERIOT

Les valeurs paysagères principales de la commune d'Allériot sont liées à la Saône. Le relief du plateau qui vient très proche de la rivière avec un village ancien installé sur la côte propose de belle visions panoramiques.

On note aussi des valeurs locales liées essentiellement au patrimoine architectural ancien sur le centre bourg et sur le hameau de Montagny :

- **VL1** - L'église et le centre bourg jusqu'à la Mairie



Figure 6 : Centre-bourg d'Allériot

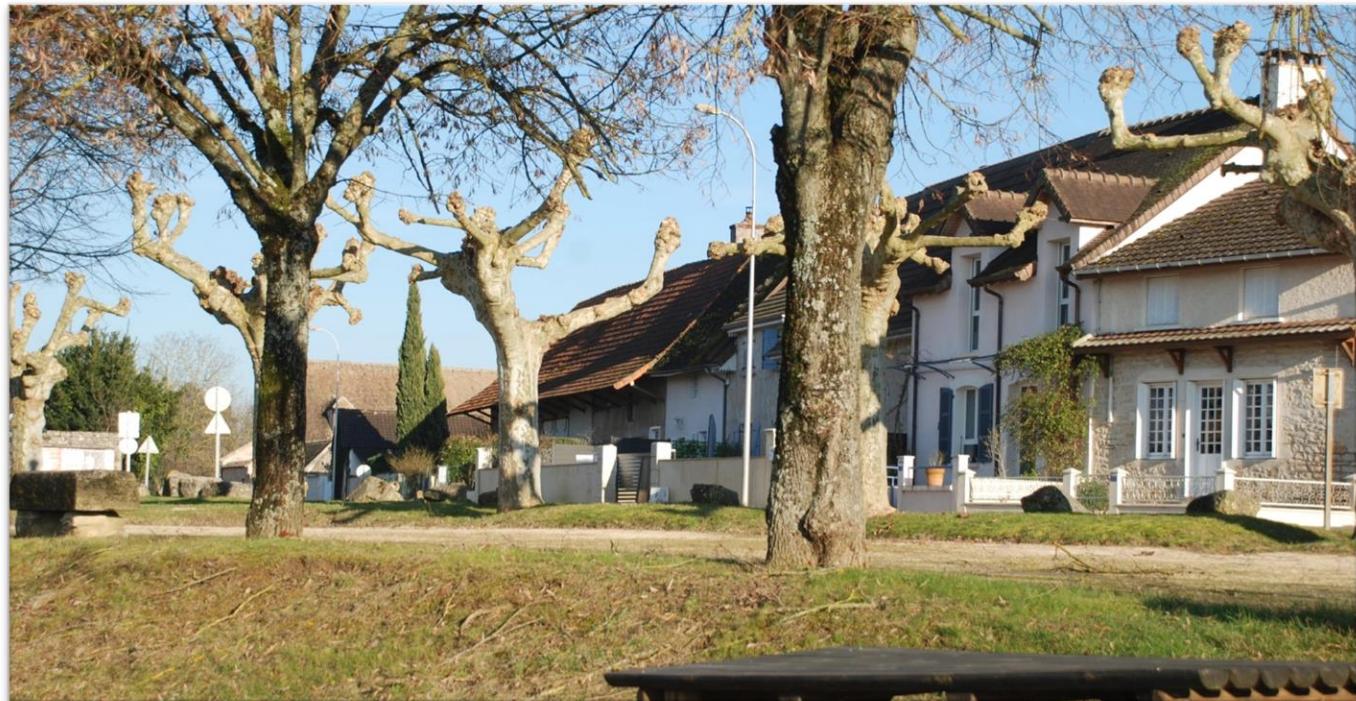
- **VL2** - Le lavoir du bourg



Figure 7 : Lavoir du bourg d'Allériot

- **VL3** - Le port

Figure 8 : Port d'Allériot



- **VL4** – Site de la vieille ferme



Figure 9 : Vieille ferme à Allériot

- **VL5** - Le château de Montagny



Figure 10 : Château de Montagny

Les valeurs paysagères principales de la commune de Bey sont liées à la Saône et au patrimoine bâti. Le centre bourg est installé sur le bord de la côte et n'est pas en contact direct avec la rivière. Ainsi le paysage de la commune est celui de la vallée à l'Ouest et celui de la Bresse à l'Est.

On note donc des **valeurs locales** liées essentiellement au patrimoine architectural ancien sur le centre bourg :

- **VL1** – Le secteur de l'église avec une petite forme de rue et la nouvelle halle



Figure 11 : Secteur de l'église de Bey

- **VL2** - Le château rue Devant Goullien



Figure 12 : Château de Bey depuis Rue Devant Goullien

- **VL3** - Le château grande rue de Bey

Figure 13 :
Bey depuis
de BeyChâteau de
Grande Rue
de Bey

BEY

➤ **VL4** - Le lavoir du bourg, petit patrimoine rural isolé



Figure 14 : Lavoir du bourg de Bey

Il faut ajouter à ces valeurs essentiellement liée au patrimoine bâti présent dans le centre bourg, des valeurs panoramiques sur la saône, en particulier depuis les digues....

➤ **VL6** – Panorama sur la Saône depuis les digues



Figure 16 : Panorama sur la Saône depuis les digues de Bey

➤ **VL5** – Le château de la Motte



Figure 15 : Château de la Motte de Bey

DAMEREY

Les valeurs paysagères principales de la commune de Damerey sont liées à la Saône et au patrimoine bâti. Le centre bourg est installé sur le bord de la côte et n'est pas en contact direct avec la rivière. Ainsi le paysage de la commune est celui de la vallée à l'Ouest et celui de la Bresse à l'Est.

Toutefois, dans la traversée du centre bourg, l'œil est forcément attiré par la **valeur pittoresque** que constitue :

- **VPI** - Le château de Bresse et Castille (inscrit au MH au titre de l'art brut)



Figure 17 : Château de Bresse et Castille de Damarey

- **VLI** – Le site de la place de la mairie et de l'église avec la forme de rue et une belle maison en bois et brique



Figure 18 : Place de la Mairie et de l'église de Damarey

- **VL2** – Les bords de Saône



Figure 19 : Bords de Saône de Damarey

On note donc des **valeurs locales** liées diverses :

- **VL3** – Le château de la Planche

SAINT MAURICE EN RIVIERE



Figure 20 : Château de la planche de Damarey

Les valeurs paysagères principales de la commune de Saint Maurice en Rivière sont liées à la Saône et au patrimoine bâti. Le centre bourg est installé sur le bord de la côte et n'est pas en contact direct avec la rivière. Ainsi le paysage de la commune est celui de la vallée à l'Ouest et celui de la Bresse à l'Est.

Le hameau de Chevrey présente quelques bâtiments d'intérêt patrimonial pouvant constituer une **valeur locale** :

- **VLI** – Bâtiment patrimonial à Chevrey



Figure 22 : bâtiment patrimonial à Chevrey

Sur la commune, les valeurs paysagères sont plutôt liées aux deux grands espaces naturels avec des **valeurs panoramiques** :

Sur la plaine de la Saône :



Figure 21 : Vue panoramique sur la vallée de la Saône depuis Damarey



Figure 23 : Vue panoramique sur la plaine de Saône

Sur les espaces naturels et les étangs de Bresse :



Figure 24 : Vue panoramique sur l'étang de Bresse

CIEL

Comme pour les communes précédentes, le centre bourg est installé sur le bord de la côte mais situé à la confluence de la Saône et du Doubs, le territoire de la commune n'est traversé que par ce dernier. Le centre bourg n'est pas en contact direct avec la rivière. Ainsi le paysage de la commune est celui de la vallée à l'Ouest et celui de la Bresse à l'Est.

Le hameau de Chevrey présente quelques bâtiments d'intérêt patrimonial pouvant constituer une **valeur locale** :

- **VLI** – Le centre bourg autour de l'église



Figure 25 : Centre-bourg de Ciel

- **VL2** – Le château de Vaulvry qui constitue à la fois une valeur locale, mais avec un bâtiment agricole qui vient le déprécier.



Figure 26 : Château de Vaulvry à Ciel

VERJUX

La commune de Verjux se différencie des communes précédentes par le fait qu'elle est entièrement installée dans la plaine de la Saône dans une topographie parfaitement plate (variant de 174 à 177 m. NGF).

Le centre bourg est relativement dense avec deux hameaux (Le Clouseau et Mont). L'ensemble bâti est déjà très fortement présent au début du XIX^e siècle et dans ce paysage très plat, c'est bien le bâti qui constitue les valeurs paysagères locales :

- **VLI** – L'église et le bâti ancien autour avec une structure de place de village



Figure 27 : Place de l'église à Verjux

- **VL2** – Le hameau de Mont avec une série de bâtiments patrimoniaux (dont le lieu de naissance de Mme Boucicaut) qui forme une sorte de rue campagnarde.



Figure 28 : Hameau de Mont à Verjux

➤ **VL3** – L'ensemble Mairie-Ecoles construit par Mme Boucicaut à la fin du XIX^e



Figure 29 : Ensemble Mairie et écoles de Verjux

➤ **VL4** – Les piles du pont Boucicaut



Figure 30 : Pont de Boucicaut à Verjux

Enfin, il faut noter les valeurs panoramique sur la Saône quand elles ne sont pas gênées par les digues...



Figure 31 : Vue panoramique sur la Saône depuis verjux

VERDUN SUR LE DOUBS

Le paysage de Verdun sur le Doubs se différencie profondément de celui des autres communes pour deux raisons : d'une part, il s'agit d'une ville (au sens de la cité qui a été enfermée dans des remparts) et elle est située sur le site très particulier de la confluence de deux rivières, la Saône et le Doubs.



Figure 32 : Verdun sur le Doubs en 1849 – Document BNF

L'ensemble de la partie ancienne de la cité présente des valeurs paysagères et plus particulièrement une **valeur pittoresque** autour du pont sur le petit Doubs, l'église et la place de la liberté.

➤ **VPI** – Le pont sur le petit Doubs



Figure 33 : Pont de Verdun sur le Doubs

Cette valeur pittoresque s'inscrit dans le cadre général d'une valeur locale que l'on peut décliner autour de la cité ancienne de la manière suivante :

- **VL1** – Le centre bourg, depuis la halle jusqu'au quai du Doubs et la Mairie avec des structures de rue et de nombreux bâtiments présentant un intérêt patrimonial.



Figure 34 : Centre-bourg de Verdun sur le Doubs

- **VL2** – Le petit Doubs, espace de nature dans la structure urbaine.



Figure 35 : Le petit Doubs à Verdun sur le Doubs

- **VL3** – L'île du château, espace mystérieux en face du port.



Figure 36 : Île du château à Verdun sur le Doubs



Figure 37 : Bords du Doubs à Verdun sur le Doubs

Mais il faut ici surtout noter des **valeurs dépréciantes** liées au silos, au supermarché et à l'absence de traitement paysager.



Figure 38 : Silos et supermarché à Verdun sur le Doubs

On pourrait trouver une valeur locale dans les bords du Doubs à l'entrée Nord de la commune...

BRAGNY SUR SAONE

Bragny sur Saône est installé sur une butte s'élevant entre la Dheune et la Saône à plus de 25 mètres au-dessus du niveau des rivières. Cette position a entraîné une urbanisation ancienne et la structure urbaine du centre bourg actuel était déjà très présente au début du XIX^e siècle comme le montre le cadastre de 1836 :



Figure 39 : Cadastre de Bragny de 1836

De cela, il résulte que l'ensemble du centre bourg présente une **valeur locale** identitaire :

- **VLI** – Le centre bourg et ses bâtiments anciens patrimoniaux



Figure 40 : Centre-bourg de Bragny sur Saône

avec quelques éléments remarquables comme, l'église :



Figure 41 : Eglise de Bragny sur Saône

... le château du centre bourg,



Figure 42 : Château du centre-bourg de Bragny sur Saône

... le site du château ou Ponthus de Thiard est mort...



Figure 43 : Site du château de Bragny sur Saône

En dehors du centre bourg, il faut noter des valeurs paysagères ponctuelles, dont une **valeur pittoresque** :

- **VPI** – Le moulin de la Barre, un peu caché au bord d'un bief et qui allie de beaux bâtiments à un site naturel.



Figure 44 : Moulin de la Barre à Bragny sur Saône

On notera aussi la **valeur locale** liée à un corps de ferme regroupant trois bâtiments bien ordonnancés,

➤ **VL2 – La ferme de Saint André du Mont**



Figure 45 : Ferme de Saint André du Mont à Bragny sur Saône

et, enfin, une valeur locale liée à un espace naturel...

➤ **VL3 – Les îles percées**



Figure 46 : Les îles percées sur Bragny sur Saône

Enfin, de manière générale, du fait de la topographie, on note des **valeurs panoramiques** sur la vallée de la Saône, la vallée de la Dheune et la confluence... avec des points particuliers comme l'écluse...



Figure 47 : Vue panoramique sur la vallée de la Saône depuis Bragny sur Saône

...mais ce secteur est toujours marqué par la **valeur dépréciante** des silos de l'entrée de Verdun sur le Doubs que l'on voit au loin...



Figure 48 : Vue sur les silos de Verdun sur la Doubs depuis Bragny sur Saône

ECUELLES

Au Nord de Bragny sur Saône, Écuelles est installée sur la même butte s'élevant entre la Dheune et la Saône mais avec une implantation radicalement différente puisque le centre bourg est installé sur le bord de la rivière.

Cette position propose un paysage urbain en rapport avec la rivière et dans le cadre d'un ensemble déjà constitué de manière importante au XIX^e siècle, comme le montre le cadastre de 1836 :



Figure 49 : Cadastre de Ecuelles de 1836

Comme pour Bragny sur Saône, il résulte que l'ensemble du centre bourg présente une **valeur locale identitaire** :

- **VLI** – Le centre bourg et ses bâtiments anciens patrimoniaux



Figure 50 : Centre-bourg de Ecuelles

Une maison à pans de bois et de briques



Figure 51 : Maison à pans de bois et briques à Ecuelles

Et aussi l'ensemble constitué par l'église, le château et les bords de Saône...



Figure 52 : Eglise de Ecuelles



Figure 53 : Château et bords de Saône de Ecuelles



Figure 55 : Confluence de la Saône à Ecuelles

En dehors du centre bourg, on notera deux **valeurs locales** liées au patrimoine et à l'espace naturel :

- **VL2** – La chapelle Saint Louis (site de l'ancienne abbaye de Molaise)



Figure 54 : Chapelle Saint Louis à Ecuelles

- **VL3** – L'écluse et la confluence de la Saône et du ruisseau de la Première



Figure 56 : Ecluse de la Saône à Ecuelles

Enfin, on notera quelques **valeurs panoramiques** liées à l'ouverture des espaces agricoles comme dans le secteur des Charmes.



Figure 57 : Vue panoramique sur les espaces agricoles à Ecuelles

1.2.3 Les valeurs paysagères des communes entre Saône et Doubs

LES BORDES

Le paysage de la commune de Les Bordes est caractéristique de ce secteur très plat (l'altitude y varie entre 173 et 176 m. NGF) et fortement inondable entre Saône et Doubs. Une toute petite partie de la commune est urbanisée exactement à la confluence de la Saône et du Doubs.

Ce petit morceau de rue est déjà présent au XIX^e siècle, comme le montre le cadastre de 1836 :

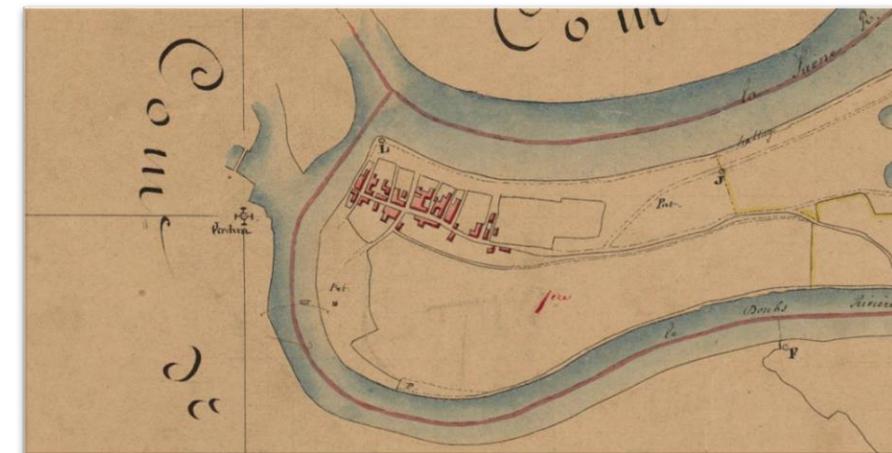


Figure 58 : Cadastre de Les Bordes de 1836

Cette rue principale constitue une valeur locale en elle-même :

➤ **VLI** – Le centre bourg ancien



Figure 59 : Centre-bourg ancien de Les Bordes

Il faut aussi noter la valeur paysagère liée à l'île du château, située sur la commune de Verdun sur le Doubs, mais que l'on atteint par une passerelle depuis Les Bordes :

- **VL2** – Passerelle vers l'île du château



Figure 60 : Passerelle vers l'île du château à Les Bordes

Mais la valeur paysagère la plus forte est liée à la vue sur Verdun sur le Doubs au niveau du pont sur le petit Doubs qui participe de la **valeur pittoresque** indiquée dans la description de la commune de Verdun sur le Doubs.



Figure 61 : Silhouette villageoise de Verdun sur le Doubs depuis Les Bordes

SAUNIERES

Le paysage de la commune de Saunières est caractéristique de ce secteur très plat (l'altitude y varie entre 173 et 176 m. NGF) et fortement inondable entre Saône et Doubs. La partie urbanisée de la commune est regroupée le long de la rive Ouest du Doubs, et ce déjà au début du XIX^e comme on peut le voir sur le cadastre de 1836.

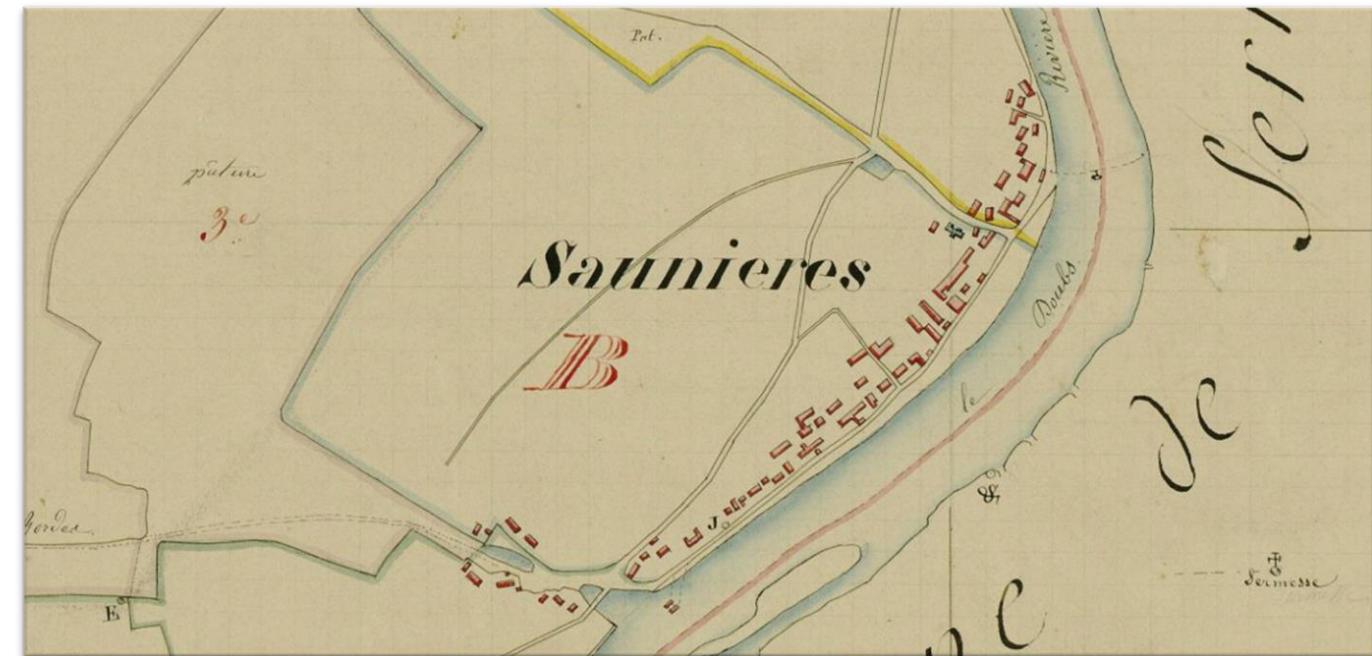


Figure 62 : Cadastre de Saunières de 1836

La valeur paysagère locale de la commune est liée à cette implantation le long du Doubs, particulièrement visible depuis la rive Est :

- **VLI** – Le centre bourg le long du Doubs



Figure 63 : Centre-bourg de Saunières

CHARNAY LES CHALON

Le paysage de la commune de Charnay lès Chalon est caractéristique de ce secteur très plat (l'altitude y varie entre 173 et 176 m. NGF) et fortement inondable entre Saône et Doubs. Toutefois, la partie urbanisée de la commune est installée au Nord sur un petit relief (jusqu'à l'altitude de 185 m. NGF) et se présente comme un gros village de ferme regroupé autour de l'église.

L'église avec sa structure urbaine autour, mais aussi de par son clocher franc comtois particulier très visible, constitue une **valeur locale** forte :

➤ **VL1** – L'église

L'église...



Figure 64 : Eglise de Charnay les Chalon

mais aussi la structure de village et quelques beaux bâtiments



Figure 65 : Village de Charnay les Chalon

Enfin, le clocher est un signal fort dans ce paysage plat.



Figure 66 : Vue sur le clocher de Charnay les Chalon

On notera aussi la **valeur locale** liée à l'espace de l'île du Paquier et les bords de Saône.

➤ **VL2** – L'île du Paquier et les bords de Saône



Figure 67 : Île du Paquier à Charnay les Chalon

MONT LES SEURRE

Le paysage de la commune de Mont les Seurre appartient à un secteur avec un relief un peu plus élevé. La partie urbanisée du centre bourg est installée sur un petit relief (jusqu'à l'altitude de 185 m. NGF) et se présente comme une succession plutôt lâche bâtiments. Toutefois le petit secteur de l'église reste particulier du fait de la particularité architecturale de la construction (pans de bois et torchis), d'une petite densité de bâtiments (dont la Mairie) et de sa position en bord de côte du Doubs.

Cet ensemble constitue une **valeur locale**.

➤ **VLI** – Le petit secteur de l'église

Vue depuis la vallée du Doubs



Figure 68 : Vue sur la silhouette villageoise depuis la vallée du Doubs à Mont les Seurre

et avec des bâtiments intéressants autour...



Figure 69 : Centre village Mont les Seurre

mais aussi une **valeur dépréciante** liée à de grands hangars agricoles à proximité...

On peut encore associer à ce secteur de l'église les bords du Doubs qui sont ici tout proches...



Figure 70 : Bords du Doubs à Mont les Seurre

A proximité du centre bourg, on notera aussi la valeur locale du calvaire avec son arbre majestueux.

➤ **VL2** – Le calvaire



Figure 71 : Calvaire à Mont les Seurre

Enfin au Nord de la commune, les valeurs locales paysagères sont liées aux prairies humides et aux bords de Saône à proximité du hameau de Chazelle...

➤ **VL3 – Prairies humides de Chazelles**



Figure 72 : Prairie humide de Chazelle à Mont les Seurre

➤ **VL4 – Bords de Saône à Chazelles.**



Figure 73 : Bords de Saône à Chazelle sur Mont les Seurre

CLUX-VILLENEUVE

Le paysage de la commune de Clux-Villeneuve s'inscrit dans la continuité de celui de Mont-lès-Seurre, implanté en forme de rue le long de la même terrasse dominant une plaine du Doubs présentant une plus grande largeur.

Les **valeurs locales** sont très liées au bâti autour de l'église.

➤ **VLI – Centre bourg autour de l'église**



Figure 74 : Centre-bourg de Clux-Villeneuve

avec de très beaux bâtiment d'intérêt patrimonial



Figure 75 : Bâtiment d'intérêt patrimonial à Clux-Villeneuve



Figure 76 : Bâtiment d'intérêt patrimonial à Clux-Villeneuve

Entre La Villeneuve et Clux, on note la petite séquence paysagère au lieu-dit Saint Claude (ferme Borgeot) avec une croix, un petit oratoire et de beaux bâtiments.

➤ **VL2 – Domaine Saint Claude (ancienne ferme Borgeot)**



Figure 77 : Domaine Saint Claude à Clux-villeneuve

le « château » et, à proximité l'oratoire et la croix...



Figure 78 : Château et l'oratoire à Clux-Villeneuve



Figure 79 : Vue panoramique sur la vallée du Doubs depuis Clux-Villeneuve

Du fait du passage de la RD673, il faut aussi noter deux **valeurs dépréciantes** liés à des bâtiments de station-service et relais routier aujourd’hui abandonnés.



Figure 80 : Bâtiments de station-service et relais routier abandonnés à Clux-Villeneuve

Enfin, l'implantation en terrasse permet aussi des **valeurs panoramiques** sur la vallée du Doubs

LONGEPIERRE

Le paysage de la commune de Longepierre s'inscrit dans la vallée du Doubs. La topographie y est parfaitement plate, avec un paysage fortement marqué par l'eau...

Déjà au XIXe siècle, le village apparaît groupé autour de son église sur une légère hauteur... Il est coupé en deux par un bief que traverse un pont.

Les **valeurs locales** sont ici de deux types :

- ✓ Celle liées au centre bourg avec ses deux parties : autour de l'église et le quartier de Revignon, séparée par le bief et son pont.
- ✓ Celles liées aux espaces humides de la vallée du Doubs...

➤ **VL1 – Le centre bourg autour de l'église**



Figure 81 : Centre-bourg de Longepierre

➤ **VL2 – Le bief et le pont**



Figure 82 : Bief et pont de Longepierre

➤ **VL3 – Le quartier de Revignon**



Figure 83 : Quartier de Revignon à Longepierre

A ces valeurs locales liées aux bâtiments, il faut ajouter les **valeurs panoramiques** liées aux espaces humides de la vallée du Doubs particulièrement visibles depuis la digue qui protège le village.



Figure 84 : Vue panoramique sur la vallée du Doubs depuis Longepierre

1.2.4 Les valeurs paysagères des communes de la rive Est du Doubs

SERMESSE

Le paysage de la commune de Sermesse est à l'interface entre la vallée du Doubs et le relief bressan. Le village est historiquement installé au bord de la terrasse qui domine le Doubs formant deux lignes : une le long de la route et une en bas de terrasse le long du Doubs.

Étant donné la faible densité du bâti, les **valeurs locales** sont ici plutôt liées à l'espace naturel :

- **VLI** – Les bords du Doubs en bas du village



Figure 85 : Bords du Doubs en bas de village à Sermesse

- **VL2** – Les bords du Doubs – route de Chapot



Figure 86 : Bords du doubs vers route de chapot à Sermesse

- **VL3** – L'étang communal



Figure 87 : Etang communal de Sermesse

PONTOUX

Le paysage de la commune de Pontoux est, lui aussi, à l'interface entre la vallée du Doubs et le relief bressan. Le village est historiquement installé au bord de la terrasse qui domine le Doubs formant deux lignes : une le long de la route et une en bas de terrasse le long du Doubs.

Entre ces deux lignes, un château marque fortement le paysage créant une **valeur pittoresque**.

➤ **VPI** – Château de Pontoux



Figure 88 : Château de Pontoux

Etant donné la très faible densité des constructions anciennes, on notera seulement une **valeur locale** autour de l'église, mais aussi dans le hameau de la Couronne qui propose une image très bien conservée d'un petit hameau de ferme bressan.

➤ **VL1** – Le hameau de La Couronne



Figure 89 : Hameau de La Couronne à Pontoux

- **VL2** – Le hameau de La Couronne



Figure 89' : Hameau de La couronne

Enfin, il faut noter les valeurs paysagères locales liées à l'espace naturel « sauvage » de la rivière Doubs.



Figure 90 : Espace naturel « sauvage » de la rivière du Doubs

NAVILLY

Le paysage de la commune de Navilly est, lui aussi, à l'interface entre la vallée du Doubs et le relief bressan. Le village est historiquement installé au bord du Doubs, mais aussi à la confluence avec la rivière La Guyotte.

La commune est aussi historiquement le lieu de passage sur le Doubs avec un pont remarquable du XVIII^e siècle qui constitue une **valeur pittoresque** :

➤ **VPI** – Le pont sur le Doubs



Figure 91 : Pont sur le Doubs à Navilly

La faible densité et l'hétérogénéité du bâti limite les valeurs locales au petit secteur de l'église, même si de beaux bâtiments peuvent être repérés dans l'enveloppe urbaine.

➤ **VLI** – Autour de l'église



Figure 92 : Eglise de Navilly



Figure 93 : Abords de l'église à Navilly

et ce jusqu'au château qui marque l'entrée dans le bourg.



Figure 94 : Château en entrée de bourg de Navilly

A proximité du centre bourg, on notera aussi la valeur locale de l'espace naturel de la vallée de La Guyotte

➤ **VL2** – La vallée de la Guyotte



Figure 95 : Vallée de la Guyotte à Navilly

Au niveau du hameau du Montot, se trouve un ensemble de bâtiment en brique tout à fait intéressant.

➤ **VL3** – bâtiments et pigeonnier au Montot



Figure 96 : Pigeonnier au Montot

Et enfin il faut noter la valeur paysagère liée à l'espace naturel de l'étang de Pontoux.

➤ **VL4** – Grand étang de Pontoux



Figure 97 : Grand étang de Pontoux à Navilly

I.2.5 Les valeurs paysagères des communes de la vallée de la Dheune

SAINT MARTIN EN GATINOIS

Le paysage de la commune de Saint Martin en Gatinois est, encore une fois, marqué par une topographie très plate. Le centre bourg est constitué d'une suite de ferme le long d'un chemin communal.

On note ici plus particulièrement l'église que se détache de l'ensemble.

➤ **VLI** – L'église et le village ancien



Figure 98 : Eglise et village ancien à Saint Martin en Gatinois

mais aussi le village ancien avec son regroupement de bâtisse en pierre.



Figure 99 : Village ancien de Saint Martin en Gatinois

Au niveau des ensembles urbains, on notera aussi le hameau de Neuvelle avec ces bâtiments anciens, sa mare et son lavoir...

➤ **VL2 – Hameau de Neuvelle**



Figure 100 : Hameau de Neuvelle à saint Martin en Gatinois



Figure 101' : Rivière Dheune à Saint Martin en Gatinois

Enfin, l'ensemble du paysage de la commune est marqué par les valeurs paysagères liées à la Dheune, rivière serpentant à travers les prés.

➤ **VL3 – La rivière Dheune**



Figure 101 : Rivière Dheune à Saint Martin en Gatinois

PALLEAU

Le paysage de la commune de Palleau est, encore une fois, marqué par une topographie très plate. Le centre bourg est constitué d'une suite de ferme le long d'un chemin communal installé sur la terrasse surplombant la vallée. A l'arrière du centre bourg, le relief se fait plus pentu et se termine par une vaste forêt qui rejoint celle d'Écuelles.

Le centre bourg, quoique présentant quelques beaux bâtiments, forme difficilement un ensemble paysager.



Figure 102 : Centre-bourg de Palleau

Les valeurs locales paysagères sont ici plus particulièrement liées à la vallée de la Dheune et à l'espace naturel.

➤ **VLI** – Vallée de la Dheune vers Le Port



Figure 103 : Vallée de la Dheune à Palleau

SAINT GERVAIS EN VALLIÈRE

Le territoire de la commune de Saint Gervais en Vallière est limité au Nord par le cours sinueux de la Dheune. Une petite terrasse est assez proche de la rive à partir de laquelle le territoire présente une topographie en pente vers le Sud.

L'urbanisation est très éclatée entre trois hameaux situés en bord de terrasse et le petit centre bourg autour de l'église situé plus en hauteur au Sud.

On ne trouve pas d'ensemble urbain à forte valeur paysagère, mais il faut noter la valeur pittoresque du château dans le hameau de Cercy avec l'ensemble des communs autour.

Le centre bourg, quoique présentant quelques beaux bâtiments, forme difficilement un ensemble paysager.

➤ **VPI** – Le château au hameau de Cercy



Figure 104 : Château du hameau de Cercy à Saint Gervais en Vallière

Il faut aussi noter les bords de la Dheune vers l'ancien moulin de Hauterive.

➤ **VLI** – Le moulin de Hauterive et les bords de la Saône



Figure 105 : Moulin de Hauterive à Saint Gervais en Vallière

1.2.6 Les valeurs paysagères des communes du plateau bressan (du Sud au Nord)

MONTCOY

Le paysage de la commune est caractéristique d'un village du plateau bressan avec un relief très peu marqué (une dizaine de mètres de dénivellation), une forte présence de l'eau avec le bief de l'étang et de nombreux étangs. On notera aussi l'importance des forêts qui entourent le centre bourg.

Le paysage urbain est lui aussi typique du plateau bressan avec une forme urbaine qui relève du hameau de fermes même au niveau de ce qui est le centre bourg. C'est ainsi, par exemple que l'église apparaît un peu à l'écart du « centre bourg »...

On notera d'abord la présence d'une **valeur pittoresque** avec le château de Montcoy, bâtiment construit entre le XV^e et le XVII^e siècle, masse de brique rose ou l'on pénètre par un grand pont de pierre gardé par deux lions sculptés.

➤ **VPI** – Château de Montcoy



Figure 106 : Château de Montcoy

Du fait d'une structure ancienne très peu dense, on ne repère pas de valeur locale de centre bourg, mais on peut encore noter deux autres valeurs paysagères locales liées pour l'une à un bâtiment, et l'autre à un site paysager

➤ **VL1** – Grange au centre du bourg



Figure 107 : Grange au centre-bourg de Montcoy

➤ **VL2** – Le site de l'étang du moulin. Ici l'intérêt correspond à un ensemble paysager constitué par l'étang et l'ensemble des bâtiments de l'ancien moulin au Nord.



Figure 108 : Site de l'étang du moulin à Montcoy



Figure 108' : Site de l'étang du moulin à Montcoy

GUERFAND

Le paysage de la commune est caractéristique d'un village du plateau bressan avec un relief très peu marqué (une dizaine de mètres de dénivelée), une forte présence de l'eau avec des biefs et l'étang de la Vivelle. Dans cette partie plus boisée, il apparaît comme à l'intérieur d'une clairière, entouré de forêt.

Le paysage urbain est lui aussi typique du plateau bressant avec une forme urbaine qui relève du hameau de fermes.

On note essentiellement des **valeurs locales** toutefois assez différentes les unes des autres.

- **VL1** – L'église, bâtiment en brique typique mis en valeur par sa position sur le bord du relief du bief de l'étang de la Vivelle.



Figure 109 : Silhouette villageoise de Guerfand

- **VL2** – L'étang de la Vivelle à l'interface en l'espace agricole et l'espace forestier.



Figure 110 : Etang de la Vivelle à Guerfand

- **VL3** – La motte castrale désormais boisé de l'ancien château au hameau de Biron.



Figure 111 : Motte castrale boisée à Guerfand

Enfin, on notera une petite valeur panoramique malgré le peu de dénivelée du fait du bief de l'étang de la Vivelle qui est assez marqué et de l'effet de clairière.

SAINT MARTIN EN BRESSE

Le paysage de la commune de Saint Martin en Bresse est caractéristique du plateau bressan avec un relief très peu marqué (une dizaine de mètres de dénivelée), une forte présence de l'eau avec de nombreux étangs.

Le paysage urbain est pour les hameaux, typiques du plateau bressan avec une forme urbaine qui relève du hameau de fermes. Pour le centre bourg, il faut plutôt se référer aux développements du XX^e siècle qui sont venus absorber la forme de hameau de ferme qui existait au début du XIX^e siècle.

On note essentiellement des **valeurs locales** ponctuelles liées à des bâtiments ou des étangs. Il faut toutefois noter l'image de la rue du bourg se terminant sur la place de la Mairie et de l'église qui constitue un élément d'identité du bourg avec ses quelques façades commerciales anciennes.

➤ **VL1 – La rue du bourg.**



Figure 112 : Rue du bourg de Saint Martin en Bresse

A l'intérieur de la rue du bourg, on notera la présence de l'école primaire et maternelle (architecte François Dulac).



Figure 112' : Rue du bourg de Saint Martin en Bresse

➤ **VL2 – Centre bourg - Bâtiment ancien rue de Combes.**



Figure 113 : Ancien bâtiment du centre-bourg de saint Martin en Bresse

➤ **VL3 – Perrigny – Ancien lavoir.**



Figure 114 : Ancien lavoir à Perrigny

➤ **VL4 – Colnand – étang avec aménagements**



Figure 115 : Etang avec aménagement à Colnand

➤ **VL5** – Bellefond – Chapelle du XIV^e siècle (avec 8 clochetons) et ensemble du site du château



Figure 116 : Chapelle du XIV^e siècle à Saint Martin en Bresse

➤ **VL6** – Ancien moulin du Gabrot et l'étang proche



Figure 117 : Etang à Saint Martin en Bresse



Figure 118 : ancien moulin du Gabrot à Saint Martin en Bresse

Il faut aussi noter des **valeurs panoramiques** liées essentiellement à la valeur locale du clocher qui reste visible de loin dans ce paysage sans relief et très ouvert dans la partie Nord de la commune.



Figure 119 : Vue panoramique sur les terres agricoles et la silhouette villageoise de Saint Martin en Bresse

Enfin, il faut noter une **valeur paysagère dépréciante** avec la présence d'un silo de grande hauteur en entrée de bourg.



Figure 120 : Silo de grande hauteur en entrée de bourg de Saint Martin de Bresse

VILLEGAUDIN

Le paysage de la commune est caractéristique d'un village du plateau bressan avec un relief très peu marqué (une dizaine de mètres de dénivelée), une forte présence de l'eau avec l'étang de Villegaudin, l'étang de la glacière, des Septys...). La partie Sud de la commune est plus boisée.

Le paysage urbain est lui aussi typique du plateau bressant avec une forme urbaine qui relève du hameau de fermes. Toutefois, on notera que le petit hameau autour de l'église est ici regroupé, avec plusieurs bâtiments de qualité, combiné avec une vue sur l'étang en contrebas.

On note essentiellement des **valeurs locales**.

- **VLI** – L'église et son hameau.



Figure 121 : Eglise de Villegaudin



Figure 122 : Hameau de Villegaudin



Figure 123 : Maison remarquable en brique et bois à Villegaudin

- **VL2** – Le site et l'étang des Septys, petit ensemble paysager relativement fermé avec deux bâtiments bressans typiques.



Figure 124 : Site des Septys à Villegaudin



Figure 125 : Etang des Septys à Villegaudin

Il faut aussi noter une valeur pittoresque lié au château de la Marche dont il ne reste plus que quelques beaux bâtiments de communs en brique mais qui n'en n'est pas moins un site exceptionnel.

- **VPI** – Le site du château de la Marche.



Figure 126 : Site du château de la Marche à Villegaudin

SAINTE DIDIER EN BRESSE

Le paysage de la commune de Saint Didier en Bresse est caractéristique d'un village du plateau bressan avec un relief très peu marqué (une dizaine de mètres de dénivelée), une forte présence de l'eau avec le bief de l'étang Saint Didier et de nombreux étangs. On notera aussi l'importance des forêts qui entourent le centre bourg.

Le paysage urbain est lui aussi typique du plateau bressan avec une forme urbaine qui relève du hameau de fermes même au niveau de ce qui est le « centre bourg ».

Les valeurs de paysage sont ici liées essentiellement à des bâtiments. Il s'agit de valeurs locales :

- **VL1** – L'église, de par son isolement et son positionnement sur la « place » de la Mairie avec son allée d'arbres



Figure 127 : Eglise de la place de la Mairie à Saint Didier en Bresse

- **VL2** – Le pigeonnier



Figure 128 : Pigeonnier de Saint Didier en Bresse

On note aussi une **valeur panoramique** sur l'espace agricole depuis la route de la levée.

1.2.7 Petit patrimoine bâti local

LES ORATOIRES

Ce sont de petites constructions édifiées pour la pratique de la prière, sont de taille plus ou moins importante. Ces édifices n'ont pas d'autel et se distinguent ainsi des chapelles. Le plus souvent situés à l'extérieur des villages, ils ont été construits pour la protection des voyageurs et utilisés par les habitants comme lieux de processions. Sur les oratoires une niche accueille une statuette ou statue d'un personnage religieux.



Figure 129 : Oratoire Saint Martin en Gâtinois



Figure 130 : Oratoire Clux-Villeneuve



Figure 131 : Oratoire Charnay-lès-Chalon



Figure 132 : Oratoire Bragny



Figure 133 : Oratoire Ecuelles

LES CROIX MONUMENTALES ET CALVAIRES

Ces éléments patrimoniaux sont très nombreux dans le territoire. Ils sont de qualité et d'époque très diverses, mais portent tous témoignage de l'histoire du territoire. Ces éléments peuvent être isolés dans l'espace rural ou être à l'intérieur du tissu urbain. Ces croix sont de matériaux et de taille divers, toujours soutenues par un soubassement et un socle. Elles sont constituées par un fut, un chapiteau et une croix. (On peut distinguer croix de christianisation, du culte des morts, de processions, de pèlerinages, de bornage, de justice). Un calvaire est une croix qui représente la crucifixion du Christ.



Figure 134 : Calvaire Guerfand



Figure 135 : Calvaire Mont Les seurre

LES LAVOIRS

Ces éléments sont très nombreux dans le territoire et sont les témoins d'une époque où l'hygiène fut au cœur des préoccupations. Leur état de conservation est très divers, mais leur association obligatoire à l'eau fait que, au-delà de la dimension patrimoniale, ils participent souvent d'un site plus large que le simple objet architectural.



Figure 135 : lavoir d'Allériot



Figure 136 : lavoir de saint martin en Bresse

LES PUITS

Ce sont des éléments présents sur une grande partie du territoire, formés par une couronne de pierre ou de terre et recouverts par un toit à deux pans ou par une pierre. Les puits permettaient de remonter l'eau des nappes souterraines. Eux aussi les témoins d'une époque, ils sont plus ou moins bien conservés. Plus en fonctionnement, ils vont partie du paysage et de l'histoire du territoire.



Figure 137 : Puit de Mont les Seurre



Figure 138 : Puit de Saint-Didier-en-Bresse



Figure 139 : Puit de Sermesse



Figure 140 : Puit de Toutenant

Ces ouvrages permettaient aux habitants de faire cuire leur pain. Le feu devait être allumé longtemps avant utilisation. Fait de pierre ou de brique ces éléments sont souvent sur des parcelles privées. Leur conservation est plus ou moins qualitative.



Figure 141 : Four à pain de Sermesse

LES PIGEONNIERS - COLOMBIERS

Ces constructions sont rependues sur le territoire, plus ou moins conservées, elles prennent des formes et des tailles variables. Ces petits bâtiments avaient une double fonction, d'abords ils permettaient d'abriter et d'élever des oiseaux et de la volaille pourvoyeur de nourriture mais ils permettaient également la récupération et le stockage de la « colombe » un engrais naturel. Ces structures étaient une marque de richesse et d'un statut social élevé.



Figure 142 : Pigeonnier

1.3 LES SITES CLASSÉS

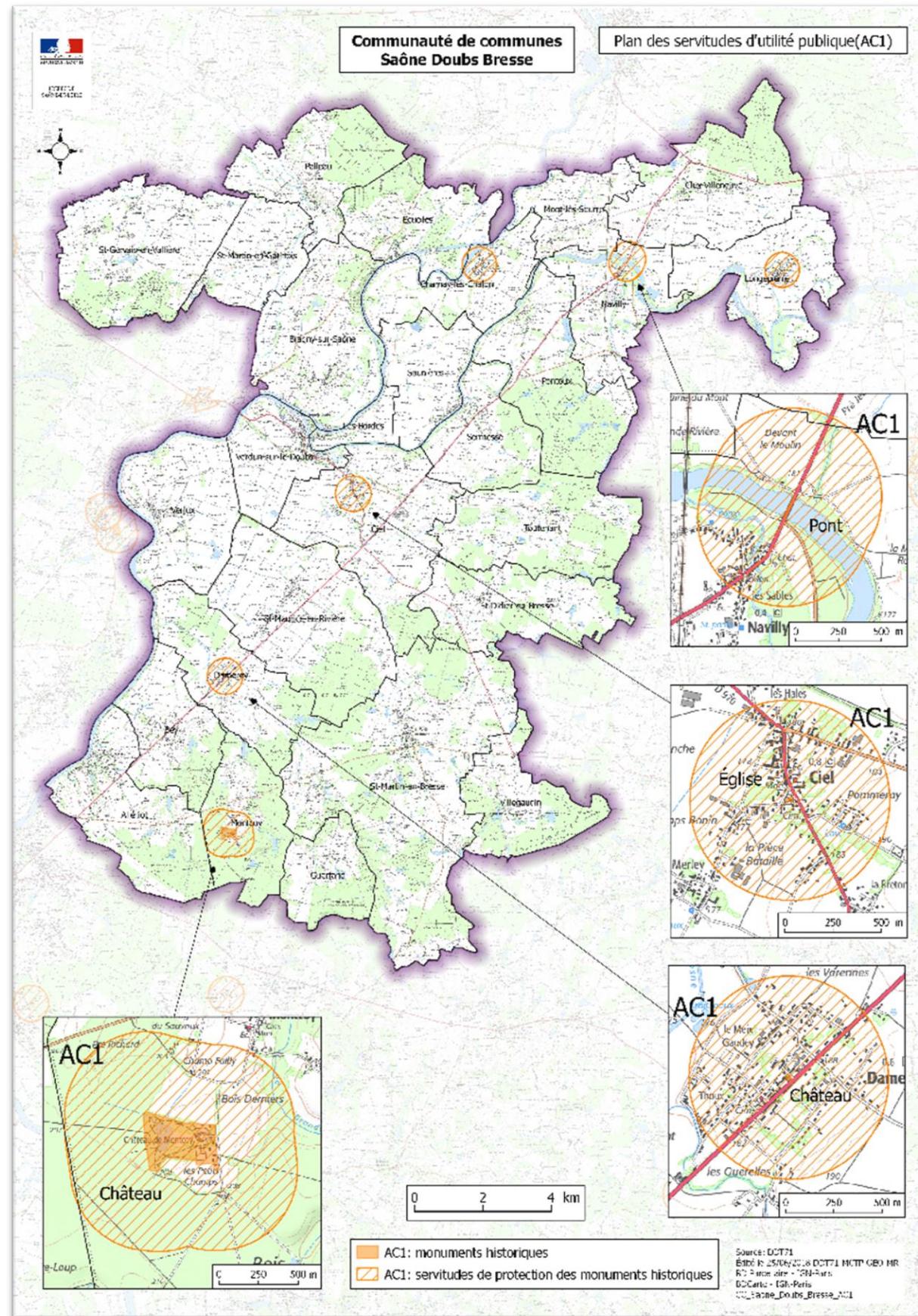
LES FOUPS À PAIN

Le territoire compte aussi un certain nombre d'éléments de patrimoine classés aux monuments historiques, reconnus au-delà du territoire.

Ces monuments sont protégés par une servitude d'utilité publique (AC1) et les projets prévus dans le périmètre de protection sont soumis au regard de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

Ces monuments sont les suivants :

- **CIEL** : Église (IMH le 15 /11 /1926)
 - **CHARNAY LES CHALON** : Croix du cimetière
 - **DAMEREY** : Château dit « Château de Bresse et Castille »
 - **NAVILLY** : Pont de la RD 673 sur le Doubs
 - **MONTCOY** : Château, y compris les parties bâties et non bâties,
 - **LONGEPIERRE** : Croix du cimetière en pierre, du XVI ème

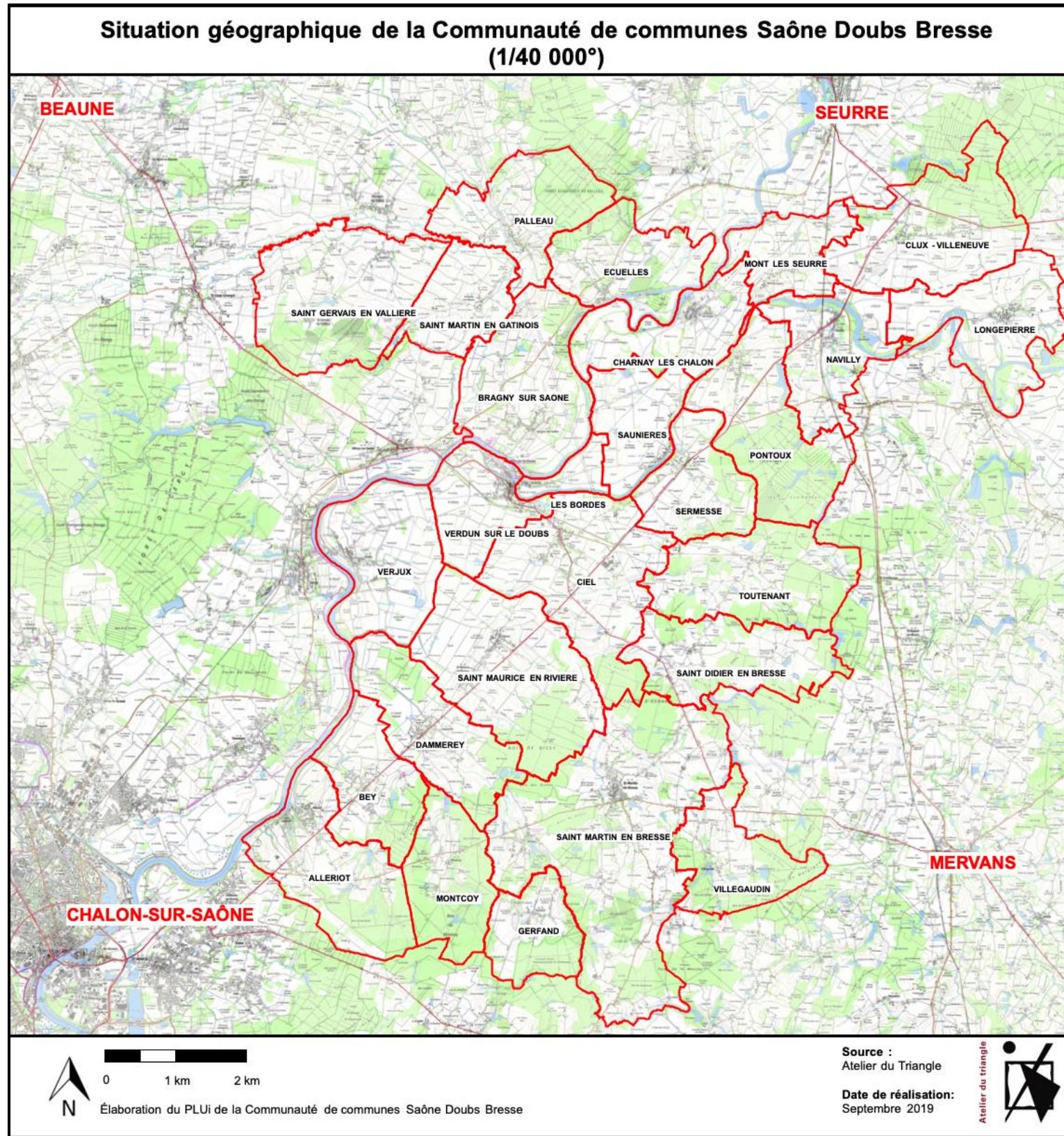


Carte 6 : Plan de servitude d'utilité publique de la cc Saône Doubs Bresse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un patrimoine local bâti riche (châteaux, fermes bressannes, maisons en pierres, ponts...) et dispersé sur l'ensemble du territoire. ✓ Des « curiosités » sur le territoire comme le château de Bresse et Castille. ✓ Un patrimoine lié à l'eau important, qui caractérise le territoire et qui est vecteur d'attractivité touristique. ✓ Des périmètres de protection des Monuments Historiques qui veille à la bonne intégration des constructions nouvelles par rapport aux monuments. ✓ Des guides et autres éléments communication portés par l'Office du Tourisme. ✓ Des études paysagère et architecturales et guides réalisés par le CAUE. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des difficultés pour préserver le patrimoine local notamment lié au coût tant pour les collectivités que pour les propriétaires privés. ✓ Des périmètres de servitude autour des Monuments Historiques pas toujours justifiés. ✓ Des éléments qui déprécient le paysage et notamment le long des axes routiers, des friches industrielles. ✓ Une communication sur la richesse du patrimoine local à développer.
Enjeux	
<p>Il ressort des échanges, la volonté des acteurs du territoire de valoriser leur identité locale à travers les valeurs paysagères et notamment le patrimoine lié à la présence de l'eau et les particularités architecturales, avec une volonté d'apporter plus d'harmonie entre les projets et une meilleure insertion de ceux-ci dans le paysage</p> <p>Dans ce cadre, les principaux enjeux sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer l'identité locale des constructions en trouvant une cohérence architecturale dans la construction neuve tout en tenant compte de la notion de performance énergétique des bâtiments. ✓ Veiller à la bonne intégration architecturale des constructions et notamment lorsqu'il y a confrontation entre neuf et ancien. ✓ Renforcer l'attractivité touristique à travers une mise en valeur du potentiel culturel, de loisirs ... lié à l'eau et trouver un élément « locomotive » sur le territoire pour attirer les visiteurs. Puis, créer une mise en réseau des sites afin de maintenir les visiteurs sur le territoire et faire découvrir la richesse culturelle et patrimoniale des communes. ✓ Renforcer la communication autour des points attrait du territoire en favorisant notamment les échanges entre les communes et l'Office du Tourisme. ✓ Revoir les périmètres de 500 m autours des monuments historiques (établir des périmètres de co-visibilité) 	

2 TERRITOIRE ET STRUCTURE URBAINE

2.1 INTRODUCTION



Carte 7 : Situation géographique de la cc Saône Doubs Bresse

La Communauté de Communes Saône Doubs Bresse est constituée de 27 communes. Elle est née le 1^{er} janvier 2014 de la fusion des Communautés de communes « des trois rivières du verdunois » et « Saône et Bresse » et regroupe environ 12 000 habitants.

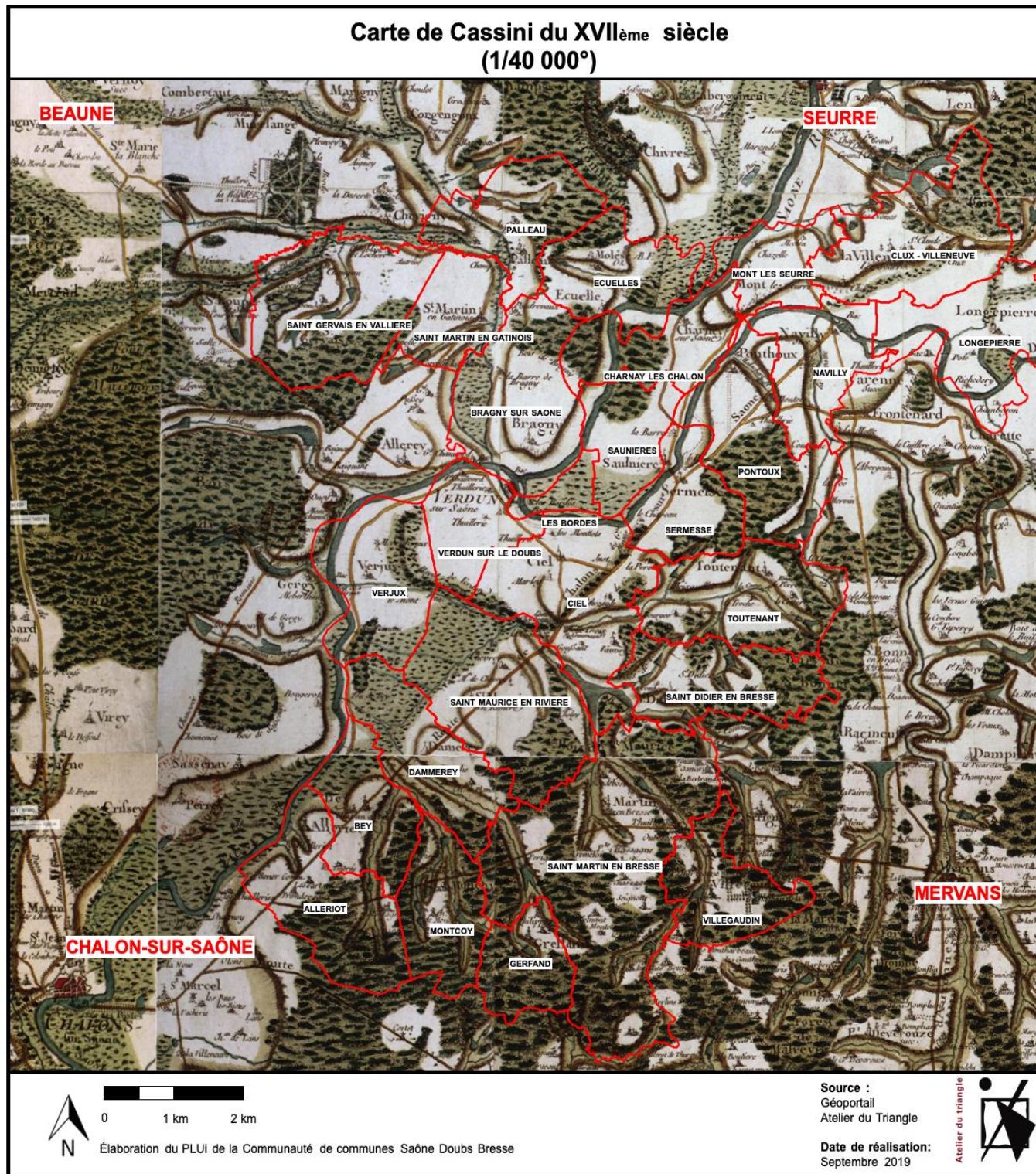
Elle se compose des communes suivantes :

Allériot
Bey
Les Bordes
Bragny-sur-Saône
Charnay-lès-Chalon
Clux-Villeneuve
Damerey
Ecuelles
Guerfand
Longepierre
Montcoy
Mont-lès-Seurre
Navilly
Palleau
Pontoux
Saint-Didier-en-Bresse
Saint-Gervais-en-Vallière
Saint-Martin-en-Bresse
Saint-Martin-en-Gatinois
Saint-Maurice-en-Rivière
Saunières
Sermesse
Toutenant
Verdun-Ciel qui regroupe depuis le 1^{er} janvier 2025 les anciennes communes de Verdun-sur-le-Doubs et de Ciel
Verjux
Villegaudin

Située au Nord-Est de la ville de Chalon-sur-Saône ; au Sud-Est de Beaune, au Sud de Seurre et au Sud-Ouest de Dôle, le territoire est marqué par la présence de la confluence de la Saône et du Doubs qui se confondent sur la commune de Verdun-Ciel.

2.2 STRUCTURE URBAINE

2.2.1 La structure urbaine ancienne

Carte 8 : carte de Cassini du XVII^{ème} siècle

La carte de Cassini ci-contre montre un territoire déjà bien occupé au 17^e siècle, mais ne comptant qu'une seule « ville », la ville « fermée » de Verdun-sur-le-Doubs.

Elle montre aussi comment la route de Châlons-sur-Saône à Seurre, structure déjà le territoire avec à l'Est un plateau creusé par les sillons des ruisseaux et à l'Ouest la plaine marécageuse de la confluence de la Saône et du Doubs (et de la Dheune) :

« Cette ville, naturellement gardée par la Saône et le bras du Doubs qui l'environnent, était fortifiée de remparts, demi-lunes, chemins couverts, de deux fossés au Sud : tout est démolî... ». (Courtepée - Description générale et particulière du duché de Bourgogne : précédée de l'abrégé historique de cette province, Volume 3).

Avec quatre ports sur la Saône et de Doubs, Verdun est alors un lieu de commerce, mais aussi d'industrie avec des tuileries et des tanneries.

Pendant tout le XIX^e siècle, elle comptera environ 2000 habitants et ce n'est qu'à partir des années 1880 qu'elle voit sa population fondre jusqu'à un peu plus de 1000 habitants.

2.2.2 L'armature urbaine actuelle : une structure multipolaire

Le SCoT du Chalonnais qui encadre le territoire regroupe quatre établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), 137 communes et 1 48 084 habitants en 2017. Il a été approuvé le 2 juillet 2019.

La philosophie de ce document repose sur la composition d'un développement multipolaire autour de l'armature urbaine suivante :

La polarité urbaine, regroupe la ville centre (correspondant à la commune de Chalon sur Saône) et les communes de première couronne (correspondant aux communes de Champforgeuil, Châtenoy-le-Royal, Saint-Marcel, Saint- Remy).

Les **polarités d'équilibre** correspondent aux communes de Buxy, Saint-Léger-sur-Dheune, Saint-Gengoux-le- National, Sennecey-le-Grand, **Saint-Martin-en-Bresse**, **Verdun-sur-le-Doubs**.

Les **polarités intermédiaires de proximité** correspondent à **Ciel**, Rully / Fontaines / Mercurey, Givry, Gergy, Varennes-le-Grand, Cormatin, Crissey, Lux.

Les **polarités rurales de proximité** correspondent aux autres communes.

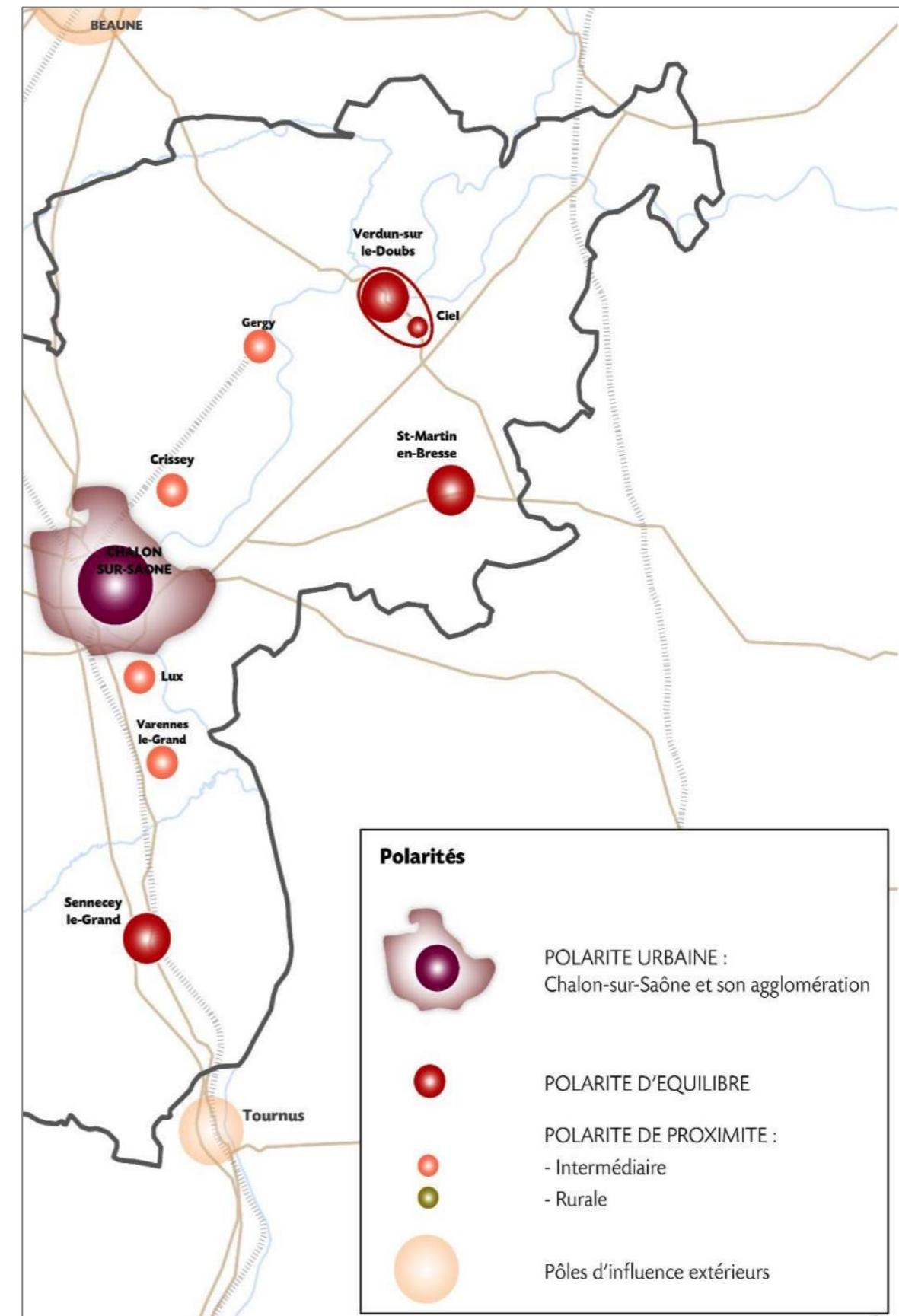
EXTRAIT DU PADD DU SCOT DU CHALONNAIS :

L'ambition affirmée dans le SCoT est d'organiser le développement futur en s'appuyant sur l'armature urbaine décrite ci-dessus, « définie en tenant compte de la localisation des équipements, des services, des emplois et de l'offre en transports collectifs.

Les trois premiers niveaux de l'armature doivent permettre de conforter l'attractivité du territoire et garantir la pérennité des services et équipements utilisés par les habitants. L'ambition est de consolider leur rôle central dans le développement des bassins de vie structurés par les intercommunalités. Le renforcement de ces polarités, en particulier en termes d'offre de logements, permettra de rapprocher les populations des emplois, des services, mais aussi de l'offre de transports collectifs, qui y est d'une manière générale plus développée.

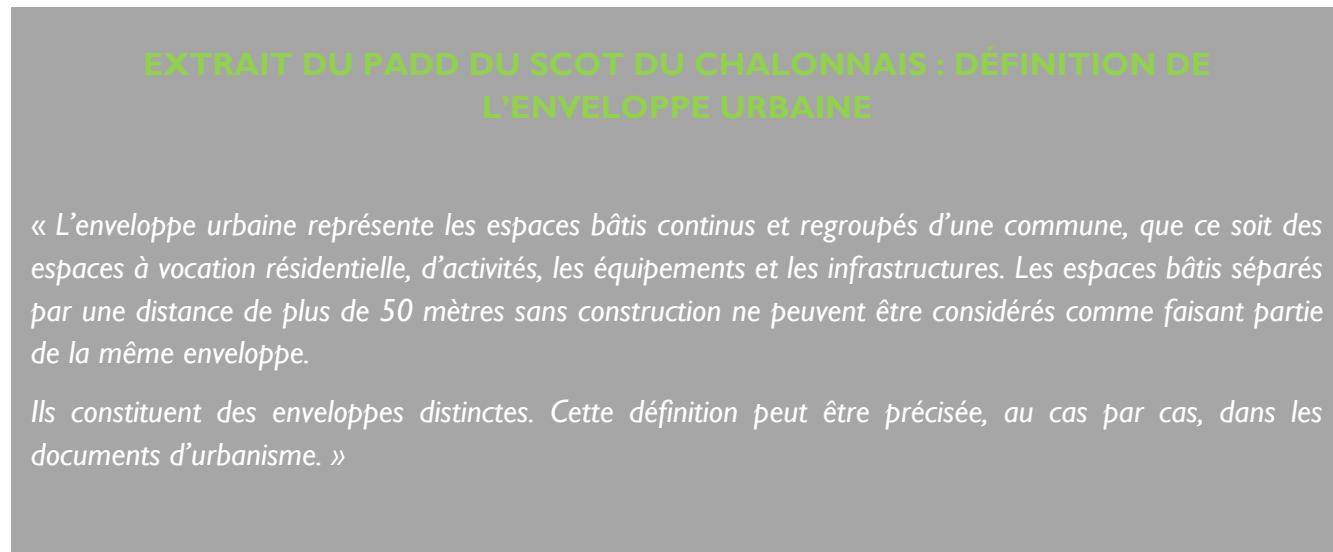
Les communes rurales du quatrième niveau de l'armature participent néanmoins pleinement au dynamisme du Chalonnais et poursuivent un développement de qualité. Leur dimension rurale est un facteur d'attractivité autant qu'une composante culturelle à préserver. La relation ville-campagnes, particularité prégnante sur le Chalonnais, revêt un caractère de dynamisme positif. Le SCoT constitue un outil pertinent dans le but de concourir au bon équilibre de cette relation. »

Dans ce cadre, le territoire de la Communauté de communes comprend donc **2 polarités d'équilibre**, **Saint-Martin-en-Bresse** et **Verdun-sur-le-Doubs**, **1 polarité intermédiaire de proximité**, **Ciel** et **24 polarités rurales**.



Carte 9 : Extrait du SCoT chalonnais – Schéma de l'armature multipolaire

2.2.3 L'enveloppe urbaine actuelle



Au sein de la Communauté de communes, **l'enveloppe urbaine** telle que définie par le SCoT du Chalonnais représente **1 269 ha en 2018, soit 4% de la superficie globale** du territoire.

La carte ci-contre, nous permet d'observer la diversité des structures urbaines présentes et notamment :

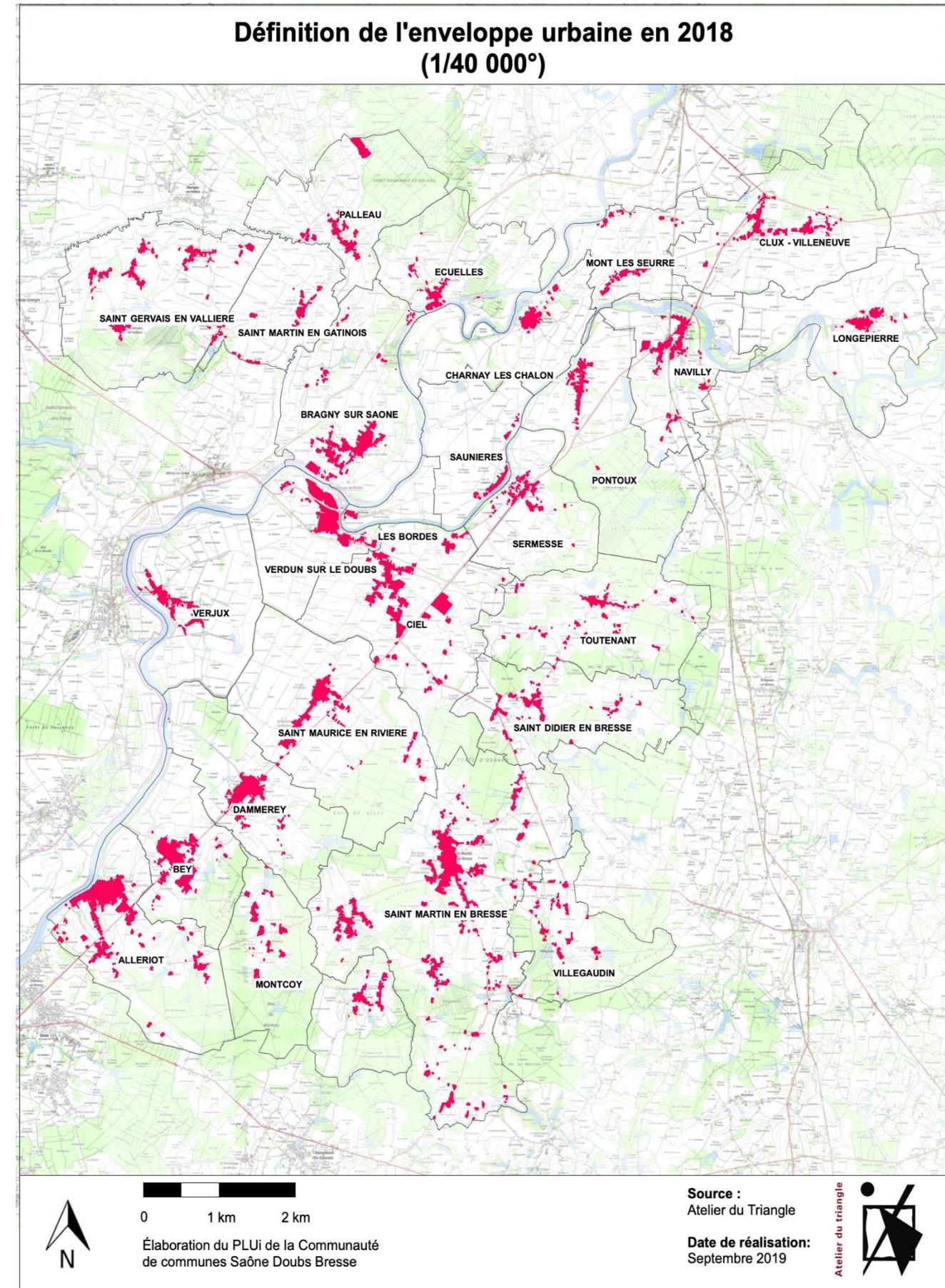
Une urbanisation linéaire développée à partir d'un centre bourg historique le long des axes de communications principaux.



Figure 143 : Photo aérienne de Pontoux

C'est le cas par exemple de la structure de la commune de Pontoux, illustrée sur la photographie aérienne ci-contre, sur laquelle on observe clairement une répartition des habitations de part et d'autre de l'axe de la RD 293.

On observe cela également à Mont-les-Seurre, Palleau ou encore Clux-Villeneuve.



Carte 10 : Représentation de l'enveloppe urbaine de la CC en 2018

- Une **urbanisation pavillonnaire autour du centre bourg historique** implantée ou non le long d'un axe de communication majeur.



Figure 144 : Photo aérienne de Damerey

- Un développement sous forme de **hameaux dispersés** : hameaux anciens ou développements pavillonnaires récents.



Ci-contre l'exemple de **Montcoy**

Figure 145 : Photo aérienne de Montcoy

- **L'habitat dispersé** est présent quasiment sur l'ensemble des communes. Cet éclatement de l'habitat en hameaux plus ou moins structurés ou en habitat isolé est l'héritage de formes d'implantation historiques, liées aux pratiques du territoire, et marquant son identité rurale, agricole et paysagère.

2.2.4 Densités et formes urbaines

RAPPEL

Afin de mieux maîtriser la consommation d'espace pour l'habitat, le SCoT du Chalonnais encadre le principe de densité en donnant des objectifs de densités à atteindre pour les communes, en fonction de leur statut de polarité urbaine, polarité d'équilibre, polarité intermédiaire et rurale de proximité.

Il définit la densité brute comme le volume de logements prévus par hectare de terrain urbanisable dans les documents d'urbanisme. Le calcul de la densité intègre l'ensemble des surfaces mobilisées : parcelles commercialisables, voiries, espaces publics et équipements.

« Les objectifs minimums de densité suivants sont ainsi à atteindre (densités brutes) :

- **8 logements / hectare dans les villages (24 villages de la CCSDB)**
- **13 logements / hectare dans les polarités de proximité (Ciel)**
- **15 logements / hectare dans les polarités d'équilibre (Verdun-sur-le-Doubs et Saint-Martin-en-Bresse)**
- **18 logements / hectare dans les communes de la première couronne (Champforgeuil, Châtenoy-le-Royal, Saint-Marcel, Saint-Rémy)**
- **50 logements / hectare à Chalon-sur-Saône**

Ces objectifs constituent des moyennes à justifier à l'échelle des documents d'urbanisme, par niveau de polarités. Ils n'ont pas vocation à être appliqués individuellement à chaque permis de construire ou à chaque opération groupée. »

Sur le territoire, des formes de développement urbain diverses peuvent s'observer, on trouve notamment des structures linéaires développer le long des axes de communication ou des compositions plus « ramassées », sous forme d'opération d'ensemble, type lotissement pavillonnaire.

Le choix des formes urbaines a un impact direct sur les densités, tout comme les choix des typologies de logements. C'est donc en combinant ces paramètres que l'on peut adapter les densités en fonction des projets.

Les centres anciens

Les centres bourgs historiques souvent sont très denses. Cependant, cette forte densité implique parfois un manque de fonctionnalité avec moins d'espace consacré au stationnement, aux espaces verts, des rues étroites ou encore un manque de lumière dans les logements.

Cela peut expliquer en partie les phénomènes de vacance, importants sur ces espaces.

Exemple du centre ancien de Verdun-sur-le-Doubs



Figure 146 : Localisation centre ancien de Verdun-sur-le-Doubs

Cette forme de développement urbain étendue le long des axes est plus consommatrice d'espace, les densités y sont plutôt faibles.

Ci-dessous, l'exemple d'un développement urbain le long de la Grande rue à Pontoux où la densité brute est de 5 logts/ha environ.

Exemple d'habitat linéaire à Pontoux



Figure 147 : Localisation d'habitat linéaire à Pontoux

Les structures de hameaux anciens

L'habitat linéaire

Les structures de hameaux se sont formées en partie à partir d'anciens hameaux composés de fermes. Cette structure plus ramassée et néanmoins consommatrice d'espace, car généralement composée de parcelles de taille importante.

L'exemple ci-après à Saint-Gervais-en-Vallièrre propose une densité brute d'environ 7,5 logts/ha.

Exemple de hameau ancien à Saint-Gervais-en-Vallièrre



Figure 148 : Localisation du hameau ancien à Saint-Servais-en-Vallières

L'habitat individuel pur est perçu généralement comme étant consommateur d'espace. Cependant, lorsqu'une opération est réfléchie de manière globale et organisée, il est possible d'atteindre des densités plus élevées tout en conservant une qualité de vie.

L'exemple ci-après d'un lotissement de maisons individuelles pures à St-Martin-en-Bresse propose une densité brute d'environ 9,3 logts/ha.

Exemple du lotissement les Marlots à St-Martin-en-Bresse

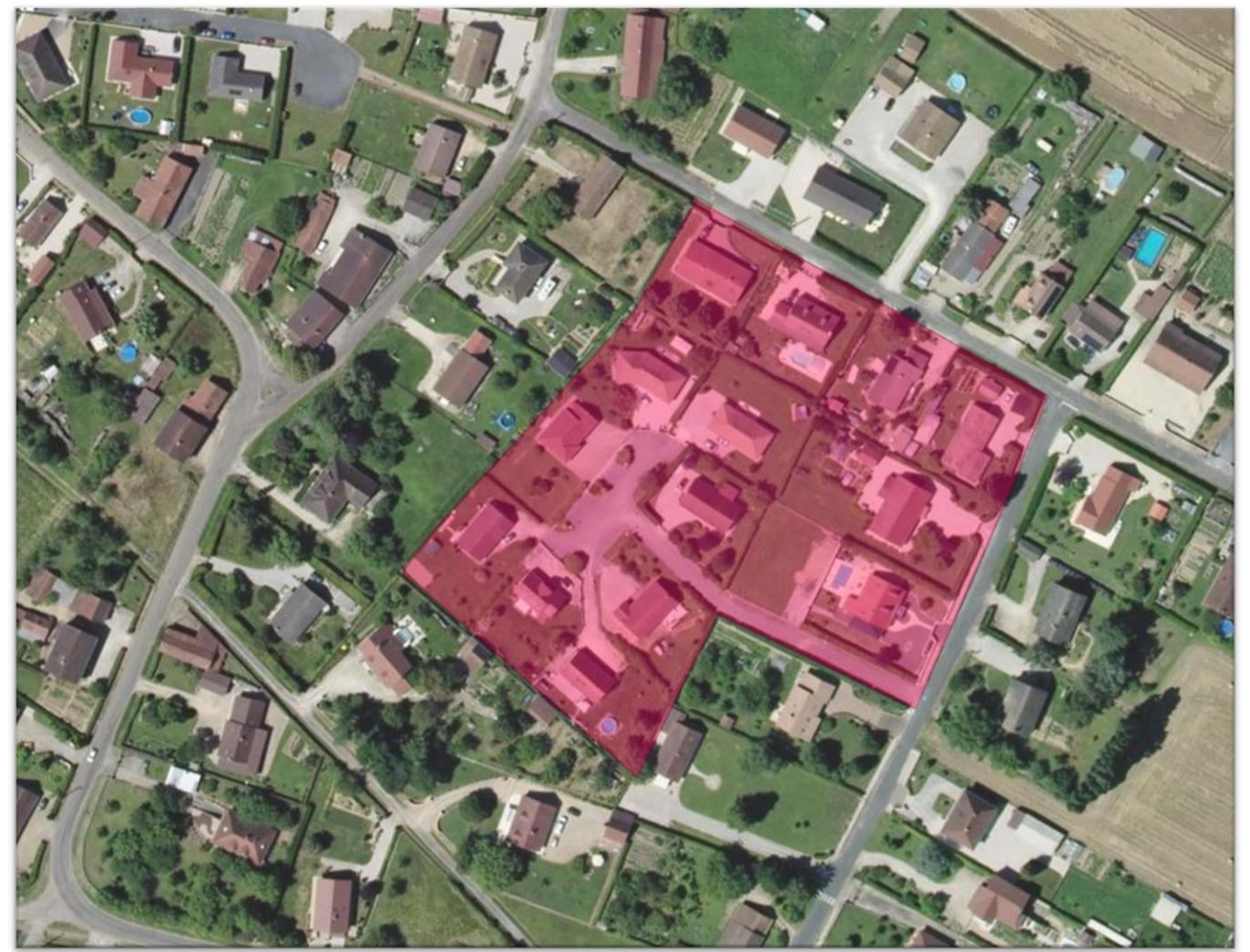


Figure 149 : Localisation d'un lotissement « Les Marlots » à Saint-Martin-en-Bresse

Les formes urbaines organisées

2.3 EVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Consommation d'espace globale :

Au sein de la CC Saône Doubs Bresse, la tâche urbaine représente près de 1 269 ha en 2018 contre 1 169 ha en 2006. 100 ha ont été urbanisés en 12 ans, ce qui représente de 8,3 ha par an.

Répartition des espaces artificialisés entre 2006 et 2018

	HABITAT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	Espaces artificialisés	
				En hectares	Part de la surface totale (en %)
2006	1088,1	52,9	30,0	1171,0	3,7
2018	1172,6	65,0	32,7	1270,3	4,0
Part de la surface artificialisée en 2018 (en %) par usage	92,3	5,1	2,6		

Figure 150 : Tableau de répartition des espaces artificialisés entre 2006 et 2018

Parmi les 100 ha de foncier consommés :

- près de 92 % concerne l'habitat (85 ha) ;
- près de 5 % concerne les activités économiques (12 ha) ;
- près de 2,6 % concerne les loisirs et l'équipement (2,7 ha).

Détail par commune	HABITAT
Allériot	10,9
Bey	6,0
Bragny-sur-Saône	3,3
Charnay-lès-Chalon	0,6
Ciel	10,0
Clux-Villeneuve	2,9
Damerey	3,0
Ecuelles	1,4
Guerfand	3,0
Les Bordes	
Longepierre	0,9
Mont-lès-Seurre	2,8
Montcoy	1,3
Navilly	1,5
Palleau	1,9
Pontoux	1,4
Saint-Didier-en-Bresse	3,5
Saint-Gervais-en-Vallière	5,1
Saint-Martin-en-Bresse	13,5
Saint-Martin-en-Gâtinois	0,3
Saint-Maurice-en-Rivière	3,6
Saunières	
Sermesse	1,9
Toutenant	1,0
Verdun-sur-le-Doubs	0,8
Verjux	1,1
Villegaudin	2,8
TOTAL	84,5

Figure 151 : Tableau consommation espace « habitat »

Consommation d'espace pour l'habitat :

Le tableau ci-contre « consommation d'espace entre 2006 et 2018 pour l'habitat par commune » nous indique que cette consommation s'est faite principalement de la manière suivante :

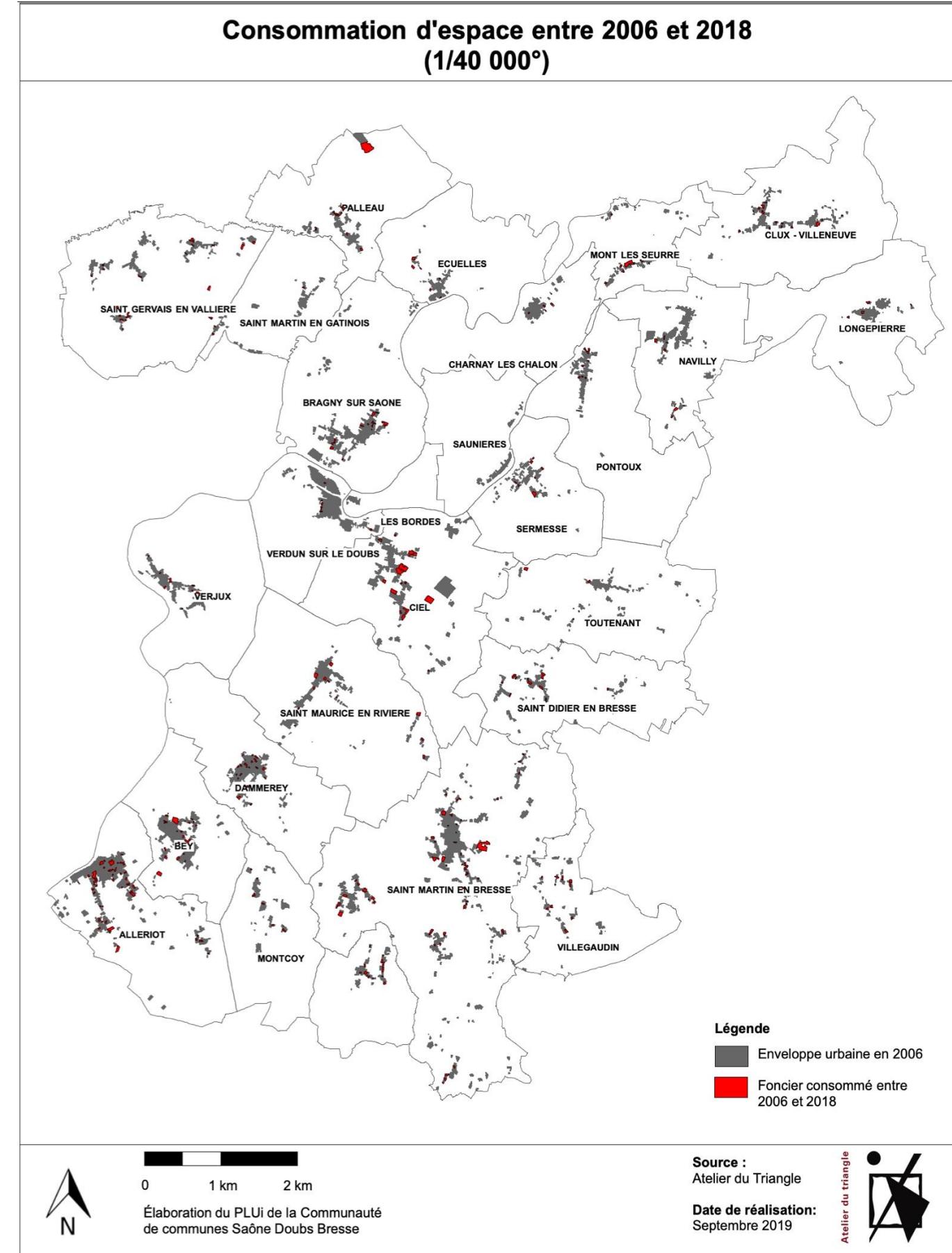
Le long de l'axe de communication principal de la RN73 avec une production plus forte sur les communes situées dans l'aire d'influence de l'agglomération chalonnaise (Allériot et Bey).

Les contraintes physiques pesants sur Verdun sur le Doubs ne lui permettent que peu de développement en urbanisation nouvelle.

Ciel en revanche n'étant pas soumise à ces mêmes contraintes, le développement est possible. Cette commune bénéficie par ailleurs de sa proximité avec la structure commerciale de Verdun sur le Doubs.

Saint Martin en Bresse bénéficie de sa qualité de bourg historiquement important et équipé pour se développer.

Saint Gervais en Vallière enfin, tire en partie son attractivité de sa proximité avec Beaune.



Consommation d'espace pour les activités et les équipements :

Le tableau ci-dessous qui représente la consommation d'espace pour l'activité et les équipements entre 2006 et 2018, montre que :

➤ **Deux zones d'activités intercommunales se sont développées :**

- ✓ À Ciel dans la zone de Charbonneau (photographie ci-contre) à l'entrée Sud de la commune, le long de la RN73.
- ✓ À Saint Martin en Bresse avec la zone d'activité des Quarts.

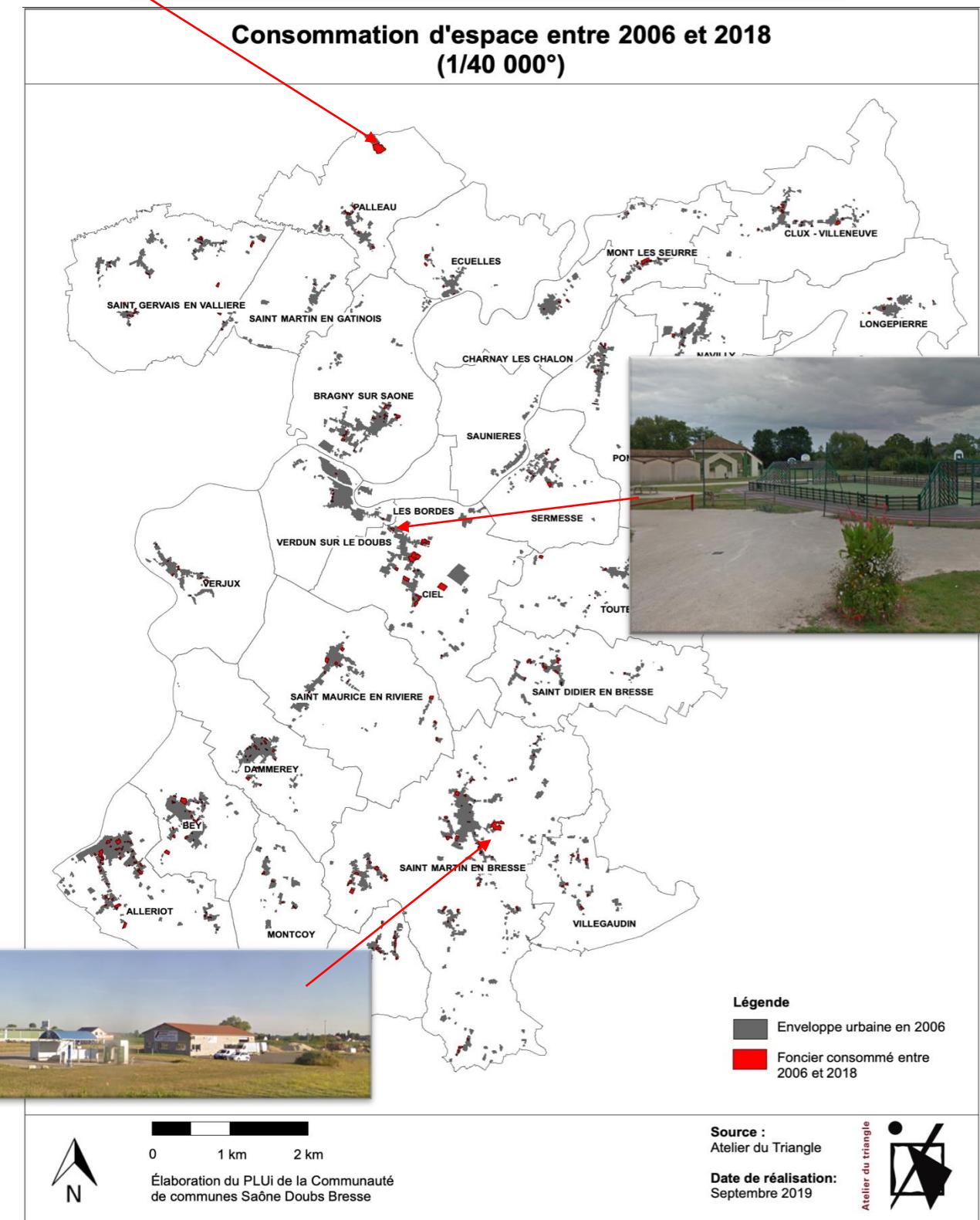
Le site de GRT Gaz Bourgogne Auvergne s'est implanté pour sa part à Palleau (photographie ci-contre) sur une surface de 5,6 ha.

➤ **Concernant les principaux équipements créés sur cette période, on retrouve notamment :**

- ✓ Un city stade (photographie ci-contre) et un EHPAD ont été créés à Ciel.
- ✓ Un équipement a été créé à Allériot (de quoi s'agit-il ?)

Détail par commune	ACTIVITES	EQUIPEMENTS
Allériot		0,9
Bey	0,1	
Bragny-sur-Saône		
Charnay-lès-Chalon		
Ciel	2,0	1,1
Clux-Villeneuve		
Damerey		0,1
Ecuelles		
Guerfand		
Les Bordes		
Longepierre		
Mont-lès-Seurre		
Montcoy		
Navilly		
Palleau	5,6	
Pontoux		
Saint-Didier-en-Bresse		
Saint-Gervais-en-Vallière		
Saint-Martin-en-Bresse	4,4	
Saint-Martin-en-Gâtinois		
Saint-Maurice-en-Rivière		0,2
Saunières		
Sermesse		
Toutenant		
Verdun-sur-le-Doubs		
Verjux		0,4
Villegaudin		
TOTAL	12,1	2,7

Figure 152 : Tableau récapitulatif des activités et équipements



Carte 12 : Carte illustrée de la consommation d'espace entre 2006 et 2018

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des opérations d'urbanisme pour de l'habitat organisées moins consommatrices d'espaces. ✓ Des potentiels fonciers disponibles dans le tissu urbain. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Peu de cohérence architecturale entre le bâti ancien et les constructions neuves et dans la diversité des constructions neuves. ✓ Pas de cohérence dans les règles des différents documents d'urbanisme. ✓ Des structures urbaines linéaires consommatrices d'espace et génératrices de nuisances. ✓ Un étalement urbain autour des bourgs historique et le long de voies qui dévalorisent parfois le paysage. ✓ Des axes de circulations (et en particulier la RD673) qui coupent les villages et créés des nuisances visuelles, sonores et posent des problèmes de sécurité. ✓ Cela en fait des « villages-routes », ce qui ne contribue pas à l'attractivité paysagère alors que l'espace urbain est parfois plaisant lorsque l'on s'éloigne de la route. ✓ Des villages étalés, peu denses dont on a du mal parfois à définir le centre. ✓ Des entrées et des traversées de villages peu attractives parfois.
Enjeux	
<p>L'enjeu majeur est de réfléchir à un développement urbain économe en espace, à travers plusieurs outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'utilisation des dents creuses en priorité ✓ la remise sur le marché de logements vacants, à réhabiliter, ✓ prévoir des extensions en continuité directe du tissu urbain si nécessaires ... ✓ diversifier et organiser les structures et les morphologies urbaines afin de favoriser les parcours résidentiels et atteindre des densités plus élevées tout en maintenant la qualité <p>Cela permettra également de répondre au besoin de redonner de la force aux centres bourgs.</p>	

3 POPULATION

3.1 STRUCTURE URBAINE

3.1.1 Évolution de la population

L'évolution de la population depuis 1954 présente un **profil classique** pour un territoire rural. En effet, de 1954 à 1975 on constate le phénomène d'exode rural, faisant perdre 1 499 habitants à l'ensemble du territoire.

A partir du milieu des années 70 et jusqu'à la fin des années 90, la population du territoire recommence à croître, passant ainsi de 8 572 habitants à 9 847 habitants.

C'est à partir du début des années 2000, avec le renforcement du phénomène de périurbanisation, que la population connaît une croissance plus soutenue, dépassant ainsi les 11 600 habitants en 2010. Le taux de croissance annuel de la population est alors de 1,5% de 1999 à 2010, ce qui est relativement fort par rapport à l'évolution démographique du département sur la même période (0,2%).

Cette croissance de la population depuis 1999, est due en grande partie à un solde migratoire positif, le solde naturel restant quant à lui proche de zéro.

La croissance démographique est donc la résultante d'un phénomène externe au territoire, qui est alors attractif pour une population recherchant à la fois l'éloignement des espaces urbains tout en favorisant la proximité des bassins de vie et d'emplois, notamment l'agglomération du Grand Chalon.

Cette corrélation entre la croissance démographique et la proximité des agglomérations se lit également à travers la répartition des nouveaux habitants entre 1999-2016. Les communes les plus attractives sont celles qui se trouvent sur l'axe de la RD menant à Chalon-sur-Saône et également les communes localisées au Nord/Ouest situées à proximité de Beaune. La commune de Saint Martin en Bresse, ne répond pas à ces critères mais elle fait partie des communes les plus attractives sur la période 1999/2016.

Enfin, on note que la croissance démographique s'est ralentie sur la dernière période observée, avec un taux d'évolution de 0,7% entre 2010 et 2016.

En 2016, la communauté de communes comptait 12 179 habitants. Cela représente un gain de 394 habitants par rapport au recensement de 2011, soit un taux de croissance annuel de 0,5%. À titre de comparaison, sur cette même période, le département de Saône-et-Loire connaît une évolution moyenne de -0,02% par an.

Le territoire connaît donc depuis 25 ans une dynamique de croissance de population (en particulier dans sa partie Sud) en raison à la fois de sa proximité avec des bassins d'emplois tels que Chalon sur Saône et également à la qualité de vie, à la tranquillité qu'offre ce territoire rural.

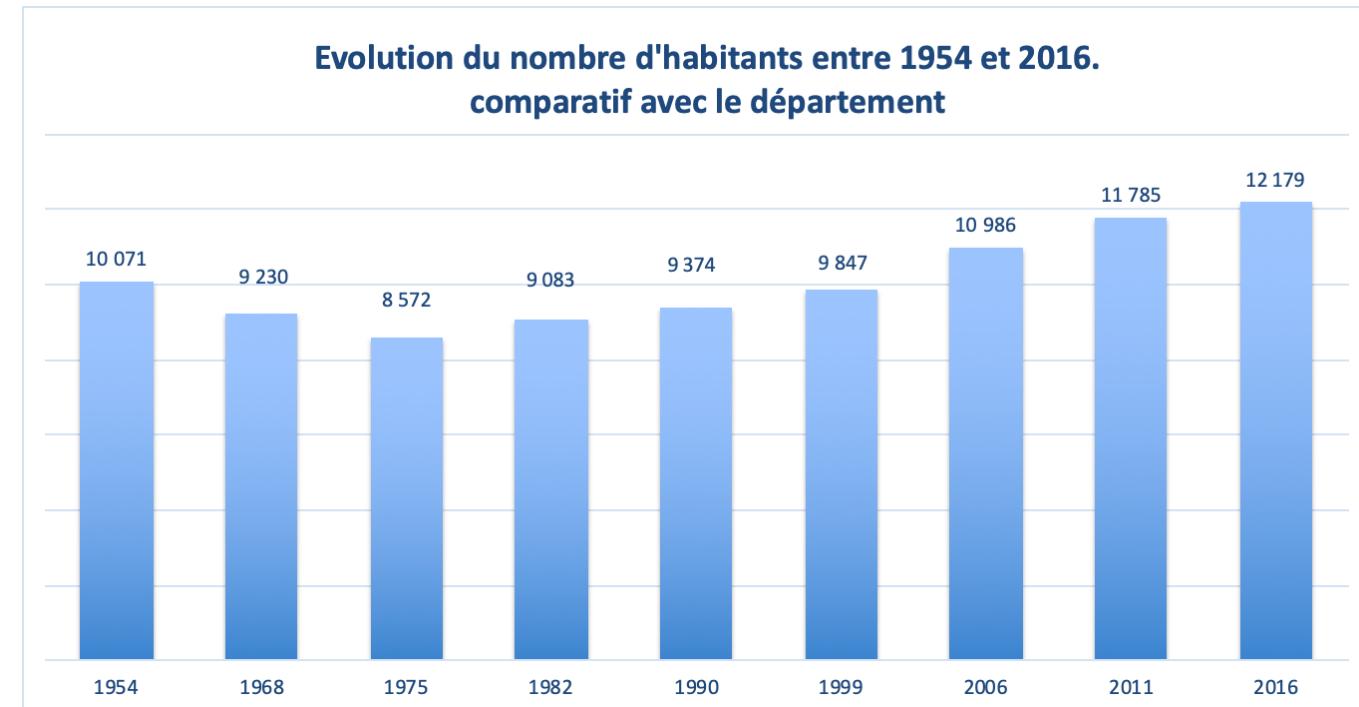


Figure 153 : Nombre d'habitants dans la CC Saône Doubs Bresse entre 1968 et 2016 - source INSEE

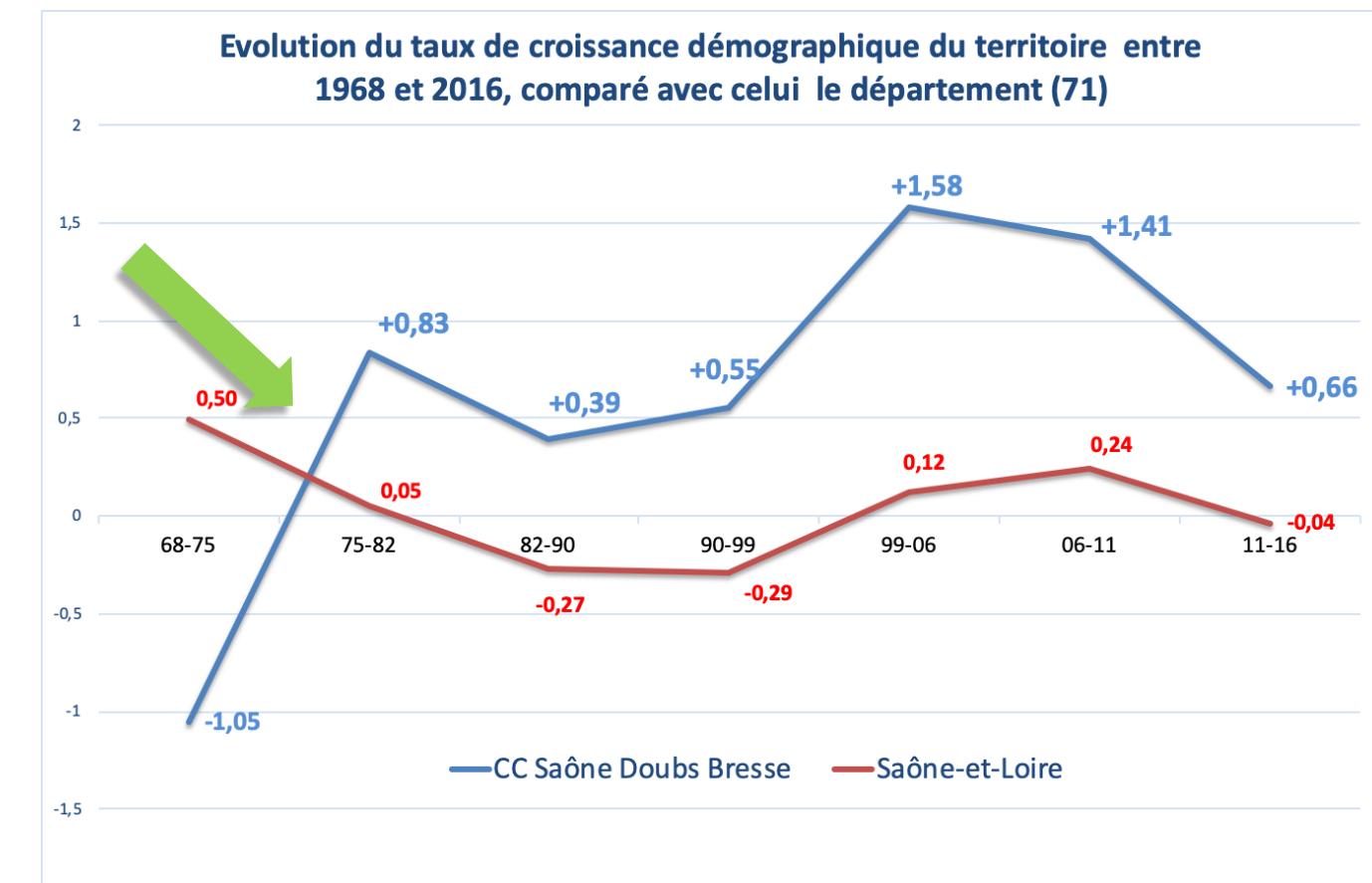


Figure 154 : Taux de croissance en 2016 annuel moyen. comparatif avec le département (71)

3.1.2 Solde naturel et migratoire

Une lecture plus « qualitative » de l'évolution de la population observée à l'échelle de l'intercommunalité permet de mettre en évidence un taux de croissance démographique tiré à la hausse par un solde migratoire.

En effet, si la population retrouve un dynamisme positif à partir de 1975, ce n'est pas dû au solde naturel qui demeure négatif jusque dans les années 2000 (compris entre - 0,5% et - 0,1% par an). Entre 2011 et 2016, le taux de croissance annuel moyen de 0,7% se décompose comme suit :

Solde naturel : + 0,2% / an

Solde migratoire : + 0,5% / an

Cela rend compte de l'attractivité du territoire de Saône Doubs Bresse pour des populations nouvelles.

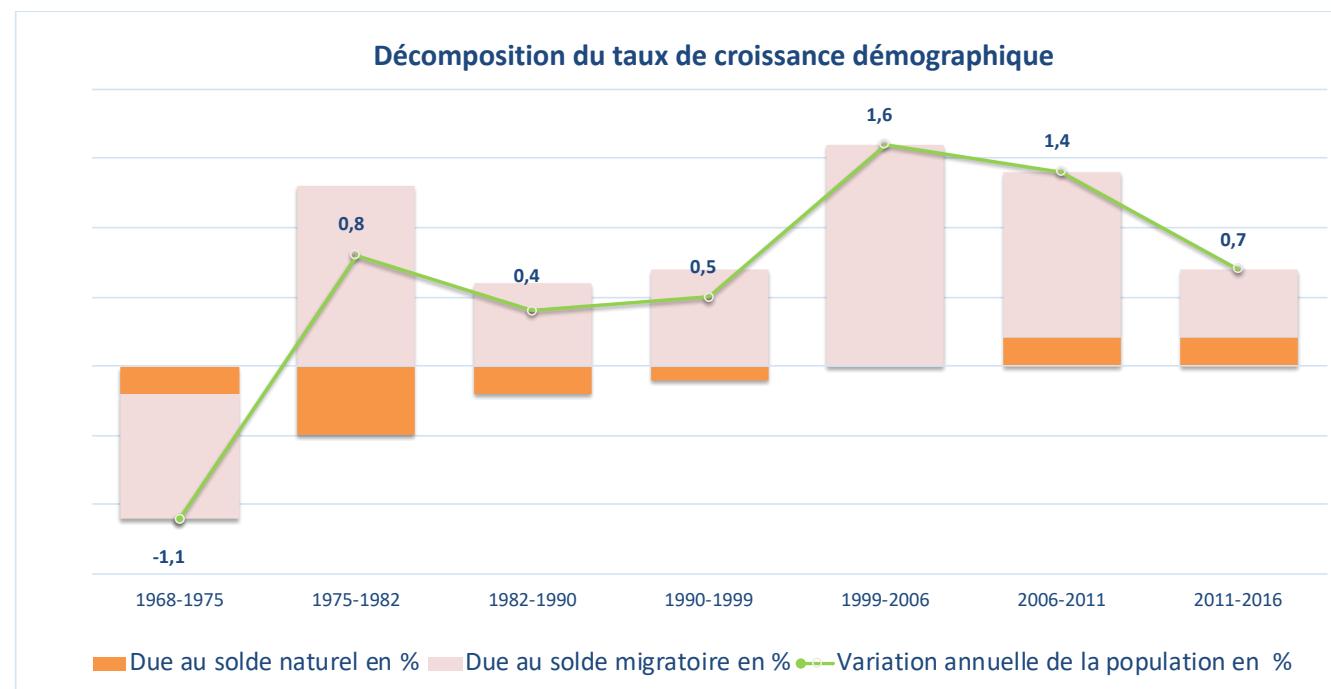


Figure 155 : Décomposition du taux de croissance démographique. Source : INSEE

3.2 STRUCTURE DE LA POPULATION

3.2.1 Structure par âge

La structure par âge, quant à elle, est aussi révélatrice de la position de ce territoire rural en périphérie d'agglomération. Elle fait apparaître essentiellement une faiblesse de la classe d'âge des 15-29 ans, correspondant en partie à des étudiants et des jeunes actifs, qui vont chercher ailleurs les équipements scolaires et les pôles d'emplois dont ils ont besoin.

A noter également une sous-représentation des plus de 60 ans et une légère sous-représentation des 15-29 ans sur le territoire à savoir 13% contre 18% au niveau national. Il faut noter également une baisse relative des 30-44 ans, au profit des 60-74 ans, ce qui se traduit par un vieillissement global de la population.

Sans présenter une spécificité particulièrement marquée, le territoire se caractérise tout de même par une population relative âgée.

Cette pyramide des âges reflète assez bien le contexte observé sur l'ensemble de la Saône-et-Loire et de la France métropolitaine, à savoir un vieillissement de la population.

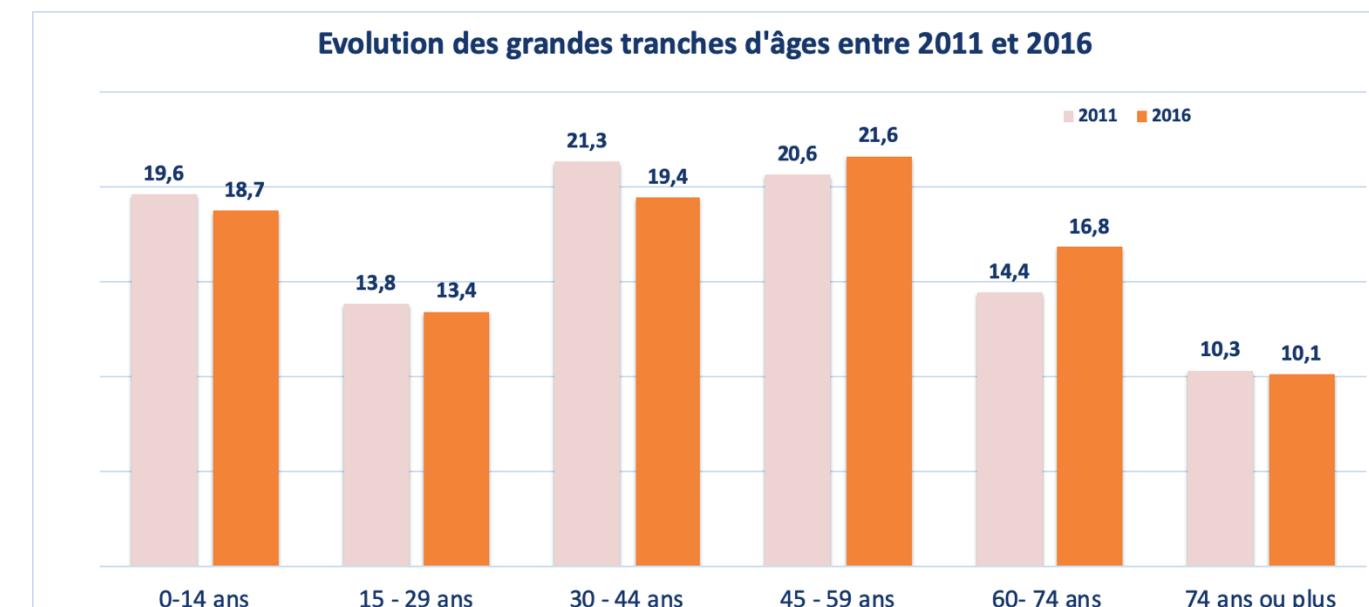
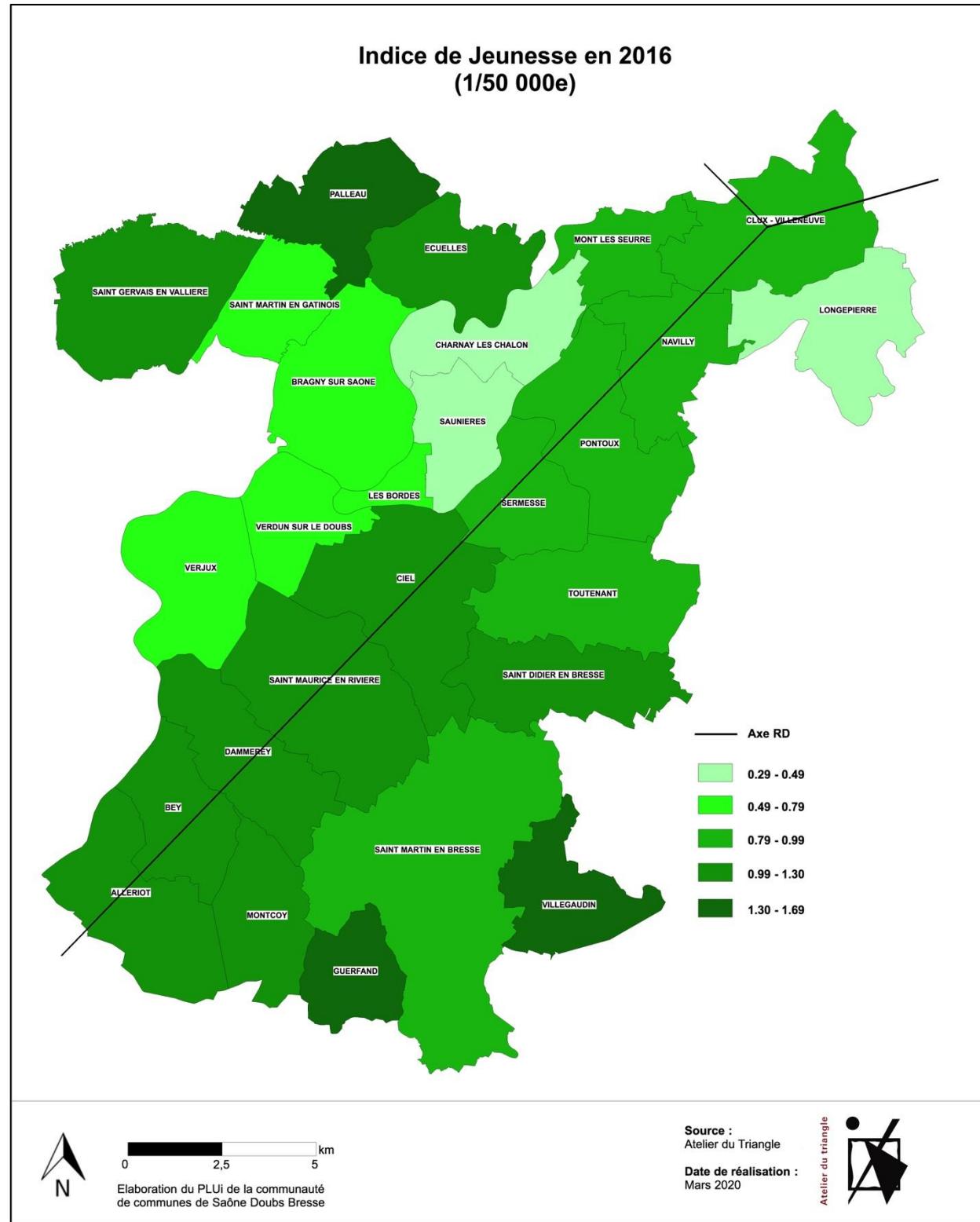


Figure 156 : Evolution de la structure par âge. Source : INSEE

L'indice de jeunesse (rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus) montre de grandes disparités au sein du territoire. Il varie entre 0,29 (à Longepierre) et 1,69 (à Villegaudin). Dix villes seulement sur le territoire présentent un indice supérieur à 1 et donc une proportion des personnes de moins de 20 ans supérieur à celle des plus de 60 ans. La moyenne sur les 27 communes est de 0,91.

On retrouve les populations les plus jeunes en grande partie au sud et le long de l'axe de la route départementale, témoin de la présence de couples avec enfants, installés proches des infrastructures connectées avec les bassins d'emplois.



Carte 13 : Indice de jeunesse en 2016 sur le territoire

3.2.2 Évolution de la taille des ménages

Comme constaté à l'échelle nationale, la taille des ménages est en constante diminution au sein du territoire.

Selon l'INSEE, elle est passée en moyenne de 2,9 personnes par résidence principale en 1968, à 2,6 en 1990 puis 2,4 en 2016.

Il s'agit là d'un phénomène général que l'on peut constater sur l'ensemble du territoire national, de nombreux facteurs interviennent.

Vers la cinquantaine des parents, les enfants quittent le domicile : les ménages âgés sont de taille réduite et leur part dans la population s'accroît avec l'allongement de la vie. Une fois qu'ils ont quitté le domicile familial, les jeunes attendent plus longtemps pour former un couple. Les couples font moins d'enfants (la taille moyenne des familles diminue) et se défont plus souvent qu'autrefois....

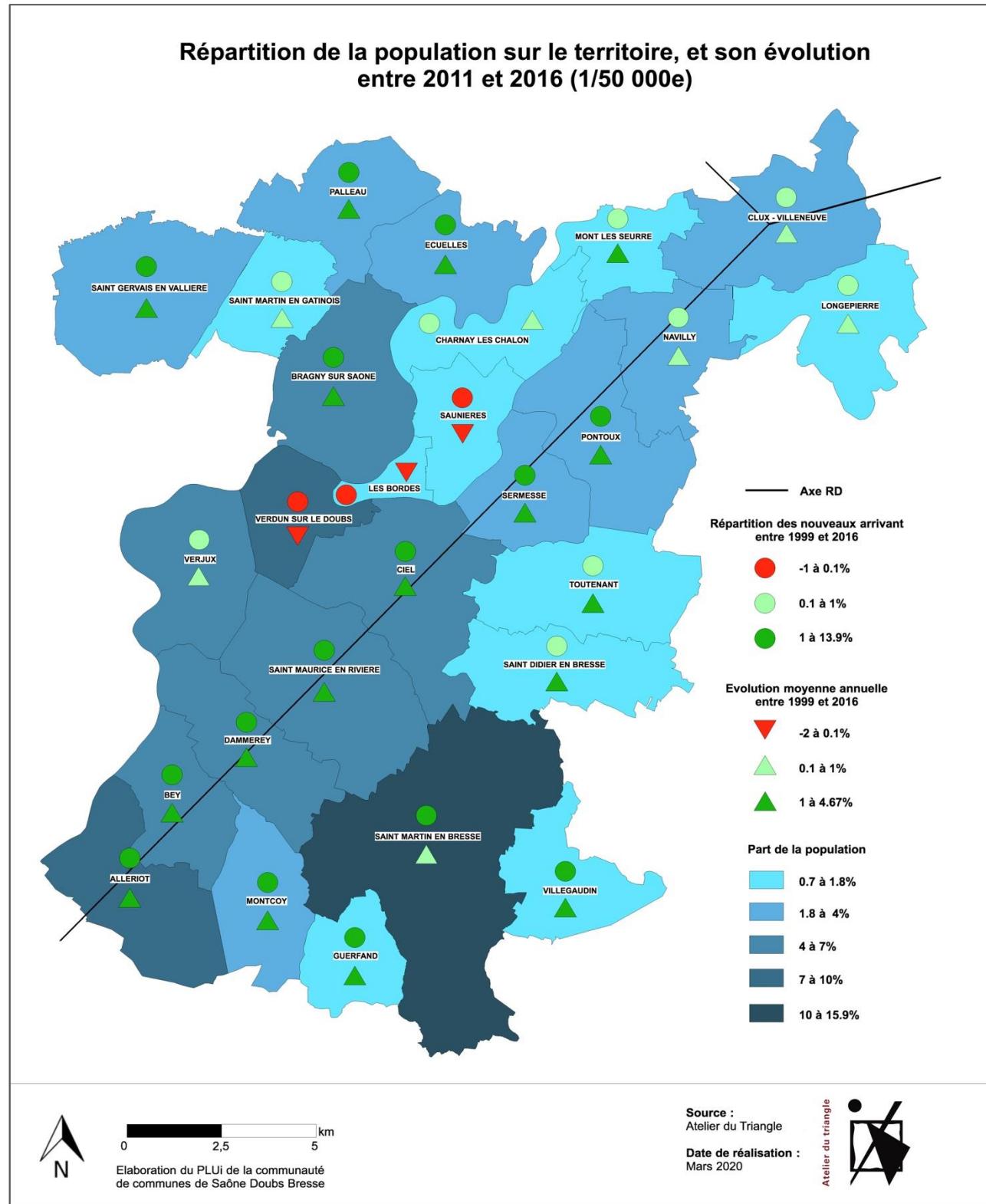
Toutefois, on notera que la taille des ménages sur le territoire reste, à 2,4, au-dessus de la moyenne nationale de 2,2 (2,2 étant aussi ce que l'on mesure à l'échelle de l'aire urbaine de Chalon sur Saône).

Cela peut être recoupé avec la part plus importante des 30/59 ans au niveau de la structure par âge, c'est à dire une population de « familles ».

Enfin, sur le territoire, la part des couples avec enfants est de 32% des ménages contre 23,3% sur la Saône et Loire (24,6% à l'échelle de l'aire urbaine).

3.3 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA POPULATION

Toutefois, les grandes tendances ne doivent pas cacher que la population est inégalement répartie sur le territoire de la Communauté de communes.



Carte 14 : répartition et évolution de la population au sein de la communauté de communes - Source : INSEE

3.3.1 Trois communes accueillent 1/3 de la population

Trois communes (sur 27), Verdun-sur-le-Doubs, Saint-Martin-en-Bresse et Allériot, regroupent à elles seules plus d'un tiers de la population de la CC Saône Doubs Bresse, soit 4 188 habitants.

Saint Martin en Bresse avec ses 1 934 habitants (en 2016) concentre près d'1 habitant sur 6 du canton (16%), tandis qu'Allériot et Verdun-sur-le-Doubs représente chacune presque 10% de la population intercommunale.

Mais l'évolution de ces trois communes correspond à des phénomènes différents :

➤ **Verdun-sur-le-Doubs : un bourg centre historique qui peine à retenir sa population**

Depuis 1968 et les débuts de la périurbanisation, Verdun sur le Doubs peine à conserver sa population. En effet, même si entre 90 et 99 elle connaît un rebond, elle peine à retrouver le niveau de population des années 50.

➤ **Saint-Martin-en-Bresse : un bourg centre dont la population augmente**

A l'image de l'évolution générale du territoire, après avoir perdu de la population sous l'effet de l'exode rural de l'après-guerre, cette commune connaît avec le phénomène de périurbanisation une croissance constante de sa population depuis 1975 qui a presque doublé.

➤ **Allériot : un village en seconde couronne de l'agglomération**

L'évolution d'Allériot reflète l'évolution d'un village situé à 10 km du centre d'une agglomération, avec une population qui a presque triplé depuis les années 60.

Elle accueille aujourd'hui une population plus nombreuse que le bourg centre historique

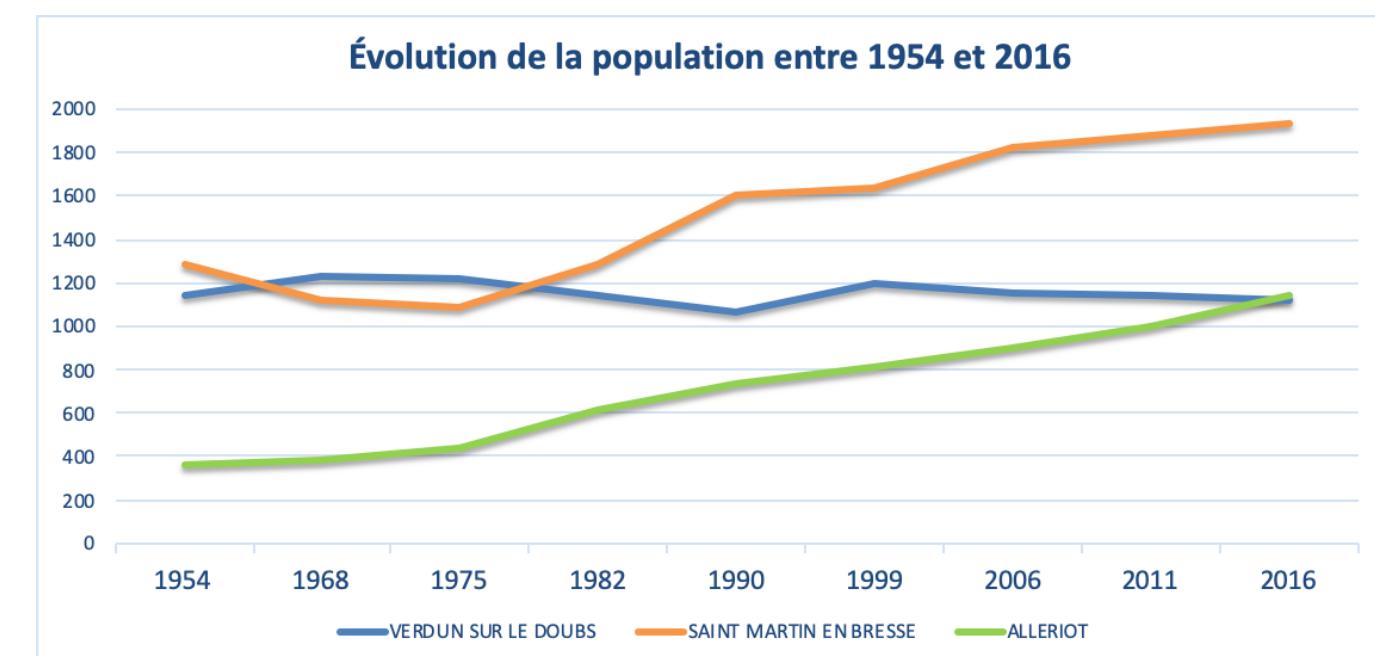


Figure 157 : Graphique de l'évolution de la population entre 1954 et 2016 - Source : INSEE

3.3.2 L'influence de la RN73 et de l'agglomération

Les communes situées au sud de la Communauté de communes et le long de la nationale 73 sont celles qui représentent la plus grande part de la population du territoire.

Ainsi, on a vu plus haut comment Allériot a presque triplé sa population et l'on observe pratiquement le même phénomène pour Bey, limitrophe d'Allériot au Nord et située à 12 km du centre de Chalon-sur-Saône.

La comparaison des courbes de population des 9 communes situées le long de la RN73 montre clairement l'influence de la distance par rapport au centre de l'agglomération.

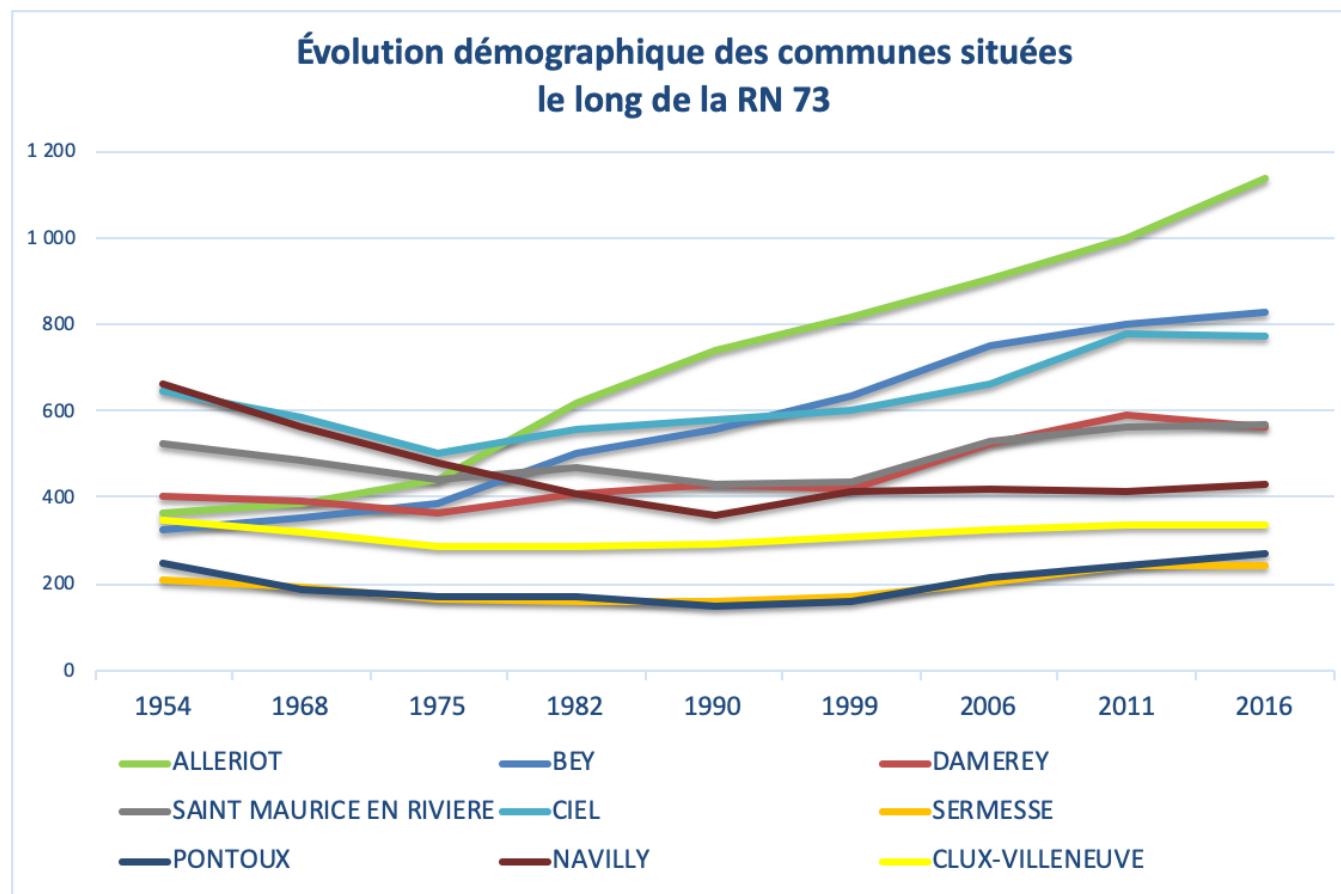


Figure 158 : graphique de l'évolution démographique des communes situées le long de la rn73 - Source : INSEE

Les communes les plus proches, Allériot et Bey, connaissent une évolution constante depuis les années cinquante.

Un peu plus loin, Dammerey, Saint Maurice en Rivière et Ciel ne vont recommencer à croître qu'à partir des années 80, dépassant leur niveau de population des années cinquante.

Au-delà, Sermesse, Pontoux, Navilly et Clux-Villeneuve connaissent un rebond plus tardif et, au mieux, retrouvent leur population des années cinquante.

3.3.3 Les communes entre Saône et Doubs

Les deux rivières créent des contraintes fortes du fait des zones inondables importantes qui affectent leur territoire.

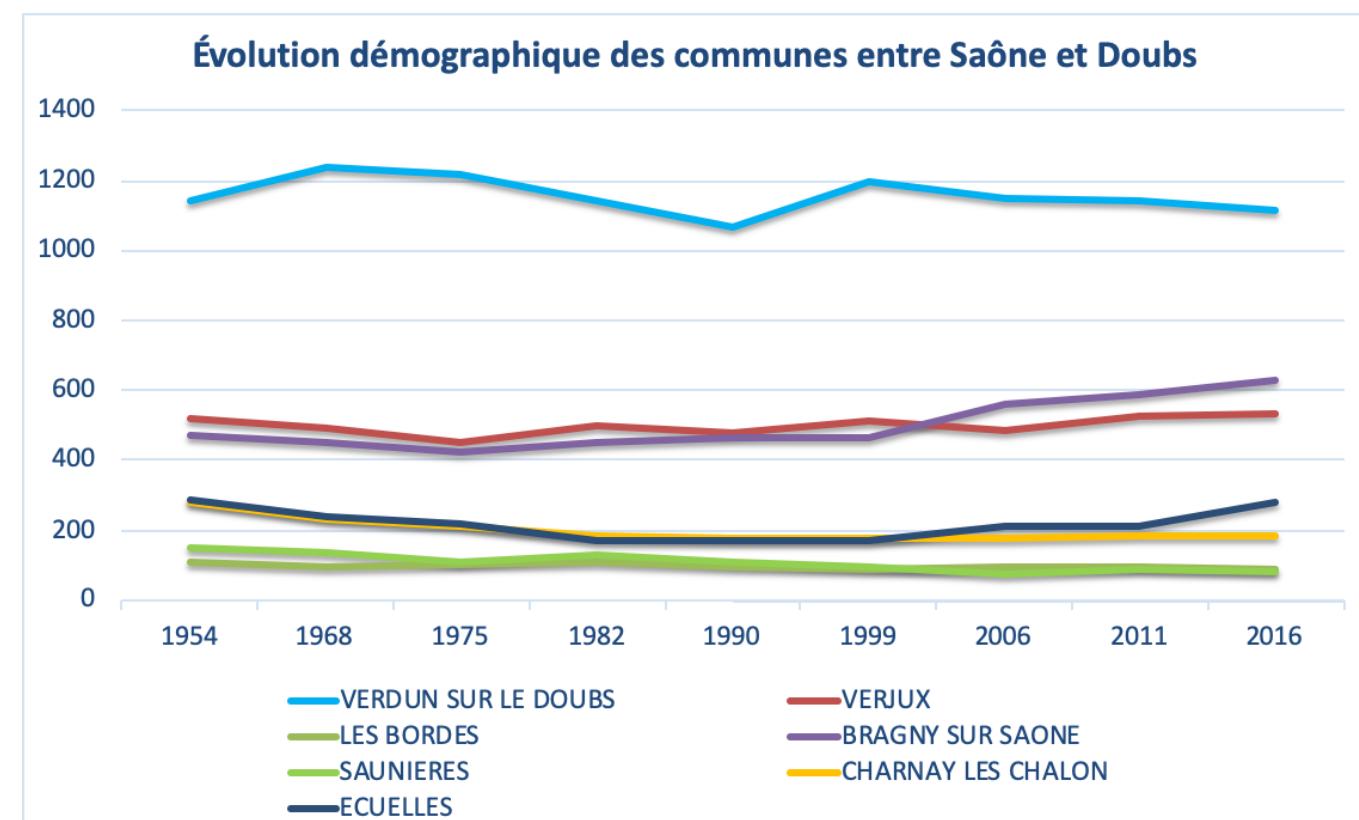


Figure 159 : Graphique de l'évolution démographique des communes entre Saône et Doubs - Source : INSEE

Du fait de cette contrainte, la plupart de ces communes présentent une croissance de population limitée voire négative.

Seule, **Bragny-sur-Saône** du fait de son relief et de sa proximité avec Verdun sur le Doubs, connaît une petite croissance ressemblant à celle des communes du Sud le long de la RN73.

3.3.4 Les communes de la vallée de la Dheune

Les trois communes au Nord-Ouest du territoire appartiennent à la vallée de la Dheune et sont tournée vers Beaune. Leur évolution retrouve plutôt le schéma d'une commune péri-urbaine un peu éloignée du centre de l'agglomération avec un rebond vers les années 90.

On notera toutefois que Saint-Martin-en-Gatinois ne connaît pas ce rebond.

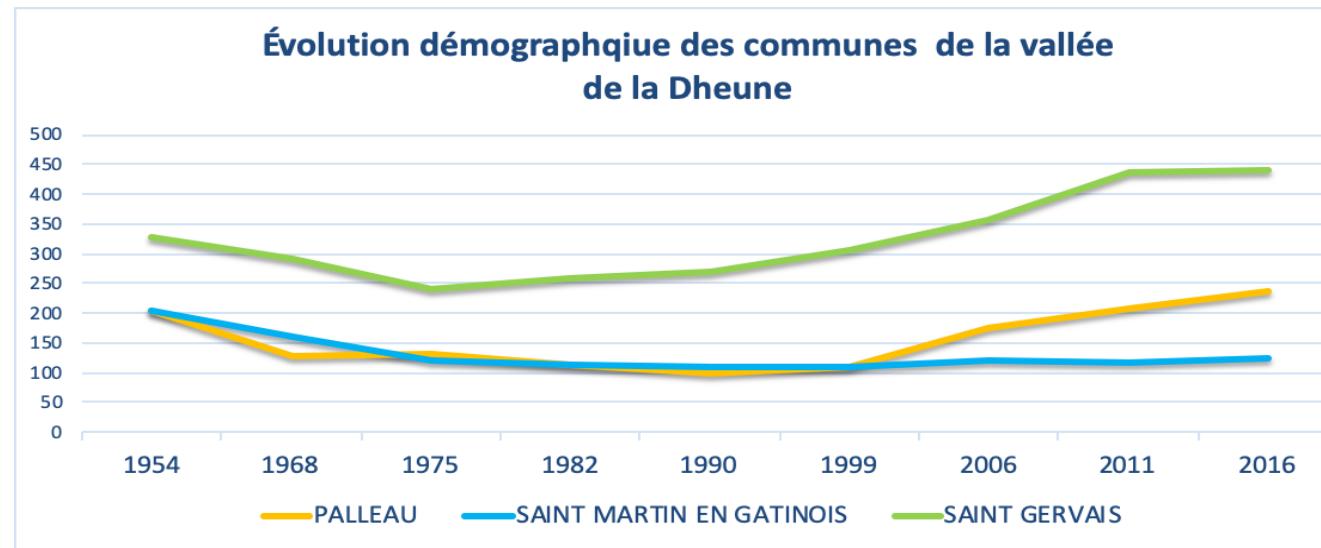


Figure 160 : Graphique de l'évolution démographique des communes de la vallée de la Dheune - Source : Insee

3.3.5 Les communes du nord - vallée du Doubs

Les quatre communes sont affectées légèrement par le Doubs, mais surtout par la distance aux agglomérations : elles sont à peu près à une trentaine de kilomètres des trois pôles que sont Chalon sur Saône, Beaune et Dole...

Leur population est au mieux stable et plutôt en décroissance.

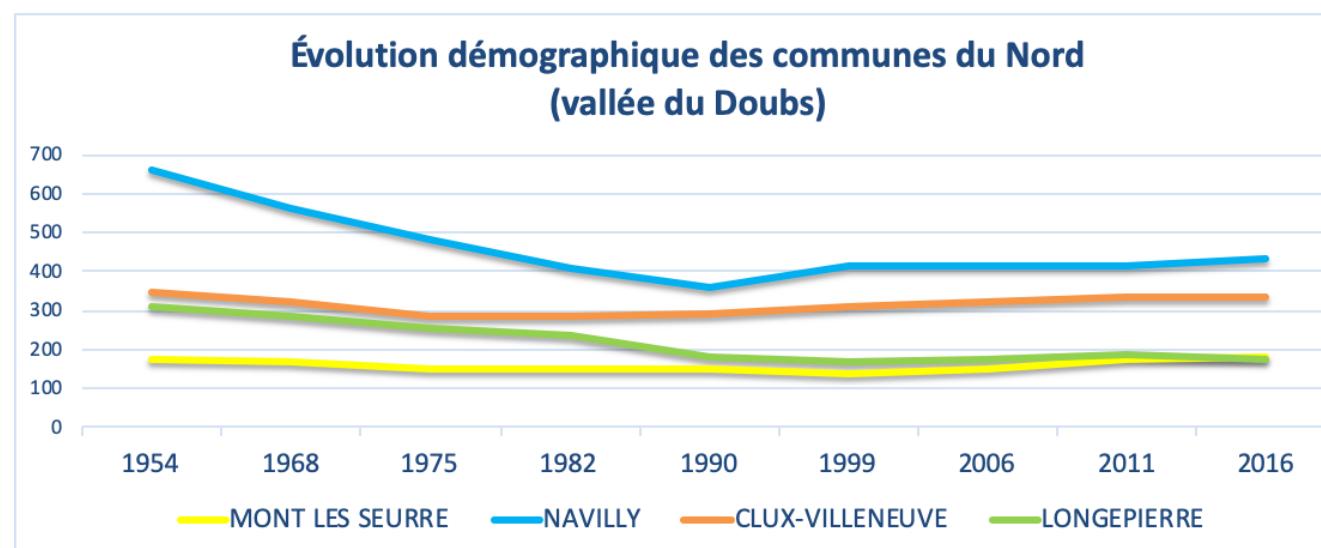


Figure 161 : Graphique de l'évolution démographique des communes du Nord - Source : Insee

3.3.6 Les communes de Bresse – à l'Est de la RN73

Les cinq communes de la Bresse, non affectées par des contraintes d'inondation et relativement proches de l'agglomération de Chalon-sur-Saône connaissent des courbes d'évolution typiques de la périurbanisation.

Les plus proches de la ville sont celles qui connaissent la croissance la plus forte.

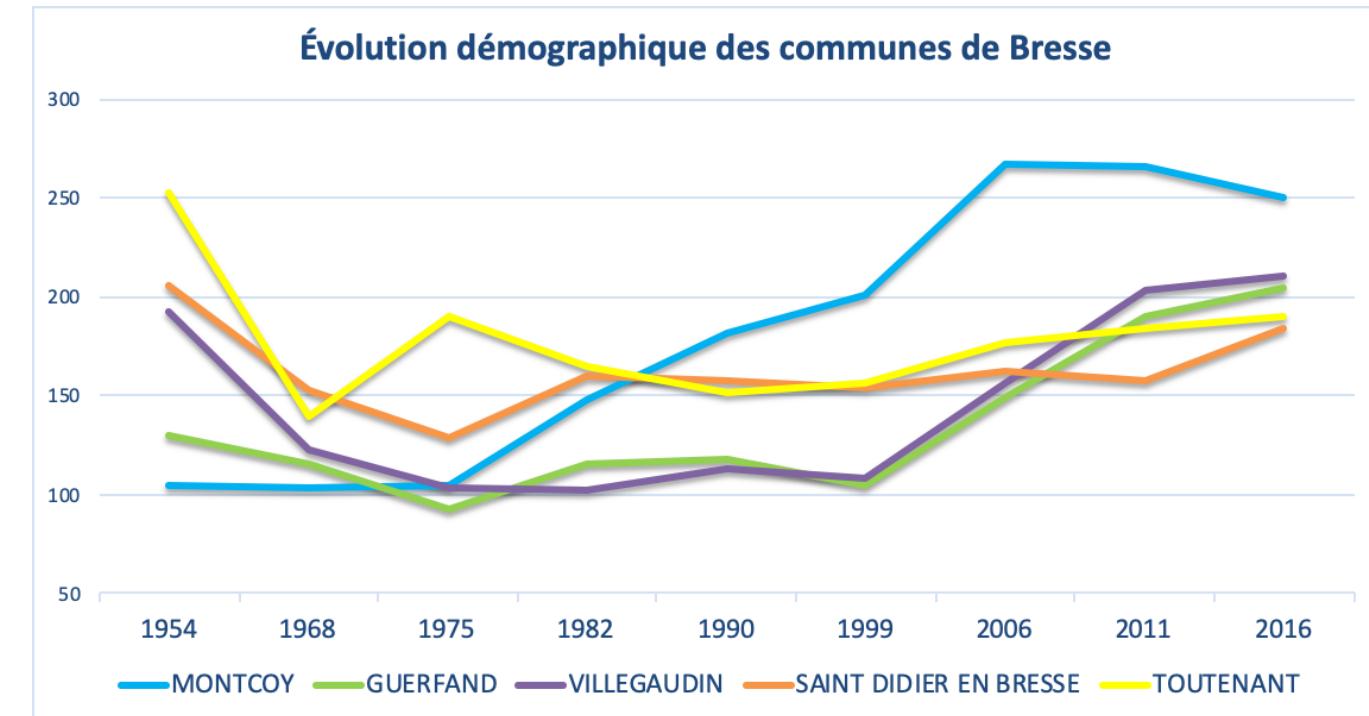


Figure 162 : Graphique de l'évolution démographique des communes de Bresse - Source : Insee

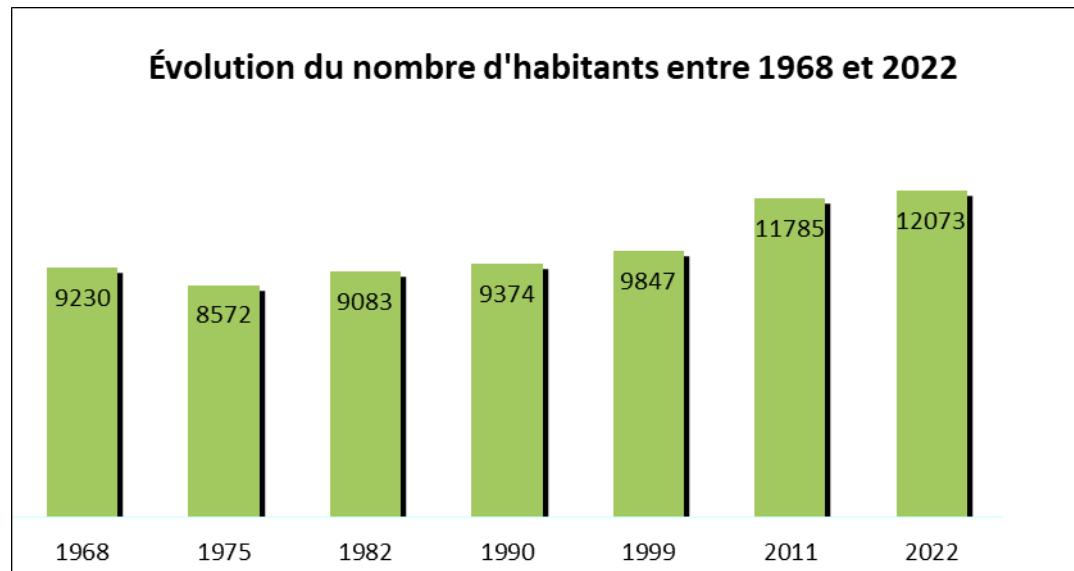
3.3.7 Quelques chiffres clés

2016			
CC SAONE DOUBS BRESSE	AIRE URBNAINE CHALON	SAONE ET LOIRE	
POPULATION	121791 habitants		
CROISSANCE ANNUELLE	0,66%	0,30%	-0,04%
INDICE DE JEUNESSE	0,91	1,15	0,7
TAILLE DES MENAGES	2,4	2,2	2,2

Figure 163 : Tableau récapitulatif des chiffres clés – Source : INSEE

3.4 DONNEES INSEE 2022

Les derniers chiffres d'évolution de la population montrent un ralentissement de la croissance depuis la fin des années 1990.



Toutefois, la croissance annuelle sur la décennie 2011-2022 reste de 0.2%, avec un solde naturel négatif et un solde migratoire positif qui montre que le territoire reste attractif.

L'analyse des chiffres par catégorie d'âge confirme le vieillissement de la population: en 2022 les plus de 60 ans représentent 29.6% de la population contre 24.7% en 2011. A l'inverse les moins de 29 ans sont passés de 33.4% en 2011 à 30% en 2022.

En chiffres bruts, le constat est encore plus fort.

	CCSDB		
	2011	2022	Evolution
moins de 29 ans	3941	3618	-9%
plus de 60 ans	2907	3572	19%
pop. Totale	11785	12073	2%

Cela va dans le sens du diagnostic effectué sur la nécessité de renforcer l'attractivité du territoire en particulier pour des populations jeunes.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une population : <ul style="list-style-type: none"> • qui augmente régulièrement depuis les années 1970. • qui se développe plus particulièrement dans les communes les plus proches des bassins de vie et d'emploi. ✓ Une proximité de certaines communes avec une gare (notamment Tournus et Chalon-sur-Saône). ✓ Une attractivité du territoire pour des populations extérieures (solde migratoire positif). ✓ Un cadre de vie qui fait l'attractivité du territoire. ✓ Des populations plus jeunes au sud et le long de l'axe de la route départementale, témoin de la présence de couples avec enfants, installés proches des infrastructures connectées avec les bassins d'emplois. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une difficulté pour le territoire à retenir ses jeunes et à s'adapter au vieillissement de la population. ✓ Une desserte numérique insuffisante. ✓ Une offre de logement faible pour certaines catégories de population, notamment les jeunes et les personnes âgées. ✓ Une faible offre de logements locatifs (sociaux) et de petits logements. ✓ Une diminution des petits commerces dans les villages et les bourgs, ainsi qu'un manque de services. ✓ Une attractivité inégale entre le bassin proche de l'agglomération Chalonnaise et les autres communes.
Enjeux	
<p>Pour maintenir une certaine attractivité auprès des populations, il est important de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Offrir des parcours résidentiels adaptés à toutes les populations. ✓ Préserver le cadre de vie, sa qualité paysagère du territoire et sa tranquillité, facteurs d'attractivité essentiels pour le territoire. ✓ Maintenir les équipements et commerces de proximité. ✓ Maintenir des emplois sur le territoire. 	

4 LOGEMENT

4.1 PARC DE LOGEMENTS

4.1.1 Structure du parc de logements

La structure du parc se caractérise, comme à l'échelle départementale, par une prédominance des résidences principales qui représentent près de 83% des logements.

En 2016, le territoire comptait un total de 6 122 logements, dont 5 056 résidences principales, 523 résidences secondaires et 542 logements vacants.

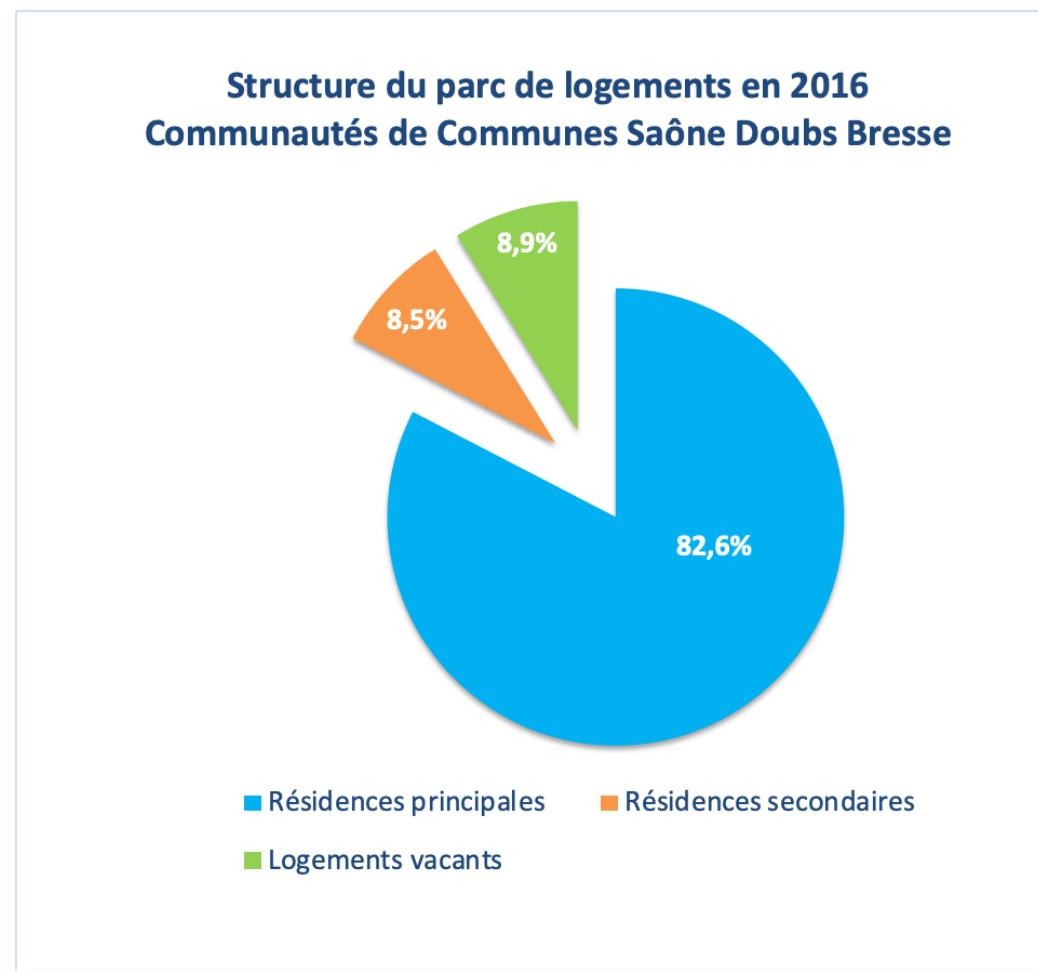
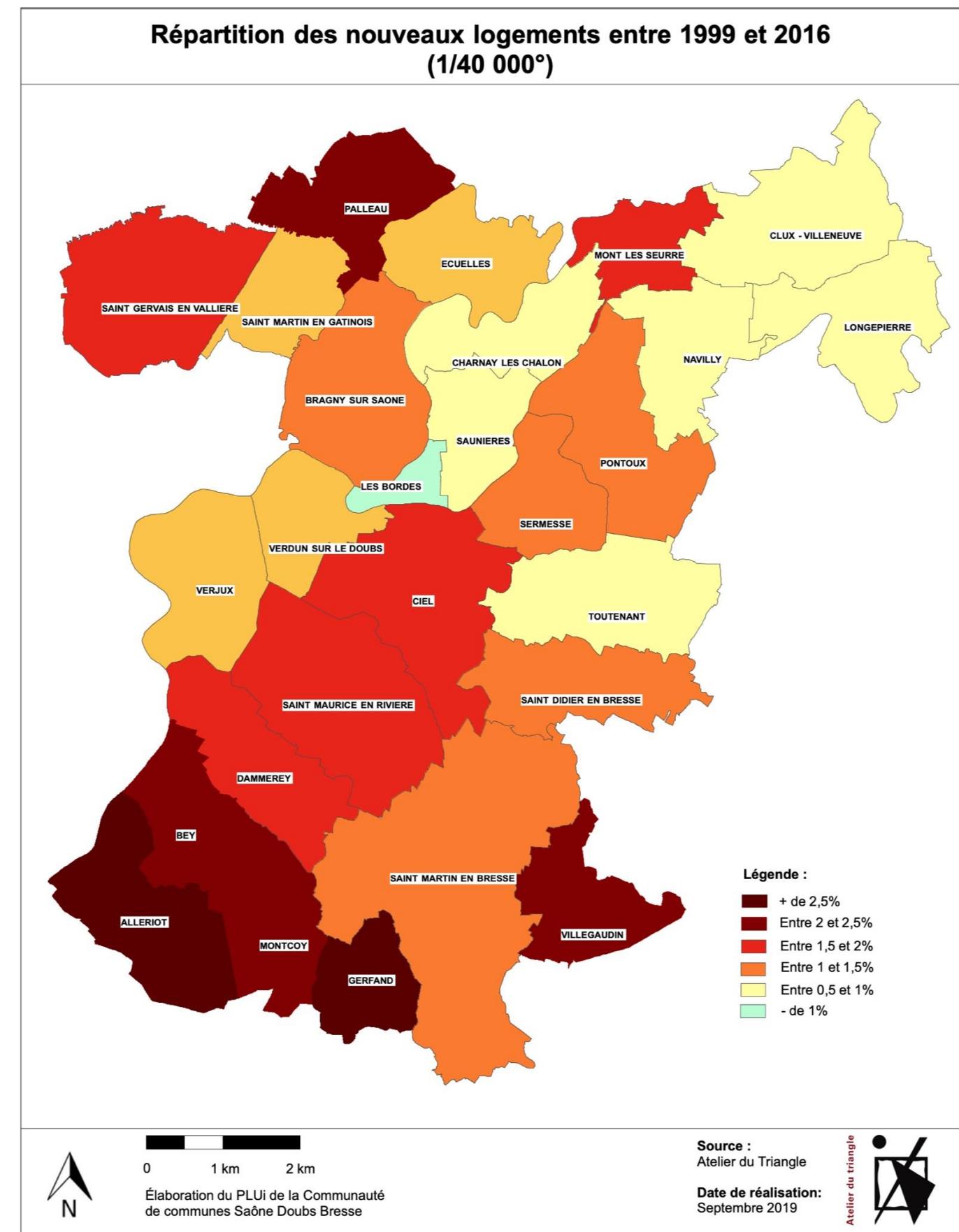


Figure 164 : Diagramme de la structure du parc de logements en 2016 sur le territoire – Source : INSEE

En 2016 on dénombre 5 665 maisons contre 415 appartements sur le territoire.

Le logement individuel prédomine très largement représentant 92,2% de l'ensemble du parc.

Concernant la question de la typologie des logements produits, le modèle prédominant est la maison individuelle, hormis à Verdun-sur-le-Doubs dont le parc de logement est composé à 36% d'appartements. Cette commune dispose d'un parc de logements assez différents également par rapport au taux de logement vacant qui de 17,7% alors que la moyenne du territoire est de 8,9%.



Carte 15 : Répartition des nouveaux logements entre 1999 et 2016

4.1.2 Évolution du parc de logements

Le nombre de logements est en légère augmentation sur le territoire, avec une hausse de près de 4% entre 2011 et 2016. Ainsi, chaque année une cinquantaine de logements sont produits sur la Communauté de communes.

Entre 1999 et 2016 le taux d'évolution annuel moyen de logements est de +1,24%. Toutes les communes ont un nombre croissant hormis Les Bordes qui enregistre une baisse de 0,2% annuelle.

Les résidences principales

Concernant les résidences principales, leur nombre accroît de façon générale pour l'ensemble des municipalités. Sur la Communauté de communes l'évolution est de +1,51% par an sur cette même période. Sur l'ensemble de la période 1999-2016 l'évolution est de +30%.

Encore une fois seul Les Bordes subit une baisse, conséquence d'un secteur largement soumis aux risques d'inondation, avec des logements en état de dégradation plus ou moins avancée.

Les résidences secondaires

Les résidences secondaires moins nombreuses que les logements vacants, sont en large diminution pour une grande partie du territoire qui souffre d'une diminution de plus de 2% par an (soit -28% au total sur la période 1999-2016). Cela traduit dans une certaine mesure le fait que de nombreuses résidences « secondaires » soient devenues « principales »

Seule Saunière connaît une large augmentation approchant les 3%. Mont-lès-Seurres, Clux-Villeneuve, et Villegaudin voit également leur nombre de résidences secondaires augmenté, mais plus timidement. Hormis Montcoy et Toutenant qui ne connaissent aucune évolution, les 21 autres communes voient leur nombre de résidences secondaire baisser.

Les logements vacants

Quant aux logements vacants ils progressent significativement sur l'ensemble du territoire, avec en moyenne une progression annuelle de +2,32 %. Seules cinq municipalités ont vu leur nombre baisser : Villegaudin (-5,57% par an), Saunières (-4,24% par an), Clux-Villeneuve (-3,53% par an), Longepierre et Toutenant en dessous de -1% annuel chacune.

Les 22 autres communes subissent une augmentation du nombre de logements vacants.

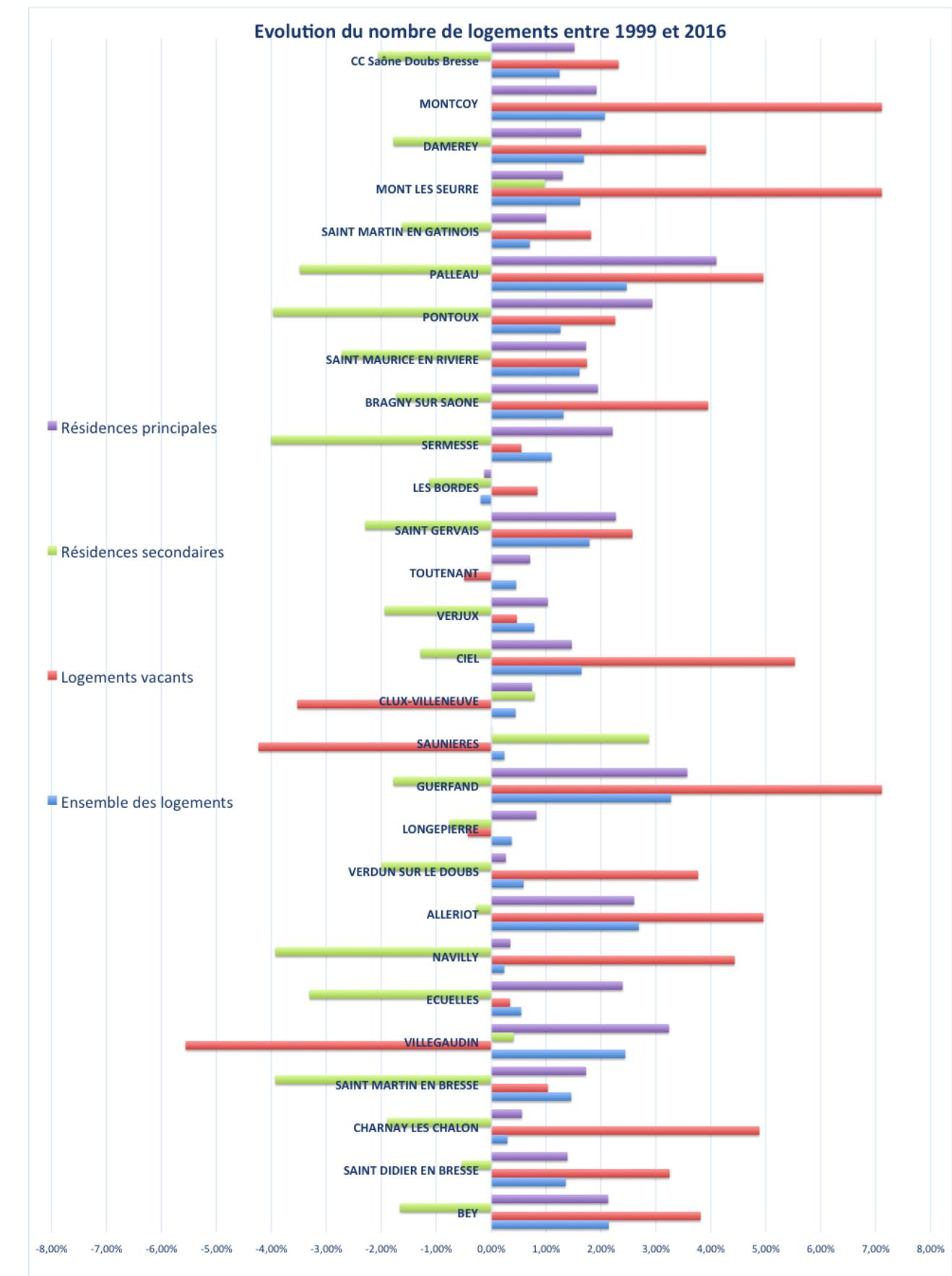
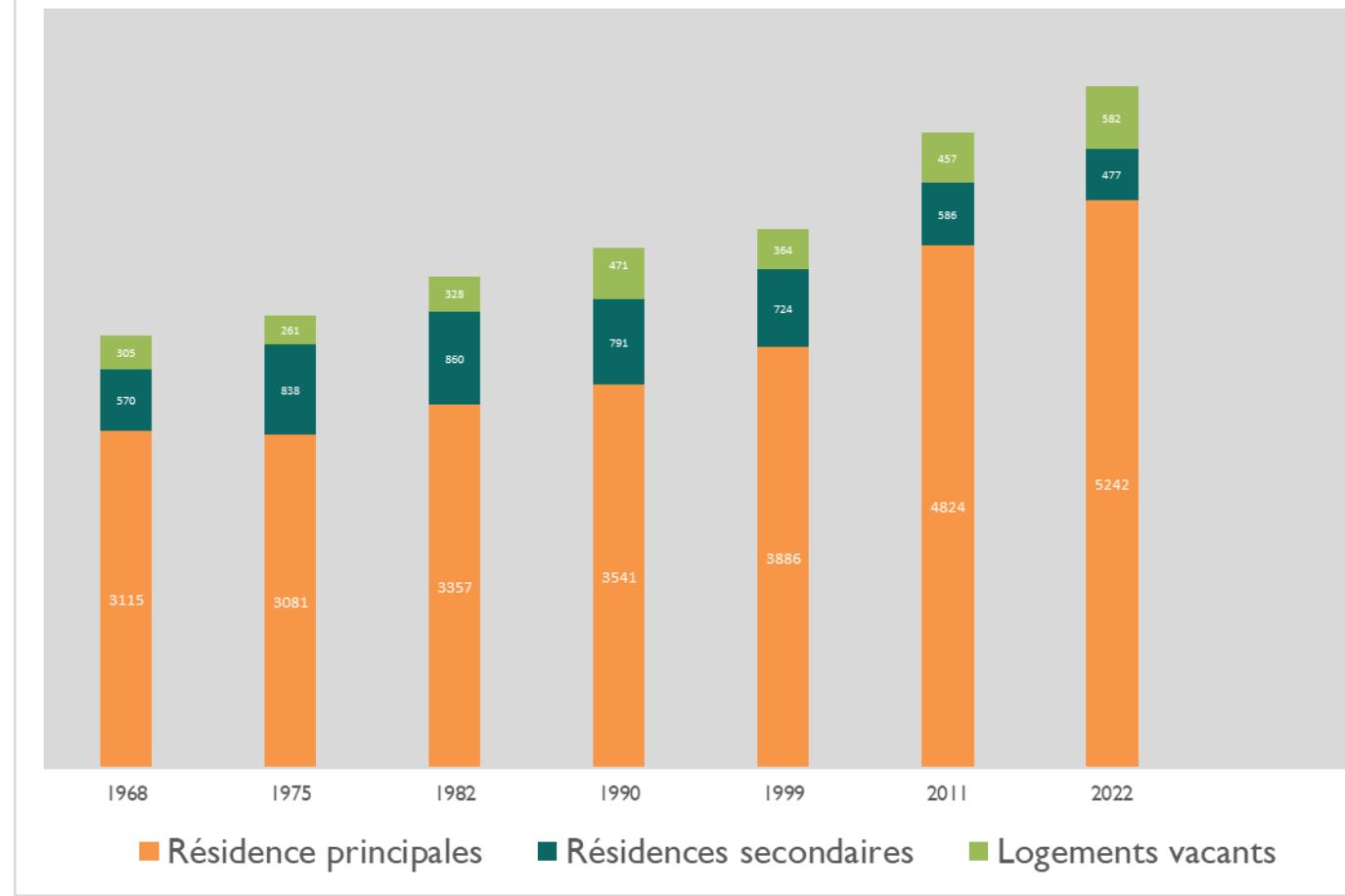


Figure 165 : Taux d'évolution annuel des logements, résidences principales, secondaires et des logements vacants, sur le territoire entre 1999 et 2016. Source : INSEE

4.2 DONNEES INSEE 2022

Les derniers chiffres d'évolution de la population montrent une croissance plus rapide du nombre de résidences principales que de la population (+ 0.7% pour les résidences principales et +0.2% pour les habitants.

Évolution du nombre de logements par type entre 1968 et 2022



Cela est d'abord à corréler avec le vieillissement de la population évoqué au chapitre précédent.

On constate que la taille des ménages a considérablement baissé passant entre 2011 et 2022 de 2.41 à 2.27... augmentant ainsi mécaniquement le besoin en logement

Par ailleurs, on notera que la part des résidences principales dans l'ensemble du parc de logement reste à peu près la même, soit environ 82 à 83%...

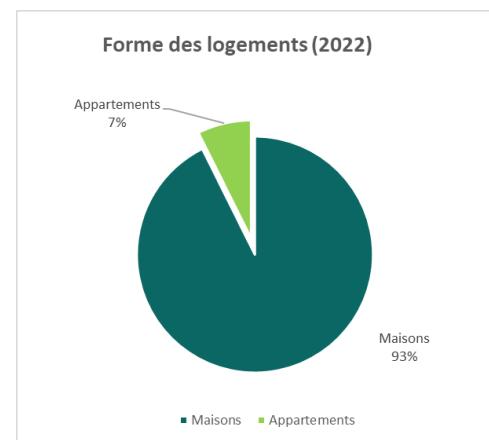
Surtout en chiffre brut le nombre des résidences secondaires et des logements vacants est resté stable autour de 1050 avec simplement une augmentation des logements vacants et une baisse des résidences secondaires.

LOGEMENT	CCSDB			
	2011		2022	
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
Résidences principales	4824	82%	5242	83%
Résidences secondaires	586	10%	477	8%
Logements vacants	457	8%	582	9%
Ensemble	5867	100%	6301	100%

Comme déjà constaté plus haut, la part des logements vacants du territoire sur Verdun Ciel est considérable, ce qui s'explique par les contraintes existantes.

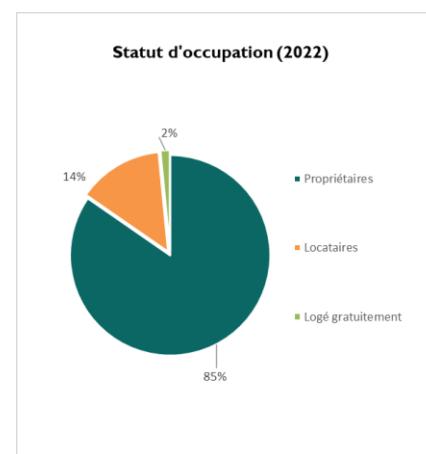
En 2022 Verdun Ciel compte 185 logements vacants, soit plus du 1/3 des logements vacants de tout la CC, alors que son parc de logement ne représente qu'un dixième du parc de la CC...

Au niveau de la nature du parc, on constate que la part de la maison individuelle reste toujours dominante et qu'il n'y a pas eu vraiment de dynamique au niveau de la mixité des logements.



FORME DES LOGEMENTS	CCSDB			
	Nombre 2011	%	Nombre 2022	%
Maisons	5408	92,2%	5807	92,2%
Appartements	428	7,3%	461	7,3%
Autre	32	0,5%	32	0,5%
Ensemble	5868	100%	6300	100%

Le même constat peut être fait au niveau du statut d'occupation des logements.



STATUT D'OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES	CCSDB			
	Nombre de ménage 2011	%	Nombre de ménage 2022	%
Propriétaires	4008	83%	4436	85%
Locataires	704	15%	725	14%
Logé gratuitement	112	2%	80	2%
Ensemble	4824	100%	5241	100%
Dont logement HLM loué vide	140	2,9%	114	2,2%

Comme on le voit ces éléments ne modifient pas profondément le diagnostic fait il y a quelques années.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un potentiel de logements à réhabiliter. ✓ Un coût des terrains à bâtir abordable. ✓ Un coût pour les locations de logement abordable. ✓ Une offre foncière de parcelles de toutes tailles. ✓ Une offre de logements sociaux notamment à Verdun-sur-le-Doubs ✓ Un territoire accessible et proche de plusieurs bassins d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un nombre parfois important de logements vacants et des logements dégradés ✓ Des coûts de réhabilitation parfois trop élevés. ✓ Des maisons qui ne sont pas toujours adaptées au vieillissement des populations. ✓ La présence de grands axes routiers générateurs de nuisances (bruit/sécurité). ✓ Une attractivité du territoire trop ciblée sur un type de logement (maison individuelle dans la parcelle). ✓ Un parc de logement social parfois peu entretenu. ✓ Un parc de logements énergivores. ✓ Une faiblesse de l'offre locative. ✓ Une offre de logements inadaptés à la demande. ✓ La présence de l'aléa lié aux inondations qui freine le développement des communes impactées.
Enjeux	
<p>Le territoire souffre d'un manque de diversité des logements (petits logements et logements locatifs) et notamment pour les populations jeunes et plus âgées. Le potentiel de remise sur le marché des logements, même s'il existe est difficile à mettre en œuvre en raison des coûts élevés parfois des travaux à entreprendre.</p> <p>Il existe donc des enjeux importants liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ à l'adaptation du parc de logements à la demande, ✓ la diversification des produits proposés, ✓ à la remise sur le marché des biens existants. ✓ à la création d'un parc de logement de qualité. 	

5 ÉCONOMIE ET EMPLOI

5.1 L'EMPLOI

5.1.1 Évolution et répartition de l'emploi sur le territoire

Selon l'INSEE, le territoire de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse comptait environ 1985*¹ emplois en 2017, sachant que près de la moitié de ces emplois se trouvent dans 2 communes : Saint Martin en Bresse et Verdun sur le Doubs (qui comprend à elle toute seule un tiers du nombre total d'emplois). Allériot, Bey et Ciel offrent ensuite 1/4 des emplois, soit 485. Ces communes (hormis Verdun sur le Doubs) accueillent toutes une zone d'activité.

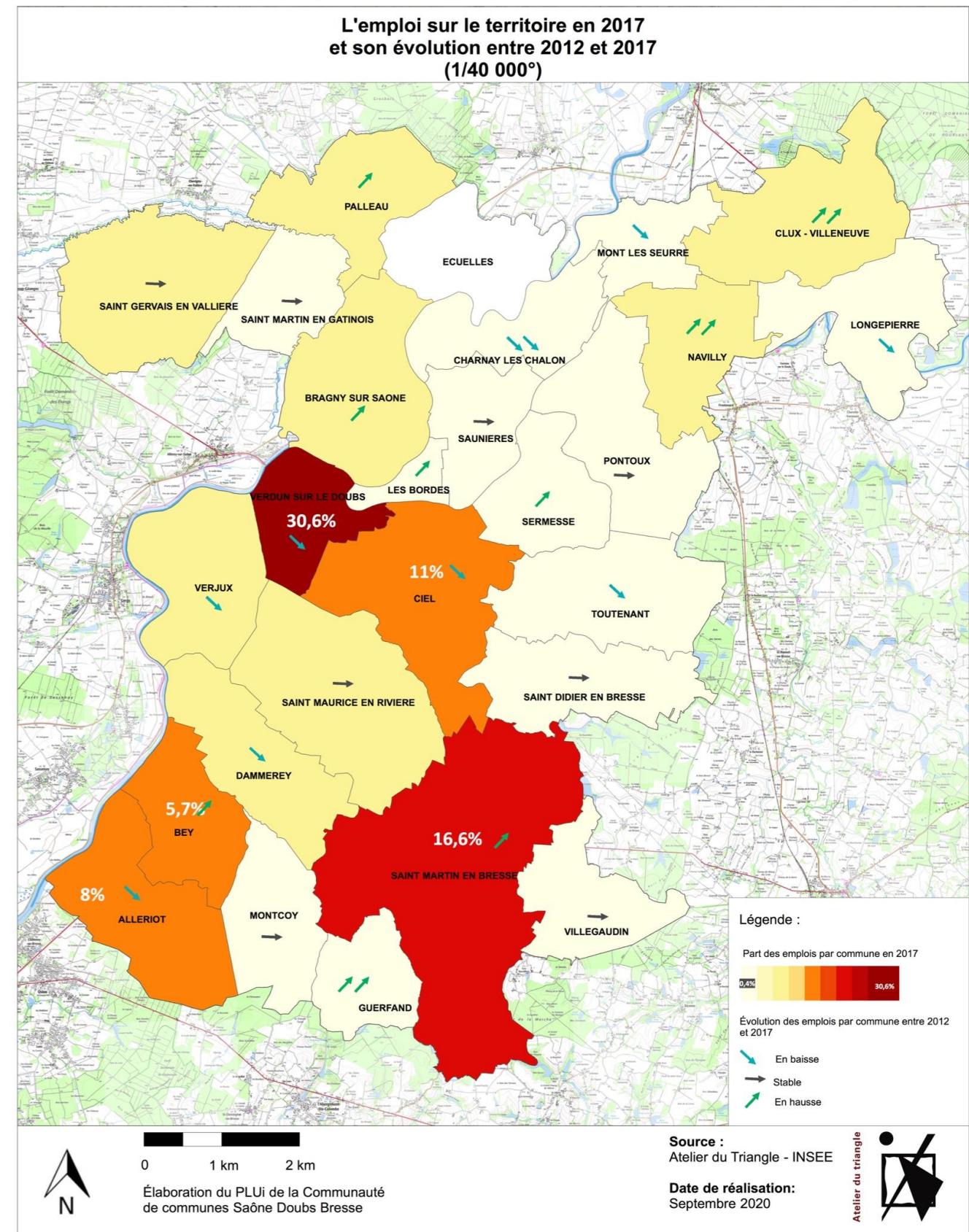
Le nombre d'emplois total est plutôt stable, même s'il existe des variations entre les communes, il n'y a pas de mouvements significatifs dans la répartition des emplois. Les flèches sur la carte ci-contre représentent cette évolution du nombre des emplois par communes.

Le taux d'activité de la population de 15 à 64 ans est de 78,6% sur le territoire, contre 74% au niveau national (en 2017). Il a progressé au cours des cinq dernières années, il était de 75,8% en 2012.

Le taux de chômage est plutôt stable, de 9% en 2012, il est de 10% en 2017.

Le territoire compte un nombre d'actifs (personnes ayant un emploi) supérieur au nombre d'emplois total (38 emplois pour 100 actifs en 2017), ce qui implique qu'un certain nombre d'actifs habitant sur le territoire travaillent en dehors de ce dernier. Ce phénomène s'accentue légèrement depuis 2012.

Selon l'INSEE, le territoire est attaché au bassin d'emplois de Chalon-sur-Saône. Toutefois, les habitants de la communauté de communes se tournent en moindre mesure vers d'autres communes et notamment Beaune pour travailler.



Attention, ce chiffre exclu les données concernant l'emploi à Écuelles dont les chiffres de l'INSEE semblent incorrects et de ce fait inexploitables.

5.1.2 Répartition des emplois par secteur d'activité

En 2017, selon l'INSEE, plus de la moitié des emplois sont issus des catégories socioprofessionnelles « employés et ouvriers ». On constate toutefois une baisse importante de la catégorie « ouvrier » liée à la diminution de l'activité industrielle et une augmentation significative de la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures ».

Cela reflète les chiffres de répartition de l'emploi selon les secteurs d'activités, avec une nette progression des secteurs « commerce, transport et services » et « administration publique, santé et sociale » et une importante diminution du secteur de l'industrie.

Le secteur agricole se maintient avec 12% des emplois du territoire. (Nota - Le diagnostic agricole complet fait l'objet du tome 3.)

On a donc un système productif tourné vers la sphère présente en 2017 : 60% des établissements et 67% des emplois.

DÉFINITION

Sphère présente : Activités mis en oeuvre localement pour la production de biens et de services visant à la satisfaction des besoins des personnes présentent dans la zone, résidentes ou touristes.

Sphère productive : Activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

Évolution de l'emploi par secteur entre 2007 et 2017



Figure 166 : Histogramme de l'évolution de l'emploi par secteur entre 2007 et 2017 – Source : Insee

5.2 LES ACTIVITÉS (HORS AGRICULTURE)

5.2.1 Les établissements sur le territoire

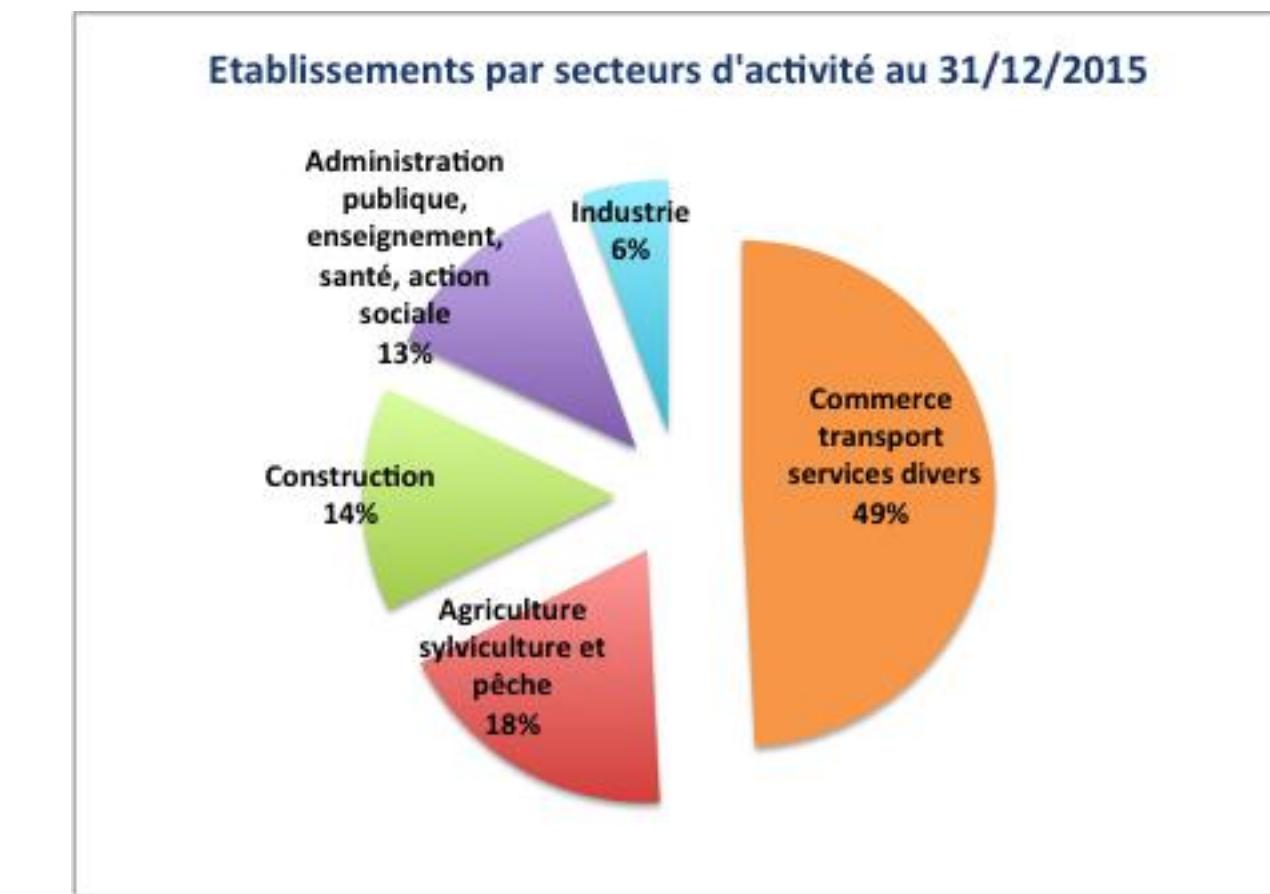


Figure 167 : Répartition des établissements par secteur d'activité sur le territoire au 31 décembre 2015 - Source : INSEE

L'INSEE recense 921 établissements sur la communauté de communes au 31 décembre 2015.

Presque 50% concerne le secteur des commerces, transports, ou services divers. Le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche atteint 18,5%. La construction troisième secteur le plus représenté dépasse les 14%.

En 2019, 87 entreprises ont été créées.

5.2.2 Répartition des établissements sur le territoire

Plus de la moitié des établissements se trouvent sur cinq communes seulement :

Verdun-sur-le-Doubs : 144 (16%)

Saint-Martin-en-Bresse : 141 (15%)

Allériot : 72 (8%)

Ciel : 67 (7%)

Bey : 48 (5%)

Le territoire compte quatre zones d'activités (St Martin en Bresse, Ciel, Allériot et Bey) dont trois sont localisées au plus près de l'axe routier de la RD676.

Entre 2006 et 2018, 5 ha environ de foncier ont été consommés pour des activités. Aujourd'hui, les zones d'activités sont quasiment pleines.

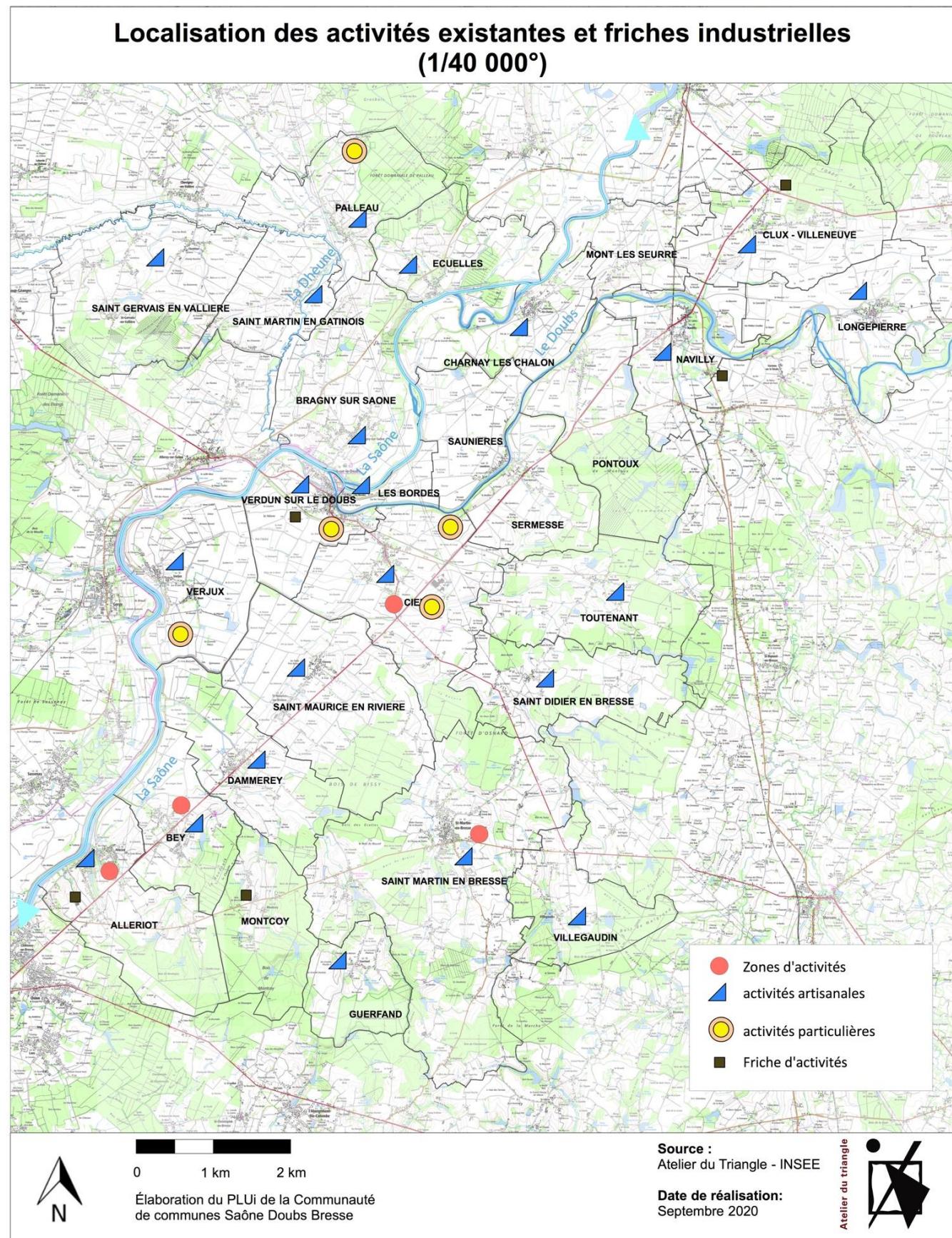
Toutefois, un potentiel de développement existe sur l'ancien site Daucy à Ciel ou encore avec la présence de quelques friches industrielles telles que la scierie d'Allériot, le garage à Montcoy, la station essence à Clux Villeneuve, ou l'ancienne tuilerie à Navilly,

Il existe aussi de nombreuses activités notamment artisanales, dispersées sur l'ensemble des communes (Bâtiments, TP, garages, paysage...).

On notera la présence de 5 sites particuliers : l'exploitation de graviers de Verjux, la coopérative à Verdun sur le Doubs et à ciel, l'usine de structures béton de Ciel ou encore le site GRT Gaz à Palleau.



Figure 168 : Exploitation de gravier à Verjux – Atelier du Triangle



Carte 17 : Localisation des activités et des friches industrielles – Source : INSEE et Atelier du Triangle

Forces	Faiblesses
<p>Activité agricole et forestière</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une activité agricole encore très présente sur l'ensemble des communes et une part des emplois non négligeable. ✓ Une activité forestière présente. ✓ Des circuits courts qui se développent. ✓ <p>Zones d'activités– activités artisanales</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des zones d'activités réparties sur le territoire et attractives, en raison notamment de la proximité des axes routiers et d'un coût du foncier abordable. ✓ Des zones d'activités qui jouent un rôle de locomotive pour le reste du territoire. ✓ Une diversité dans les secteurs et les tailles des entreprises. ✓ Un potentiel foncier encore disponible dans certaines zones (ancien site Val d'Aucy à Ciel). ✓ Un hôtel d'entreprise envisagé à Ciel (projet en cours). ✓ Des friches industrielles et des locaux vacants à exploiter. 	<p>Activité agricole et forestière</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des voiries parfois inadaptées aux engins agricoles, notamment dans les traversées de bourg. ✓ Un risque de diminution de l'activité agricole (départ en retraite, difficultés dans la transmission des activités...). ✓ Des circuits courts à mieux organiser. <p>Zones d'activités – activités artisanales</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des communes ne disposant d'aucune zone d'activités, mais qui pourraient développer un autre type d'offre sur leur territoire, comme des locaux adaptés aux artisans ou à des entreprises naissantes (offre locative, pépinières d'entreprises). ✓ Un déséquilibre Nord/Sud dans la répartition des zones d'activités. ✓ Plus d'entreprise de taille très importante depuis le départ de Daucy. ✓ Pas suffisamment de potentiel constructible pour accueillir de nouvelles activités. ✓ Des entreprises peu visibles car mal signalées. ✓ Des nuisances lorsque les activités sont trop rapprochées des habitations. <p>Emploi/déplacements</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pas de transports en commun pour se rendre au travail. ✓ Le principal bassin d'emplois situé à Chalon sur Saône mais de grandes difficultés d'accessibilité aux horaires de bureaux. ✓ Des problèmes de circulation, stationnements, livraison dans les centres bourgs. <p>Réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un manque d'attractivité lié en partie à une faiblesse de la couverture numérique. Cela empêche notamment le développement des pratiques de télétravail. <p>Activités dispersées</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des difficultés réglementaires liées à l'accueil d'activités en zone d'habitation. <p>Risques inondation</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un risque inondation très présent sur certaines communes qui empêche le développement d'activités

Enjeux

Zones d'activités et activités dispersées

- ✓ Recentrer les activités sur les zones existantes et réfléchir à une offre complémentaire sur les autres communes.
- ✓ Réfléchir à encadrer le développement des commerces et services dans les zones d'activités afin de ne pas concurrencer les centres bourg.
- ✓ Incrire le développement des activités dans une logique de développement durable (déplacement, qualité énergétique des constructions...).
- ✓ Imaginer des possibilités pour rendre modulables des locaux existants afin d'accueillir des entreprises (Ex : bâtiments techniques communaux reconvertis sur certaines communes).
- ✓ Encadrer le développement des activités dans les zones à vocation première d'habitat.
- ✓ S'appuyer sur les études et documents existants tels que le SCOT.
- ✓ Dimensionner la taille des locaux et des parcelles au plus près des besoins des entreprises.
- ✓ Veiller à développer en priorité les dents creuses afin de limiter la consommation d'espaces naturels et agricole.
- ✓ Étudier le potentiel de reconversion lié aux friches industrielles et aux locaux vacants de manière à modérer la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Activité agricole (en complément du diagnostic spécifique agricole)

- ✓ Préserver l'activité agricole et notamment autour des pôles plus urbains (Verdun sur le Doubs).
- ✓ Organiser les circuits courts (points de distributions ?).
- ✓ Organiser les espaces de manière à éviter les nuisances réciproques entre les activités (industrielles, agricoles...) et les habitations.

Il existe une certaine attractivité du territoire auprès des entreprises, avec des zones d'activités qui se remplissent, en lien avec la présence de réseaux de transports structurant (A6/A36) à proximité du territoire et le coût relativement abordable du foncier. Cependant, il existe des freins, comme l'accès à Internet limité ou le manque d'une offre en locaux adaptés à tous types d'entreprises.

L'enjeu est donc de travailler ces points afin d'inciter des entreprises nouvelles à s'implanter et ainsi participer à créer une dynamique économique sur le territoire.

La question des friches industrielles, des locaux vacants et de la modularité des espaces est également un levier intéressant pour le développement de l'activité et l'aménagement du territoire.

5.3 LE TOURISME ET LES LOISIRS

5.3.1 L'offre touristique et de loisirs

La communauté de communes avec son caractère rural et fluvial propose de nombreux avantages qui attirent un public essentiellement local.

Les vallées de la Saône et du Doubs ainsi que leur confluence à Verdun sur le Doubs contribuent de manière importante à l'attrait touristique de la Communauté de communes puisqu'elles offrent un cadre aux sports de plein air tel que le canoë, la pêche, le tourisme fluvial ou encore la promenade à travers des itinéraires appréciés des habitants comme des touristes.

Verdun sur le Doubs présente un potentiel important d'un point de vue patrimonial, paysager, mais aussi avec la présence du camping et de la piscine. La commune accueille l'Office du Tourisme et la Capitainerie qui constituent des équipements importants pour l'accueil et le développement du tourisme, notamment fluvial.

La présence d'un patrimoine tant paysager, qu'architectural attire un tourisme local.

Le territoire compte ainsi quelques points d'intérêt touristique et culturel, à l'instar des écomusées de la Bresse avec la maison du blé et du pain à Verdun sur le Doubs et la maison de la forêt et du bocage à Saint Martin en Bresse, ainsi que de nombreuses valeurs locales et curiosités telles que le château de Bresse et Castille à Damerey.

L'existence de plusieurs sentiers de découverte pédagogique mettent en valeur les richesses naturelles et les savoirs faire du territoire. C'est le cas notamment à Navilly avec le sentier d'interprétation qui a été aménagé pour découvrir l'étang de Pontoux et sa mosaïque d'habitats qui présente une grande richesse ornithologique (plus de 130 espèces recensées).



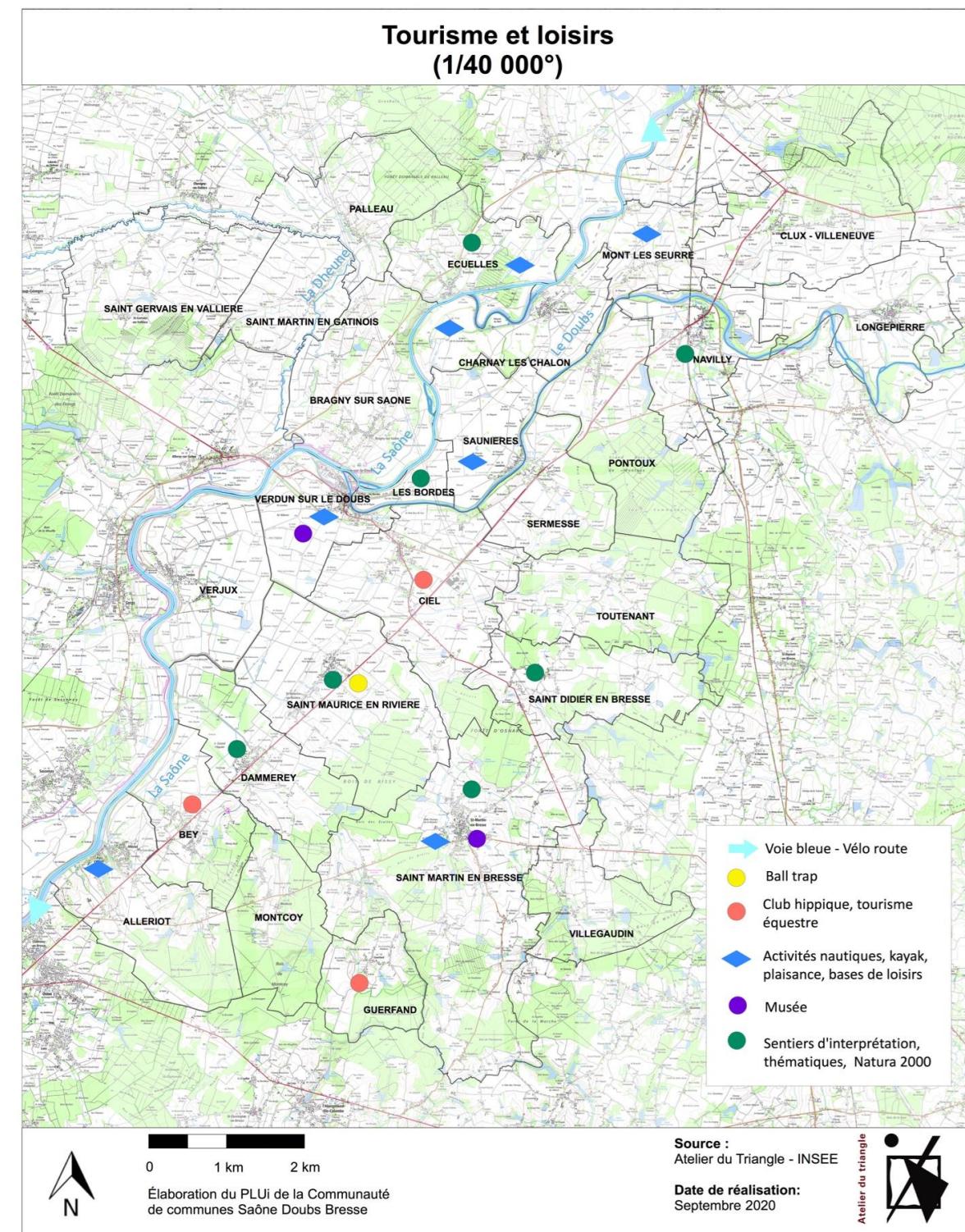
Figure 169 : Etang de Pontoux – Source : Atelier du Triangle

On trouve également le sentier du Grand Pâquier qui relie le village de Damerey au bord de Saône en traversant la prairie humide, classée site Natura 2000.

Quelques circuits de randonnées existent sur le territoire et le cyclotourisme se développe, avec une fréquentation de plus en plus importante de la Véloroute qui longe la Saône et le Doubs. Les communes

ont mis en place des aménagements appréciés des locaux et touristes comme les aires de pique-nique le long de la Saône et du Doubs.

Le territoire offre enfin un panel d'activité de loisirs : centres équestre (Ciel) ou hippique (Bey), un terrain d'aviation (Saint-Gervais-en-Vallière), un site de Ball-Trap (Saint-Maurice-en-Rivière) ... La chasse et la pêche sont présentes sur de nombreuses communes.



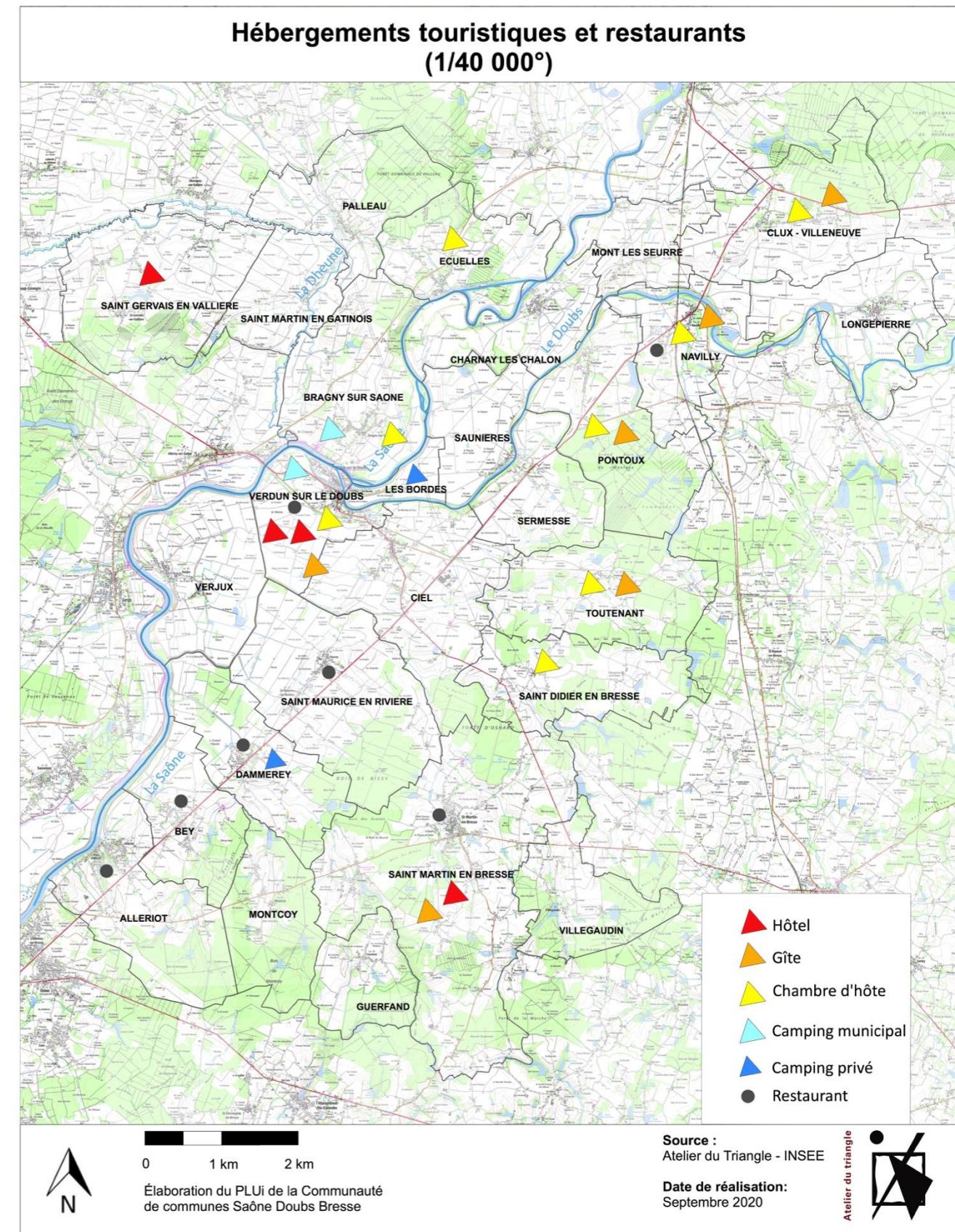
Carte 18 : Localisation des principales activités de tourisme et de loisirs – Source : Atelier du Triangle

5.3.2 L'offre en hébergements et restauration

Le territoire regroupe une certaine diversité d'hébergements touristiques, dont plusieurs gîtes et chambres d'hôtes répartis sur l'ensemble des communes. Les autres hébergements sont peu nombreux puisque l'on trouve 4 hôtels (environ 30 chambres au total) et 2 campings qui se font face en bord de Saône à Verdun sur le Doubs et Bragny sur Saône (environ 214 emplacements au total).

Toutefois, la fermeture d'hébergements tels que les campings des Bordes, et de Charnay-lès-Chalon, ainsi que le manque de chambre disponible limite l'offre sur le territoire.

Les six restaurants du territoire sont fortement liés aux axes routiers (communes desservies par la RD 673 et la RD 678) ou localisés sur les bords de Saône comme à Allériot.



Carte 19 : Localisation des principaux hébergements et restaurants – Source : Atelier du Triangle

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un terroir, une identité forte, facteurs d'attractivité (gastronomie, éléments de paysage). ✓ Une offre touristique et de loisirs variée (culturelle, sportive). ✓ La présence de l'eau (la Saône, le Doubs, les étangs et zones humides) qui constitue un réel attrait. ✓ La présence de forêts, bois et étangs constituent une offre importante pour le tourisme vert. ✓ Un office du tourisme au sein du territoire à Verdun sur le Doubs. ✓ Une ancienne voie ferrée à exploiter pour des liaisons douces par exemple. ✓ Des voies pour les vélos de plus en plus fréquentés. ✓ De nombreux sentiers de promenades. ✓ Un patrimoine naturel et bâti riche. ✓ Un territoire à mettre en réseau avec les territoires alentours. ✓ Une offre en hébergement assez diversifiée. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des accès à l'île de Verdun à revoir pour rendre le lieu attractif. ✓ Un potentiel fluvial sous exploité. ✓ De nombreux étangs privés. ✓ Des sites touristiques, de loisirs, chemins de randonnées pas assez lisibles. ✓ Des informations touristiques trop centralisées à Verdun sur le Doubs. ✓ La commune de Verdun sur le Doubs est un point d'attractivité central pour le tourisme mais la ville n'est pas suffisamment mise en valeur. ✓ Une offre en restaurants et en hébergements trop faible, pas assez diversifiée (manque de gîtes pour les groupes par exemple) et peu lisible. ✓ Pas de sentiers modes doux pour relier Chalon sur Saône. ✓ Des sites touristiques et de loisirs pas suffisamment équipés (tables de pique-nique, pontons pour la pêche et les activités fluviales...). ✓ Des axes de circulation parfois dangereux qui ne favorisent pas l'arrêt des touristes. ✓ Une offre de loisirs à destination des jeunes trop faible. Quelques exemples ponctuels assez peu lisibles.
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un potentiel touristique important en lien avec la présence de l'eau (développer les capacités d'accueil du port de plaisance, les activités liées à l'eau...). ✓ Préserver et mettre en valeur les nombreuses valeurs locales. ✓ Prévoir le développement d'hébergements de type camping, aires de camping-car, gîtes de groupe. ✓ Valoriser le terroir notamment autour de la gastronomie. ✓ Préserver le paysage et la biodiversité afin de développer un tourisme verte et éco-responsable, secteur qui prend de l'ampleur. ✓ Mettre en réseau les sites touristiques et de loisirs à partir d'une locomotive comme la commune de Verdun sur le Doubs. ✓ Valoriser l'offre culturelle. ✓ Mettre en lien et développer les circuits de randonnées et le cyclotourisme. ✓ Anticiper les besoins en stationnements autour des sites touristiques et de loisirs. 	

6 EQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES

6.1 LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

6.1.1 Répartition des établissements scolaires sur le territoire

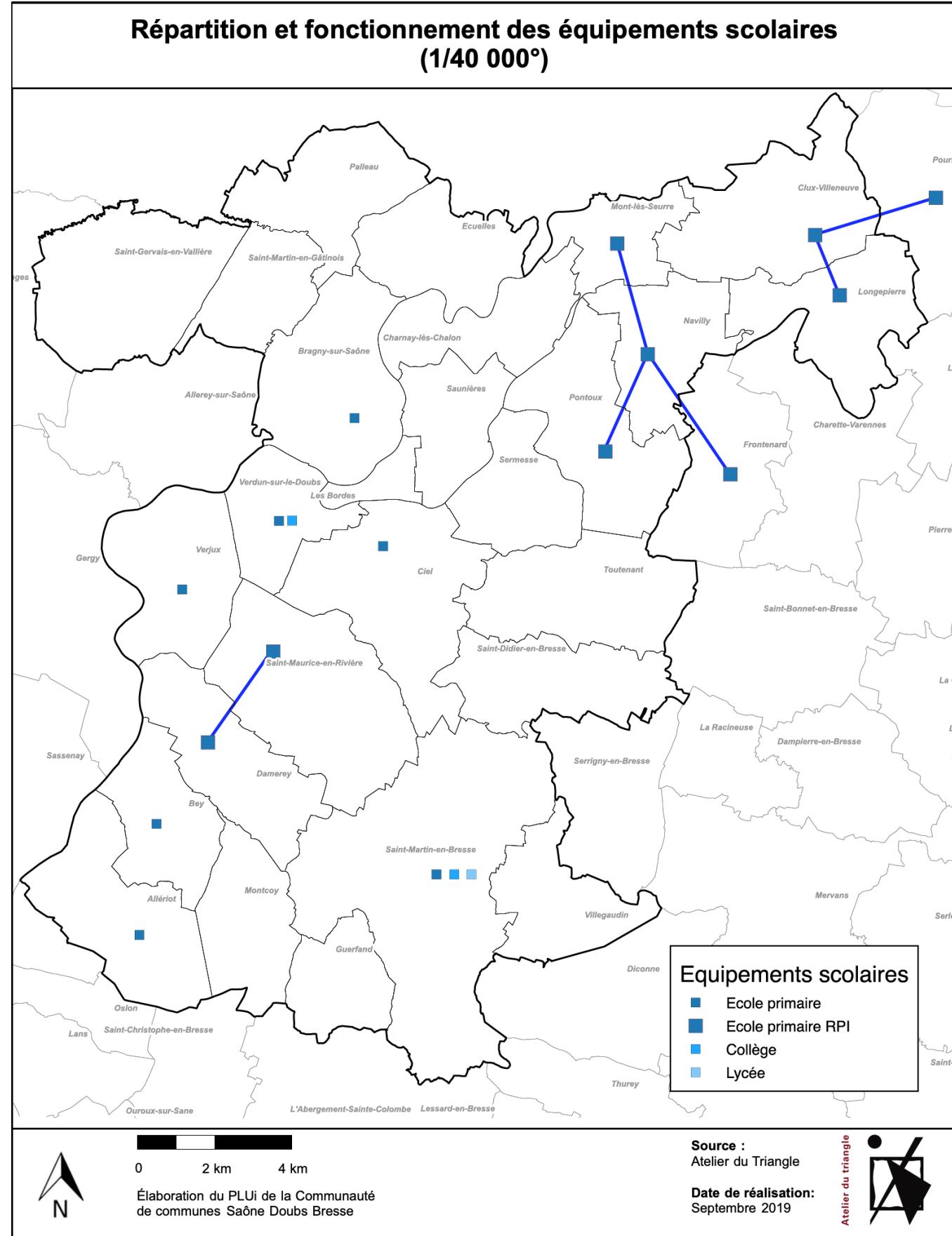
La Communauté de communes de Saône Doubs Bresse compte 10 établissements scolaires comportant des classes de maternelles et/ou élémentaires, avec garderie périscolaire, et certaines cantines partagées :

- Allériot dispose de 5 classes pour 124 élèves en 2018.
- L'école de Bey est composée de 3 bâtiments dont 4 classes. Ils accueillent également les élèves de Montcoy.
- Bragny-sur-Saône propose 2 classes allant de la grande section au CM2
- Ciel est pourvue de 4 classes pour une totalité de 76 élèves sur l'année 2018/2019. Ils accueillent quelques élèves de Sermesse, de Toutenant.
- Clux-Villeneuve est en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec Longepierre et Pourlans. Ils partagent 55 élèves une cantine et garderie.
- Damerey qui possède une cantine est en RPI avec Saint-Maurice-en-Rivière qui accueille les élèves de maternelle et primaire.
- Le RPI de Navilly, Mont-lés-Seurre, Frontenard et Pontoux accueille 90 élèves répartis sur 4 classes, dont trois de primaire sur Navilly, avec garderie et cantine.
- Saint-Martin-en-Bresse recueille les élèves de Guerfand, St-Didier-en-Bresse, et Villegaudin. Il s'agit d'un complexe pour l'enseignant, regroupant l'école maternelle, primaire, et le collège.
- Verdun-sur-le-Doubs dispose de 9 classes pour un total de 195 élèves. Elle réunit les élèves de plusieurs communes (Charnay-lès-Chalon, Les Bordes, Palleau, Saunières, Sermesse, et Toutenant).
- Verjux qui partage avec Gergy les élèves, accueille les grandes sections de maternelle et les élèves en classe élémentaire.

Enfin, certaines communes ne proposent pas d'école en leur sein mais envoient leurs élèves sur les communes voisines de Pourlans, Frontenard, Allerey-sur-le-Doubs, Mervans, et Gergy.

Il s'agit des communes d'Ecuelles, Saint-Gervais en Vallière, Saint-Martin-en-Gatinois et Verjux.

Deux collèges sont présents, un de 400 élèves sur Verdun-sur-le-Doubs un autre sur Saint-Martin-en-Bresse qui dispose en plus d'un lycée privé.



Carte 20 : Répartition et fonctionnement des équipements scolaires – Source : Atelier du Triangle

6.1.2 Evolution des effectifs scolaires

Hormis Allériot et Bragny-sur-Saône qui connaissent une augmentation conséquente, respectivement passant de 81 à 124 élèves (sur la période 2011-2018) et 28 à 49 (sur la période 2011-2018), le nombre d'élèves sur les autres RPI et établissements scolaires est en stagnation. Seul Ciel connaît une baisse de son effectif avec une perte d'une vingtaine d'élèves.

(Les données pour Verdun ne sont pas connues et non intégrées)

Le nombre d'enfant en âge de scolarisation est en baisse sur le territoire il était de 2 280 en 2016, contre 2 313 en 2011.

Le vieillissement de la population et la faible proportion de la tranche 15-29 ans, la scolarisation d'une partie des enfants sur d'autres communautés de communes, et le solde migratoire positif, équilibre le nombre d'effectifs d'élève ayant pour résultat cette stagnation.

6.2 LES AUTRES EQUIPEMENTS

Plus de la moitié des communes possèdent des équipements sportifs de type city-stade et/ou aires de jeux. On trouve sur le territoire plusieurs terrains de football, rugby, de pétanque, etc.

En plus des traditionnels espaces destinés aux sports collectifs, Verdun-sur-le-Doubs est doté d'une piscine communautaire et d'un gymnase, et Saint-Martin-en-Bresse propose des courts de tennis

Quant à la partie culturelle et associative, quelques communes disposent de bibliothèques (Allériot, Bey, Ciel, Saint-Martin en Bresse, et Verdun-sur-le-Doubs), des salles pour les associations (Bragny, Pontoux, et Sermesse..) ou encore de centre d'accueil pour les jeunes comme à Saint-Martin-en-Bresse.

Cinq communes possèdent des centres de santé et/ou EHPAD :

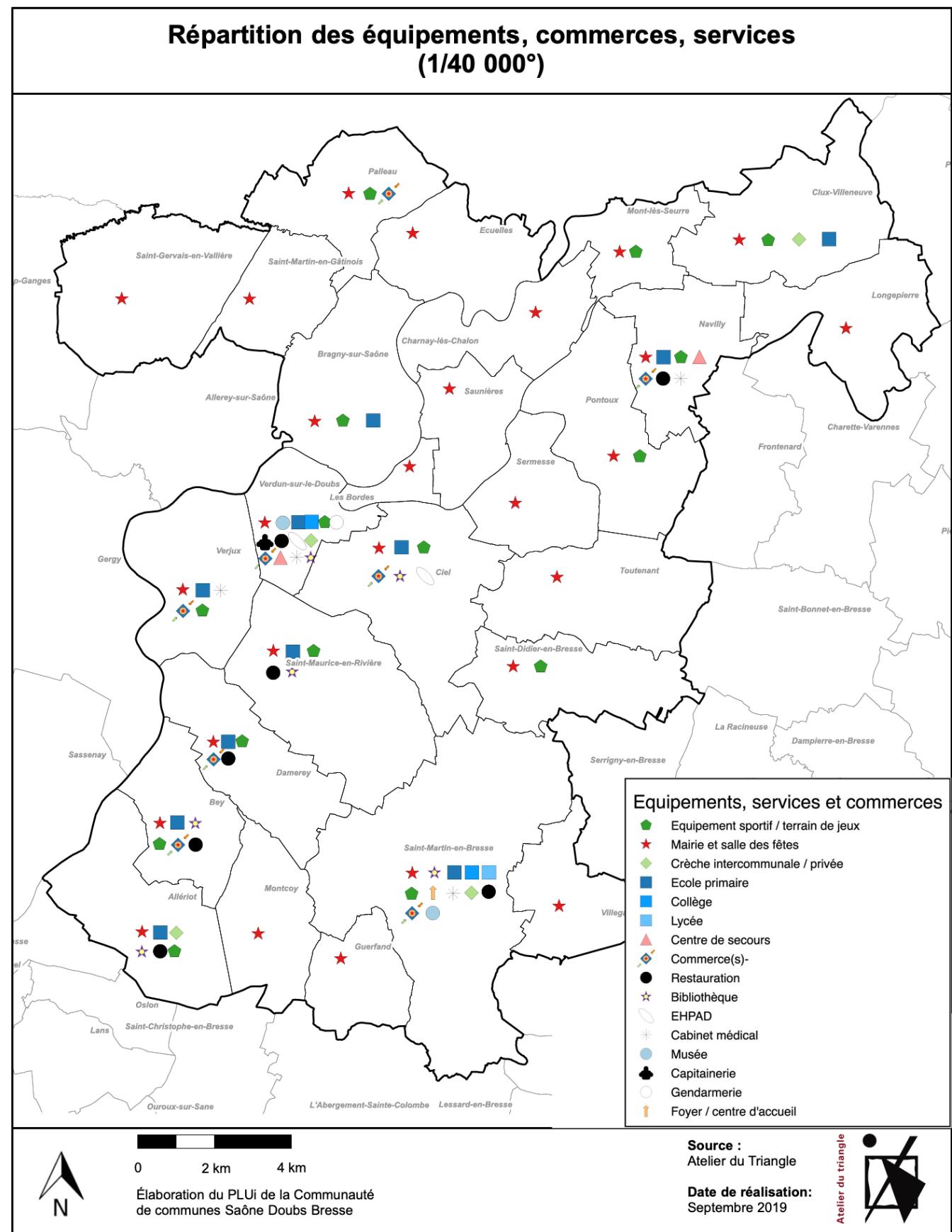
- Bey : Un cabinet médical (infirmier, centre d'hypnose et ostéopathie)
- Ciel : un EHPAD, un autre en construction.
- Navilly : un cabinet médical.
- Saint-Martin-en-Bresse : un pôle médical (quatre médecins, deux dentistes, un ostéopathe), et une pharmacie
- Verdun-sur-le-Doubs : une maison médicale (plusieurs médecins, spécialistes, infirmiers, et un dentiste)

La maison de services au public située sur la commune constitue un équipement particulièrement important pour le territoire et elle est très fréquentée.

Verdun-sur-le-Doubs accueille enfin une gendarmerie.

Une partie du territoire dépend aussi du pôle de service de Seurre, pour les achats de proximité et l'offre de soin, car la commune propose notamment certains spécialistes de santé non présents sur le territoire.

Enfin, la couverture numérique hétérogène du territoire est perçue comme un frein au développement.



6.3 LES COMMERCES ET SERVICES

La grande majorité des commerces se trouvent sur les communes de Saint-Martin-en-Bresse, et Verdun-sur-le-Doubs. Ces deux communes sont les deux pôles d'attraction essentiels du territoire. Elles proposent respectivement :

SAINT-MARTIN-EN-BRESSE	VERDUN-SUR-LE-DOUBS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ COMMERCES DE BOUCHE : BOUCHERS, BOULANGERIES, APICULTEURS, ETC. ▪ BANQUE ET ASSURANCE ▪ MEDECINE DOUCE : MAGNETISME ▪ PHARMACIE ▪ IMMOBILIER ▪ COIFFEURS ▪ TABACS, ETC. ▪ STATION LAVAGE, GARAGISTE ▪ INFORMATIQUE ▪ POMPES FUNEBRES ▪ ANIMATION ▪ BAR, RESTAURANT ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UN SUPERMARCHÉ ▪ COMMERCES DE BOUCHE : BOUCHERS, BOULANGERIES, FROMAGERS ETC. ▪ PLUSIEURS CAFES, RESTAURANTS, ET HOTEL ▪ BANQUE, ASSURANCES ET POSTE ▪ JARDINERIE, FLEURISTE ▪ COIFFEUR, INSTITUTS DE BEAUTE ▪ MOBILIER, BROCANTEUR, ANTIQUAIRE ▪ STATION LAVAGE, GARAGISTE ▪ PHARMACIE ▪ INFORMATIQUE, ▪ PRET A PORTER ▪ IMMOBILIERS ▪ POMPES FUNEBRES ▪ TOILETTAGE ANIMAL ▪ OFFICE DE TOURISME (VOIR TOURISME POUR L'OFFRE D'ACTIVITES TOURISTIQUES) ▪ MAGASIN DE PECHE ▪

Concernant le reste du territoire, ce sont principalement les communes traversées par la départementale 673 qui disposent d'une offre complémentaire en matière de commerces de proximité.

Les autres communes sont pour certaines approvisionnées par des vendeurs ambulants (principalement de pain, mais parfois boucherie, ou épicerie), ou bénéficient d'un lieu de dépôt de pain.

En dehors du territoire, les habitants de la communauté de communes profitent des commerces et services des bassins de vie auxquels ils appartiennent.

Chalon-sur-Saône, Beaune, et en moindre mesure Saint-Germain-du-Bois et Pierre-de-Bresse offrent ainsi une grande diversité de commerces et de services, pour les achats du quotidien ou pour des achats plus spécifiques et exceptionnels.

Les ateliers participatifs réalisés ont fait ressortir qu'il existe une structure commerciale et de services répondant aux besoins des habitants au quotidien. Toutefois, ce tissu demeure fragile (difficulté de remplacement des médecins, commerces fermés) et la présence de l'aléa d'inondation à Verdun sur le Doubs est vécue comme un véritable frein au maintien et au développement.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un tissu commercial, des services et équipements qui répondent aux besoins du quotidien. ✓ La proximité de l'agglomération chalonnaise qui propose l'ensemble des équipements, commerces et services dont les habitants peuvent avoir besoin. ✓ Un ancien café à Charnay les Chalon à reconvertis. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Peu, voire pas de commerces dans les petites communes. ✓ Une fragilité du tissu commercial de proximité. ✓ Des difficultés de stationnements dans les centres bourgs qui freinent l'accès aux commerces et services. ✓ Des commerces peu visibles, mal signalés. ✓ Une offre médicale mal répartie. ✓ Un recul des services publics sur le territoire. ✓ Une couverture numérique hétérogène.
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recentrer les commerces et services de proximité en centre bourg pour favoriser une dynamique et réduire les déplacements. ✓ Redéployer l'offre notamment médicale sur l'ensemble du territoire. ✓ Rendre les commerces plus visibles, créer un « office du commerce ». ✓ Développer des résidences séniories à proximité des commerces et services. ✓ Accueillir des populations jeunes afin de maintenir les établissements scolaires. 	

7 DEPLACEMENTS ET MOBILITES

7.1 LE RESEAU ET LE TRAFIC ROUTIER

7.1.1 Les réseaux de transports routiers

Le territoire comprend plusieurs axes de communication qui permettent de se rendre dans des bassins de vie ou d'emplois. On trouve notamment :

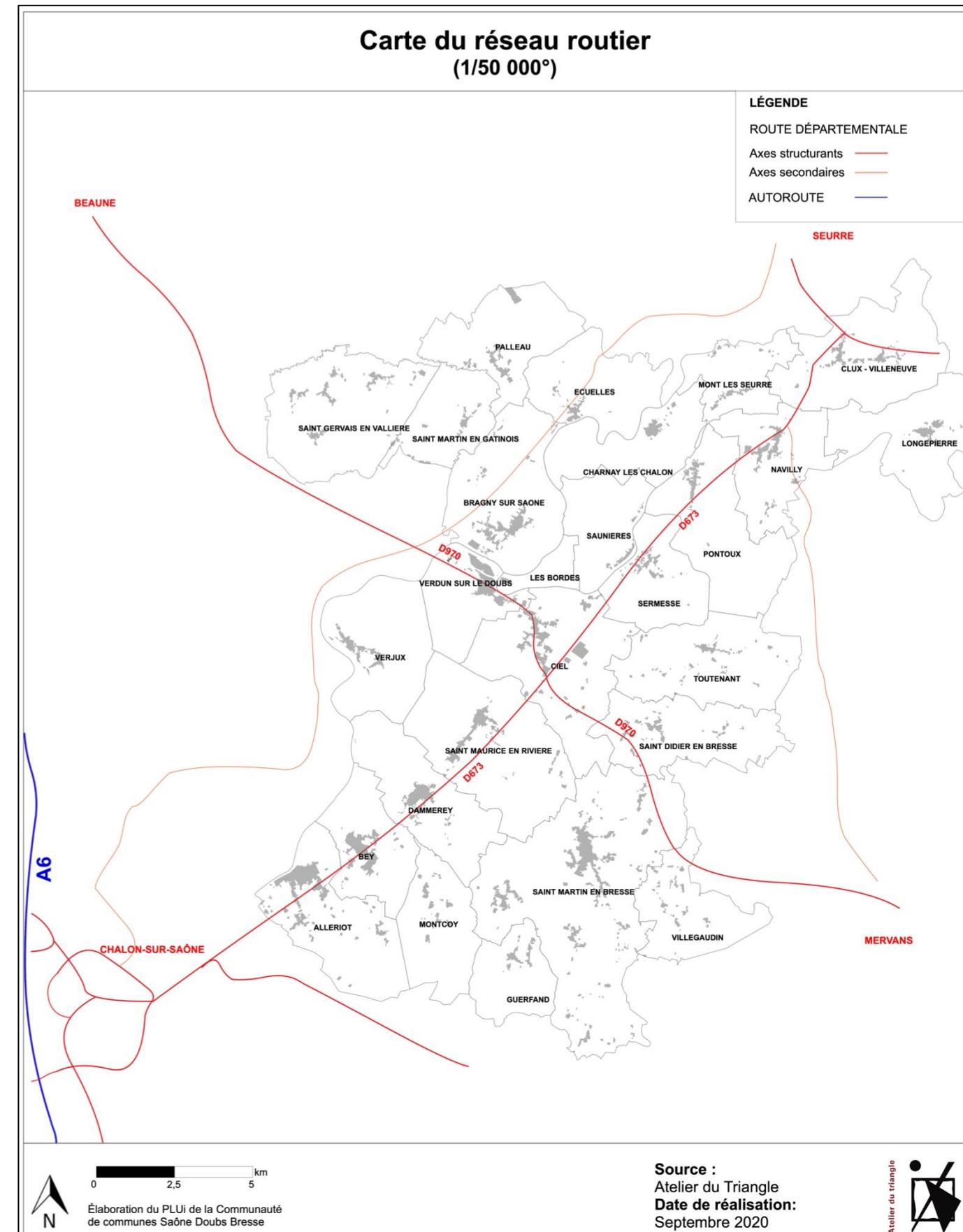
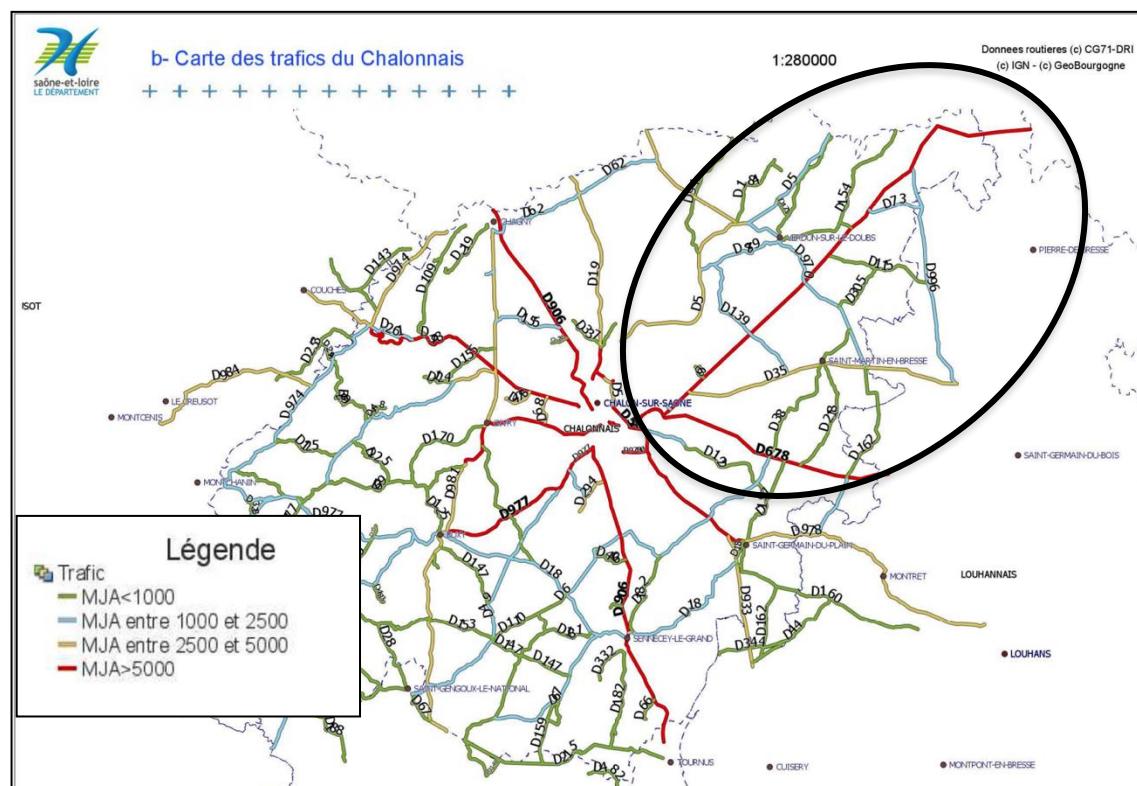
- La départementale 673 qui permet d'accéder à Chalon-sur-Saône et Seurre.
- La départementale 970 qui mène à Beaune et Mervans.

Ces pôles sont donc relativement proches, permettant ainsi aux habitants d'accéder aux services et emplois qu'ils ne trouvent pas à l'intérieur du territoire.

La communauté de communes bénéficie également de sa proximité avec de grands axes de communication, l'A6 accessible à Chalon et Beaune et l'A36 à Dole.

Par ailleurs, une étude du département concernant le trafic routier en Saône-et-Loire de 2014, montre que :

- Le trafic est plus important sur les axes reliant les bassins de vie et d'emplois. L'axe en direction de Chalon-sur-Saône est le plus utilisé avec plus de 5000 véhicules par jour.
- Les RD 678 et 673 comptent parmi les plus circulées du département pour le trafic poids lourds

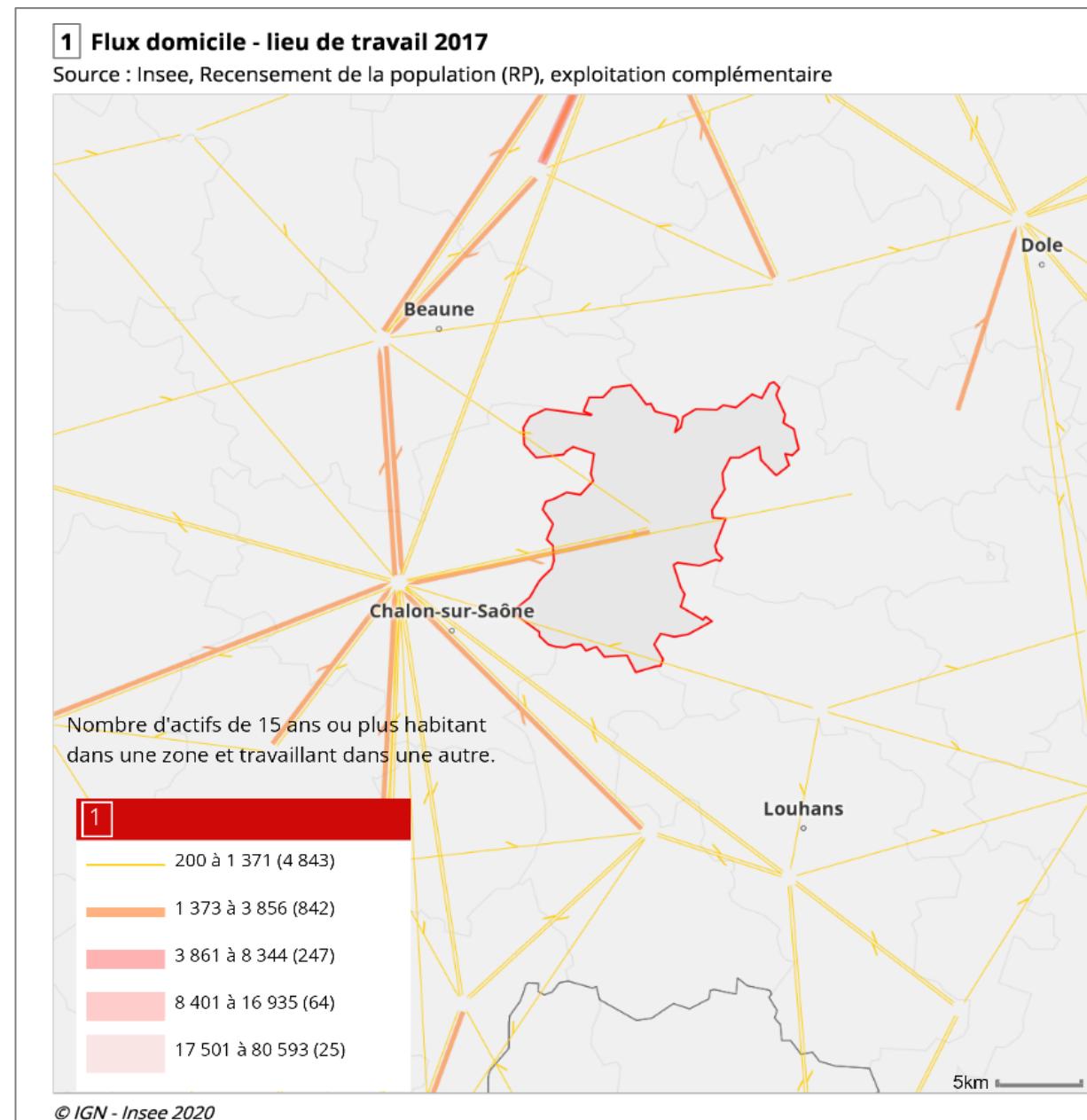


Carte 23 : Localisation réseaux routiers – Source : Atelier du Triangle

7.1.2 Principaux flux de transports

Les flux domicile-travail sont principalement polarisés vers l'agglomération chalonnaise (environ 2000 déplacements vers la l'agglomération Châlonnaise par jour) et dans une moindre mesure :

- Vers Louhans, Dôle ou Beaune : environ 1000 déplacements vers le reste de la région (Dôle/Louhans) par jour
 - Des déplacements internes au territoire : environ 1000 par jour
 - Des flux entrants : environ 1000 déplacements depuis l'extérieur vers l'intérieur du territoire



Carte 24 : Flux domicile-travail en 2017 – Source : INSEE 2020

La mobilité sur le territoire est très largement tournée vers l'automobile puisque la voiture représente plus de 90 % des déplacements domicile-travail.

Les modes actifs représentent environ 5,6 %, marche et vélo confondu. Tandis que les transports en commun ne représentent que 0,8%, en lien avec la faiblesse de l'offre.

3,6 % des actifs n'emploient pas de moyen de transport pour rejoindre leur lieu de travail. Ce phénomène peut s'expliquer notamment par la forte part du secteur agricole au sein de la sphère économique du territoire.

En lien avec la forte part des transports routiers, le secteur des transports représente 45 % des consommations énergétiques du territoire en 2016.

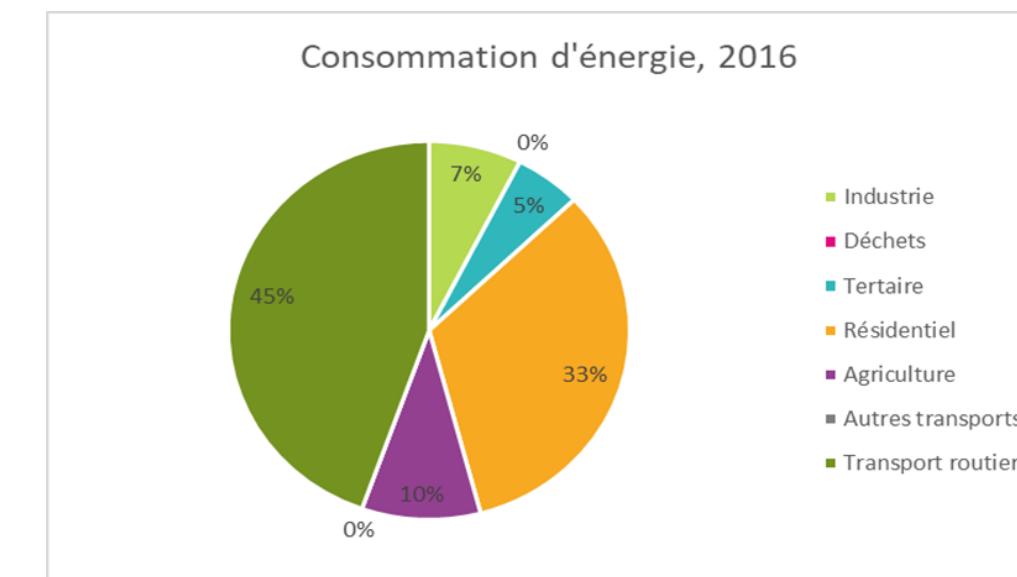


Figure 170 : Diagramme de la consommation d'énergie en 2016 – Source : INSEE

7.1.3 L'offre en stationnement

La question des stationnements a été posé lors des ateliers participatifs. Il est ressorti que cette offre était satisfaisante dans l'ensemble. Toutefois, elle est apparue insuffisante ou mal adaptée pour :

- Les coeurs de bourg et notamment ceux disposant de commerces et services de proximité, qui ont de ce fait du mal capter les flux automobiles.
 - Les services de livraison qui peinent à trouver des espaces adaptés à leur stationnement et gênent de ce fait la circulation automobile.

7.2 LES TRANSPORTS EN COMMUN

L'offre de transports en commun sur le territoire est constituée par un réseau de bus départemental et TER. S'il n'y a pas de gare « voyageurs », il en existe plusieurs à proximité, disposant d'accès rapide par la route et de solutions de rabattement en bus.

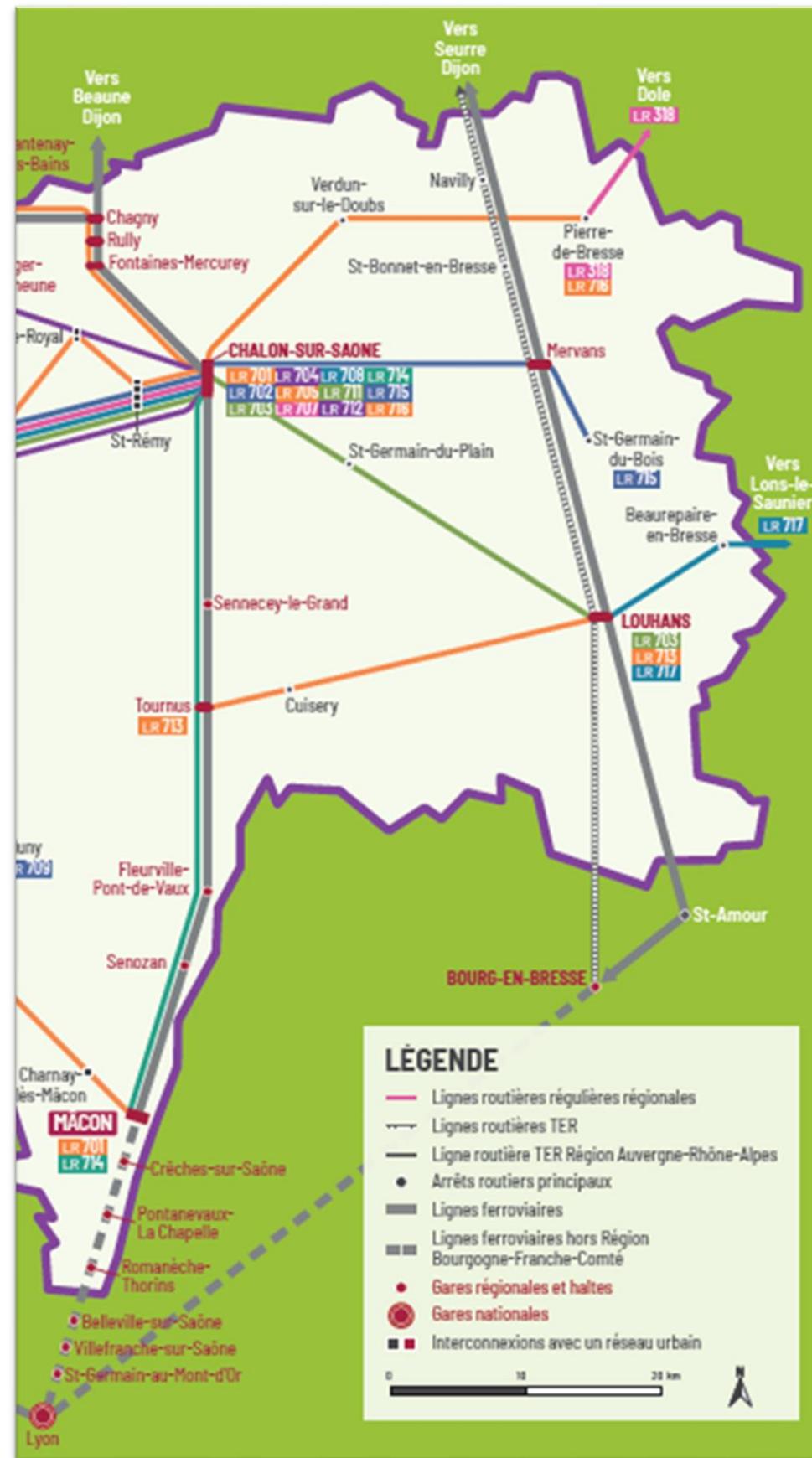
7.2.1 Le réseau ferroviaire

Le territoire ne dispose pas de gares. Toutefois les gares de Seurre, Mervans, Chalon-sur-Saône ou Beaune permettent un accès au réseau ferroviaire, à proximité du territoire.

Les lignes du réseau ferroviaire accessibles depuis le territoire sont les suivantes :

- La ligne Dijon – Bourg-en-Bresse, accessible depuis les gares de Seurre et de Mervans, permet une desserte des gares de Louhans et Bourg-en-Bresse, ouvrant le territoire vers l'Est de la région et l'Ain. Elle est plus facile d'accès depuis le Nord et l'Est du territoire.
- La ligne Lyon – Dijon, accessible depuis les gares de Chalon-sur-Saône et de Beaune.
- Les lignes Paris – Besançon et Dijon – Besançon, accessibles depuis la gare de Dôle.

La destination de Chalon-sur-Saône, principale destination pour l'emploi, bénéficie finalement d'une faible accessibilité.



7.2.2 Réseau de bus

Le réseau de bus qui dessert la communauté de communes est le réseau régional MOBIGO (anciennement, réseau départemental Buscéphale).

Deux lignes traversent le territoire, avec Chalon-sur-Saône pour destination :

- LR 715 – depuis Saint-Germain du Bois, desservant trois communes au Sud du territoire : Saint-Martin en Bresse, Montcoy et Allériot ;
- LR 716 – depuis Pierre-de-Bresse, desservant huit communes le long des axes routiers principaux, la N73 et la D 970 : Sermesse, Saunières, Verdun-sur-le-Doubs, Ciel, Saint-Maurice en Rivière, Damerey, Bey et Allériot.

Ces deux lignes ont une fréquence très restreinte, puisqu'elles ne desservent le territoire que sur un aller-retour par jour en semaine, et uniquement le samedi le week-end, sur les horaires stratégiques matin / soir.

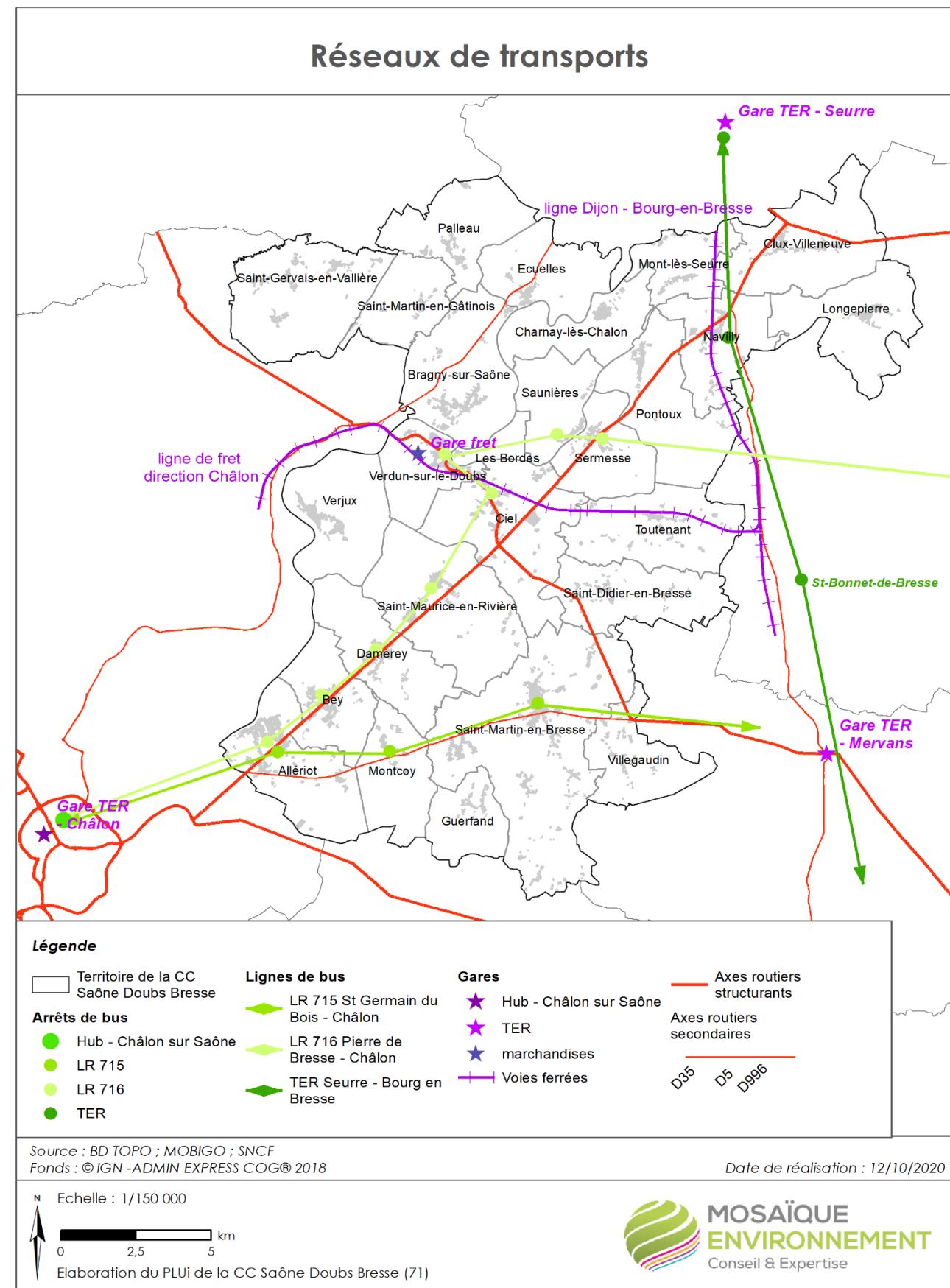
Les arrêts sont concentrés le long des axes principaux du territoire et ne permettent de faire la liaison qu'avec Chalon-sur-Saône en dehors du territoire, sur la temporalité des déplacements domicile travail. Cette destination constitue le principal flux domicile-travail, quel que soit le mode de déplacement. Ainsi, si l'offre régionale est faible, elle correspond toutefois à une réalité et une demande locale.

Le réseau de bus régional est secondé par une ligne de cars TER, qui vient doublonner la ligne ferroviaire Dijon – Bourg-en-Bresse. Elle effectue la liaison Seurre – Bourg-en-Bresse, puis permet la desserte de Saint-Bonnet de Bresse et Louhans. La halte routière de Navilly ne semble toutefois plus être desservie par cette ligne.

Ainsi, une partie importante du territoire est desservie par des lignes de bus, à des horaires et des destinations stratégiques, mais l'offre reste trop faible qu'elle entraîne un report modal effectif. Les scolaires sont les principaux utilisateurs de ce réseau.

Le développement du réseau de bus est donc un enjeu fort sur le territoire, notamment en direction de Chalon et des gares à proximité du territoire, permettant de favoriser l'intermodalité sur des destinations un peu plus lointaines, comme Beaune, Dôle ou Bourg-en-Bresse.

Le manque d'offre de transport en commun constitue une faiblesse importante qui génère une forte dépendance à la voiture et constitue un frein pour l'accès à l'emploi, à l'éducation, aux soins pour les personnes coupées de l'automobile.



Carte 26 : Réseaux de transports en commun – Source : BD Topo et Mosaique Environnement

7.3 LES MODES ACTIFS

Les modes actifs désignent les modes de déplacements tels que la marche à pied, le vélo mais aussi la trottinette, les rollers...

L'analyse qui suit distingue l'offre existante sur le territoire pour les déplacements quotidiens (pour se rendre sur le lieu de travail, dans les établissements scolaires, les commerces les services) et l'offre pour les loisirs (promenade, randonnée). Si ces deux offres sont complémentaires et parfois couplent les deux fonctions, la première catégorie s'inscrit davantage dans une logique de proximité.

7.3.1 Les déplacements quotidiens

Le réseau dédié aux modes actifs est peu structuré à l'échelle intercommunale en dehors des itinéraires touristiques et de loisir le long de la Saône.

Bien que le relief soit très favorable à la pratique du vélo, plusieurs freins existent aujourd'hui pour le développement de cette pratique :

- Des voies départementales très circulantes pouvant constituer un frein important à la pratique des modes actifs ;
- Une structure urbaine très dispersée sur toutes les communes bressanes : peu favorable aux modes actifs ;

A l'échelle communale en revanche, l'offre est plutôt bien structurée. La plupart des communes et notamment celles dotées d'une offre de services, commerces et équipements, ont aménagé des itinéraires sécurisés dédiés aux modes doux

Le tableau ci-contre présente le niveau d'enjeu de chaque commune concernant les modes actifs. Le niveau d'enjeu croise à la fois :

- le niveau d'équipements, services et commerces : plus cette structure est importante plus les besoins de desserte pour les modes actifs seront élevés (motifs de déplacements). A noter toutefois que dans la plupart des communes existe un besoin minimal lié à la desserte scolaire : sécurisation des points d'arrêt des bus scolaires et des voies reliant ces arrêts aux principales zones d'habitat.
- et la pression de circulation automobile du bourg : plus la pression de circulation est forte et moins il est envisageable de partager la voirie entre les différents modes. Par conséquent plus la pression routière est forte plus l'aménagement de voies sécurisées, dédiées aux modes doux est importante.

Le tableau présenté page suivante met en évidence les aménagements existant sur les communes. Ces aménagements permettent de répondre aux déplacements quotidiens qui s'effectuent pour l'essentiel sur des distances assez courtes en milieu rural : 2km maximum pour la marche, un peu plus pour le vélo.

Ce tableau fait apparaître que la plupart des communes présentant un enjeu fort et moyen ont réalisé des cheminements doux ou des trottoirs permettant de relier de manière sécurisée les points forts de la commune et notamment l'école.

Les freins identifiés par les communes pour la réalisation de ces aménagements sont de plusieurs ordres :

- la circulation sur les grandes routes départementales : malgré les aménagements, les bourgs traversés conservent une dangerosité pour les piétons et vélos ;
- le manque d'espace et les contraintes foncières (particulièrement en zone urbanisée) ;
- le risque inondation qui complique la réalisation de certains aménagements ou en augmente le coût.

Commune	Niveau équipement et commerce	Pression de circulation automobile/centre bourg	Niveau d'enjeu pour l'aménagement de modes doux
Allériot	Moyen	Moyen	Fort
Bey	Moyen	Fort	Fort
Bragny sur Saône	Faible	Faible	Assez faible
Charnay les Chalon	Faible	Faible	Assez faible
Ciel	Bon	Moyen	Fort
Clux-Villeneuve	Moyen	Faible	Moyen
Damerey	Moyen	Fort	Fort
Ecuelles	Faible	Faible	Assez faible
Guerfand	Faible	Faible	Assez faible
Les Bordes	Faible	Faible	Assez faible
Longepierre	Faible	Faible	Assez faible
Mont les Seurre	Faible	Faible	Assez faible
Montcoy	Faible	Faible	Assez faible
Navilly	Bon	Fort	Fort
Palleau	Faible	Faible	Assez faible
Pontoux	Faible	Faible	Assez faible
Saint Didier en Bresse	Faible	Faible	Assez faible
Saint Martin en Bresse	Très bon	Moyen	Fort
Saint Maurice en Rivière	Moyen	Faible	Moyen
Saunières	Faible	Faible	Assez faible
Sermesse	Faible	Fort	Moyen
St Gervais en Vallière	Faible	Faible	Assez faible
St Martin en Gatinois	Faible	Faible	Assez faible
Toutenant	Faible	Faible	Assez faible
Verdun sur le Doubs	Très bon	Fort	Fort
Verjux	Moyen	Faible	Moyen
Villegaudin	Faible	Faible	Assez faible

Figure 171 : Tableau d'appréciation du niveau d'enjeu de chaque commune concernant les modes actifs

Une typologie d'aménagement adapté à chaque commune



Figures 172 et 173 : Venelles piétonnes à Allériot et Bey



Figures 174 et 175 : Aménagements modes doux à Ciel et Damerey



Figures 176 et 177 : Trottoirs à Verdun sur le Doubs et saint Martin en Bresse



Figures 178 :

Aménagement sécurisé au droit

des arrêts de bus scolaire : Guerfand

Des contraintes identifiées pour la sécurisation des modes actifs



Figures 179 et 180 : Navilly et Damerey – Des communes très routières



Figures 181 et 182 : Verdun sur le Doubs - Contraintes foncières

Offre pour les modes actifs dans les communes

COMMUNE	DEPLACEMENTS QUOTIDIENS – Principalement au sein des bourgs	PROMENADE ET RANDONNEE
ALLÉRIOT	Aménagement de nombreuses liaisons piétonnes/vélo sécurisées entre les lotissements et le bourg	RAS
BEY	Aménagement du Bourg	Promenade sur la digue en bords de Saône
BRAGNY SUR SAÔNE	Petits cheminements / parcours piétons appelés des « riottes » fréquemment utilisés par les enfants. Un passage permet de relier la rue de Vornay à la rue de Montée. Un deuxième passage permet de relier la rue Montée à l'église. Un aménagement qualitatif a été réalisé rue de Montée facilitant et sécurisant les déplacements piétons jusqu'à l'école, l'aire de jeux et la mairie.	Voie bleue et ancien chemin de halage sur les bords de Saône (beaucoup de cycliste et piétons en période estivale)
CHARNAY LES CHALON	RAS	RAS
CIEL	Des aménagements modes doux en site propre dans toute la traversée du bourg (rue du Bourg)	RAS
CLUX-VILLENEUVE	RAS	RAS
DAMEREY	La commune a réalisé un maillage piétonnier relativement développé au niveau du bourg (rue de la Prairie, route de Verjux, route de Saint-Martin) + petit chemin piéton sécurisé qui relie l'école au lotissement (sentier des écoles). Ce sentier permet d'accéder à l'école par l'arrière et par la route de Dole. Ce sentier est emprunté par les écoliers mais également par des marcheurs.	Sentier thématique du Grand Pâquier en lien avec le site Natura 2000 (prairies alluviales et milieux associés de Saône et Loire) Sentier de promenade au niveau des bords de Saône
ÉCUELLES	RAS	Sentier de l'écluse jusqu'au barrage de Charnay Un sentier pédestre le long de la Saône (pratique de la pêche) à partir du quartier de l'église qui se poursuit sur la digue.
GUERFAND	Aménagements au niveau de la mairie pour assurer la sécurité des transports scolaires + cheminement sécurisé le long de la route du bourg. Route de Saint-Martin un aménagement pour la réalisation d'un cheminement piéton sécurisé a été réalisé. Cet aménagement a permis l'enfouissement des réseaux.	Passage du projet de route européenne d'Artagnan sur la commune (chemin de la Vivelle et route de Saint Martin) (randonnée équestre et cyclotourisme) Des sentiers de promenade dans la Grande Vendue (forêt domaniale du Chalonnais). Plusieurs sentiers inscrits au PDIPR
LES BORDES	Voie réservée au mode doux permettant de relier de manière sécurisée le bourg de Les Bordes à Verdun sur Doubs	Circuit de promenade balisé sur la digue du Doubs et ballade sur les bords de Saône Voie Bleue le long de la Saône
LONGEPIERRE	Aménagement d'un sentier pour faciliter l'évacuation en cas de crue (quartier du Laveau)	2 sentiers de découverte : le circuit Pierre Vaux (historique) et le sentier de la Basse Vallée du Doubs d'une longueur de 7 kms (Natura 2000) (projet de prolongation du sentier)
MONT LES SEURRE	Aménagement piétons le long de la rue du Bourg (D 503)	Un sentier de randonnée balisé (S5 CC3R) qui permet de rejoindre le hameau de Chazelle, et Seurre ou Verdun-sur-le-Doubs Voie bleue sur les bords de Saône (un nombre important de cycliste et piétons en période estivale) Ancien chemin de halage sur les bords de Saône, au niveau des Prés d'Oies, permet une activité de promenade
MONTCOY	RAS	Des sentiers de promenade dans le bois de Montcoy
NAVILLY	Présence de trottoirs au sein du bourg mais cela reste dangereux	Bords du Doubs

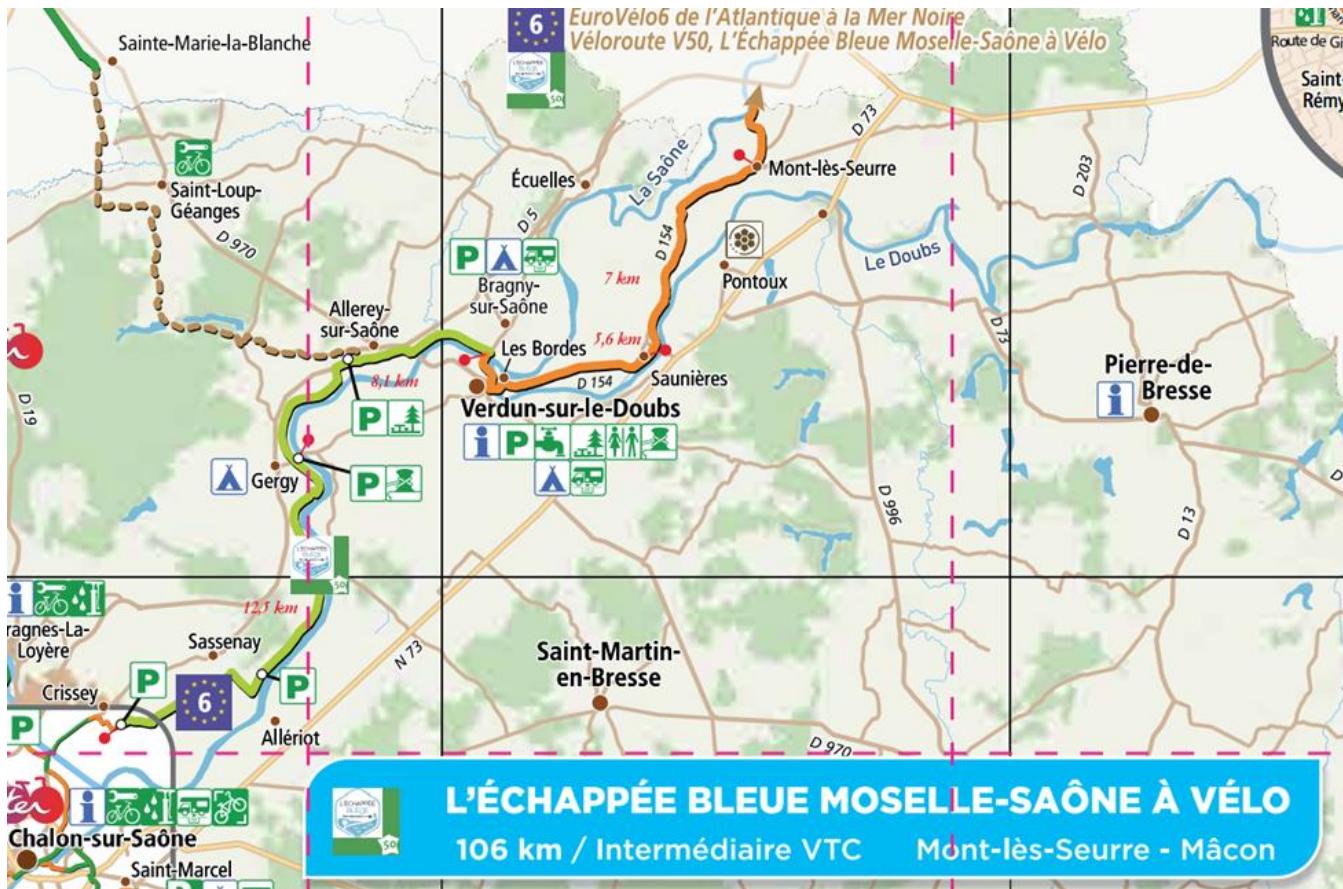
COMMUNE	DEPLACEMENTS QUOTIDIENS – Principalement au sein des bourgs	PROMENADE ET RANDONNEE
PALLEAU	RAS	Des sentiers de randonnée dans la forêt domaniale de Palleau et des sentiers thématiques
PONTOUX	RAS	Sentier piéton qui longe le bras mort du Doubs, Le Petit Doubs, reliant les bords du Doubs à la rue Puchene. Sentier promenade : sentier du Silure sur les bords du Doubs
SAINT DIDIER EN BRESSE	Un sentier aménagé le long de la route de Toutenant	Promenade et ballade à travers les petites routes et les nombreux chemins à travers bois. Circuit par le Bois Brûlé et le village. L'étang privé « Jean Renault », route de la Pyre, est notamment un lieu de passage pour la ballade.
SAINT MARTIN EN BRESSE	Trottoirs aménagés dans le bourg	Parcours du chemin historique de la tragédie de la Madeleine Sentier forestier du long bois
SAINT MAURICE EN RIVIÈRE	RAS	RAS
SAUNIÈRES	RAS	La voie bleue amène de nombreux touristes en vélo le long du Doubs, notamment en période estivale
SERMESSE	Aménagement d'un trottoir sécurisé le long de la D454 en direction du Doubs	Plusieurs sentiers de promenade balisés (CC3R S3, CC3R S4, CC3B S6) notamment le long du Doubs Petit sentier piéton à proximité du Doubs depuis la rue du Port jusqu'à la rue de l'École.
ST GERVAIS EN VALLIÈRE	RAS	1 sentier thématique sur la commune en lien avec le site Natura 2000 (prairies alluviales et milieux associés de Saône et Loire)
ST MARTIN EN GATINOIS	RAS	RAS
TOUTENANT	RAS	RAS
VERDUN SUR LE DOUBS	Nombreux trottoirs le long des voiries. Promenades le long des cours d'eau qui peuvent également servir les déplacements quotidiens.	Voie bleue qui longe les bords du Doubs et de la Saône
VERJUX	RAS	RAS
VILLEGAUDIN	RAS	Le chemin communal qui part de l'Allée de la Marche et traverse le bois de Malgrand par la Grande Allée est emprunté pour la promenade Passage de la route européenne d'Artagnan sur la commune

Figure 183 : Tableau récapitulatif de l'offre pour les modes actifs dans les communes

7.3.2 Les sentiers de promenade et de randonnée

Les itinéraires touristiques sont structurés autour :

- de grands axes régionaux voir européens : la voie bleue le long de la Saône
- des sentiers communaux : sentiers de promenade ou de découverte de la nature. L'offre est détaillée dans le tableau ci-avant et dans le chapitre dédié aux activités touristiques.



Carte 27 : Extrait carte vélotourisme 2019 – Source : Département de Saône et Loire

En conclusion : en matière de mobilités actives, le territoire dispose d'ores et déjà d'atouts, grâce à la présence d'itinéraires sécurisés dans les communes, d'axes forts tels que la voie bleue le long de la Saône et de sentiers de promenade au sein des communes. Cette première armature mériterait d'être complétée, tant pour la marche que le vélo, afin de créer un réseau structuré mettant en lien les communes, les points d'attrait du territoire, utile aux déplacements quotidiens comme aux déplacements de loisirs. Au sein des communes, les itinéraires peuvent être complétés, afin de permettre la desserte de tous les équipements, et sécuriser le déplacement des habitants, particulièrement les jeunes.

Forces	Faiblesses
<p><u>Transports routiers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une bonne desserte routière et autoroutière du territoire, facilitant l'accès aux zones d'emplois extérieures. Un facteur d'attractivité pour de nouveaux habitants. <p><u>Transports en commun</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Transports scolaires bien organisés de la primaire au collège et lycées de secteur. 	<p><u>Transports routiers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des nuisances importantes pour les communes traversées par les RD 673 et 970 (particulièrement Sermesse, Navilly, Damerey, Bey) : bruit, risque routier lié à la vitesse, pollution. ✓ Un trafic et des nuisances en augmentation sur les routes communales et petites départementales : circulation des poids lourds sur des routes inadaptées (livraison de colis, GPS), trafic automobile. ✓ Des nuisances et une dangerosité en augmentation au niveau de Verdun et Ciel suite à la fermeture de la voie ferrée qui desservait la coopérative agricole (accroissement important du trafic poids lourd, engorgement de Verdun, dommages aux routes et aux réseaux). ✓ Des points noirs d'insécurité routière notamment au niveau des routes départementales. ✓ Forte dépendance à la voiture renforçant la précarité énergétique des ménages. <p><u>Transports en commun</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Manque de transports en commun, absence de gare sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Particulièrement difficile pour les jeunes. Difficultés pour l'accès aux collèges et lycées hors secteur (ex. école de Clux Villeneuve) - Génère de l'autosolisme - Problème d'accès à l'emploi pour certaines personnes - Problèmes pour l'accès aux soins ✓ Manque de transport à la demande (personnes âgées, PMR particulièrement) ✓ Manque de desserte des gares : freins pour les déplacements touristiques ✓ Territoire rural difficile à adapter : structure urbaine dispersée.
Enjeux	
<p><u>Transports routiers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Aménagement routier pour Verdun-sur-le-Doubs afin d'atténuer les nuisances du trafic poids lourd. ✓ Prendre en compte les flux routiers existants dans la réflexion sur l'armature urbaine, notamment des points durs telle la coopérative de Verdun sur le doux. <p><u>Transports en commun</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer l'offre de transport en commun pour répondre aux besoins de la population locale et des touristes ✓ Sécuriser les arrêts de bus, notamment scolaires 	

Forces	Faiblesses
<p>Modes actifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des aménagements existants sein des communes : desserte des écoles notamment. ✓ Existence de cheminements touristiques : voie bleue, itinéraire sécurisé ✓ Une voie ferrée désaffectée qui constitue une opportunité pour le tourisme. 	<p>Modes actifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Peu des pistes cyclables notamment liaisons entre les communes, entre les points d'attrait touristiques et vers l'extérieur ✓ Dangerosité de la route de Dôle pour les deux roues (motorisés en vélo), + traversée dangereuse. ✓ Manque de liaisons douces sécurisées : <ul style="list-style-type: none"> - entre arrêts de bus scolaires et zones d'habitat pour certaines communes ; - pour desservir le pôle d'équipements sportifs de Verdun-sur-le-Doubs depuis les communes périphériques - entre les villages. ✓ Absence de maillage des sentiers de promenade (isolés), ✓ Déficit de notoriété, manque de sentiers labellisés (PDIPR° : blocages fonciers, nombreux sentiers à vocation agricole appartenant à des associations foncières). ✓ Manque de pérennité des chemins de promenade et randonnée au sein de l'espace agricole (intégration des chemins dans les parcelles agricoles).
Enjeux	
<p>Modes actifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre l'armature mode doux des communes notamment pour la desserte des zones d'équipements à destination des jeunes (city stades, infrastructures sportives, ...) et les liaisons entre les communes. ✓ Valoriser de la voie ferrée désaffectée à des fins touristiques (faisabilité à vérifier). ✓ Développer l'usage du vélo : développement des pistes cyclables desservant les secteurs d'équipement et d'emploi ainsi que les points d'attrait touristiques, les haltes fluviales. ✓ Mettre en place un atelier de réparation des vélos. ✓ Conforter et pérenniser les sentiers de promenade et de randonnée, compléter le maillage. 	

Forces	Faiblesses
<p>Autopartage</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pratique informelle du covoiturage sur de grands pôles d'emploi (usine Solvay par exemple) <p>Transport fluvial</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Utilisation de la voie fluviale pour le transport de granulat et de céréales ✓ Potentiel pour le développement du tourisme fluvial <p>Stationnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une offre de stationnement suffisante en fonctionnement courant (hors évènements et marchés) sur l'ensemble des communes 	<p>Autopartage</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Manque d'organisation du covoiturage ✓ Pas d'aires de covoiturage organisées et sécurisées pour les directions de Beaune, Chalon et Dôle <p>Stationnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Stationnements insuffisants pour les camping-cars <p>Électromobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Manque d'équipements pour la recharge des véhicules électriques : existe à Verdun/Doubs mais peu signalée. <p>Déplacements agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Problème de gabarit des chemins agricoles au niveau des ponts notamment. ✓ Manque de prise en compte de la question des déplacements agricoles lors des aménagements.
Enjeux	
<p>Autopartage et électromobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer le covoiturage : aménagement d'aires en direction des pôles d'emploi de Beaune, Chalon et Dôle et communication sur le sujet. ✓ Développer des équipements pour les voitures électriques et gaz. <p>Transport fluvial</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer des haltes fluviales. ✓ Mettre en valeur le tourisme fluvial. <p>Déplacements agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre en compte la question des déplacements agricoles lors des aménagements urbains et routiers (rétrécissements, trottoirs, ronds-points) ✓ Aménagement de la route de Dôle pour les deux roues <p>Stationnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Requalifier l'offre de stationnement existante. Étudier des solutions pour les jours de marchés sur Verdun et pour répondre aux besoins de stationnement exceptionnels (évènements) 	

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : La confluence à Verdun-sur-le-Doubs - Source Atelier du Triangle..... 6

Figure 2 : Les bords de Saône à Damerey - Source Atelier du Triangle.....	6	Figure 34 : Centre-bourg de Verdun sur le Doubs	16
Figure 3 : De gauche à droite : Étang à Montcoy et plan d'eau à Saint-Martin-en-Gâtinois - Sources Atelier du Triangle.....	6	Figure 35 : Le petit Doubs à Verdun sur le Doubs	16
Figure 4 : Saint-Gervais-en-Vallière - Sources Atelier du Triangle	6	Figure 36 : Île du château à Verdun sur le Doubs	16
Figure 5 : Damerey - Source Atelier du Triangle	6	Figure 37 : Bords du Doubs à Verdun sur le Doubs	16
Figure 6 : Centre-bourg d'Allériot	9	Figure 38 : Silos et supermarché à Verdun sur le Doubs	16
Figure 7 : Lavoir du bourg d'Allériot.....	9	Figure 39 : Cadastre de Bragny de 1836	17
Figure 8 : Port d'Allériot	9	Figure 40 : Centre-bourg de Bragny sur Saône	17
Figure 9 : Vieille ferme à Allériot.....	9	Figure 41 : Eglise de Bragny sur Saône	17
Figure 10 : Château de Montagny	10	Figure 42 : Château du centre-bourg de Bragny sur Saône	17
Figure 11 : Secteur de l'église de Bey.....	10	Figure 43 : Site du château de Bragny sur Saône	17
Figure 12 : Château de Bey depuis Rue Devant Goullien	10	Figure 44 : Moulin de la Barre à Bragny sur Saône.....	17
Figure 13 : Château de Bey depuis Grande Rue de Bey	10	Figure 45 : Ferme de Saint andré du Mont à Bragny sur Saône	18
Figure 14 : Lavoir du bourg de Bey.....	11	Figure 46 : Les îles percées sur Bragny sur Saône.....	18
Figure 15 : Château de la Motte de Bey	11	Figure 47 : Vue panoramique sur la vallée de la Saône depuis Bragny sur Saône	18
Figure 16 : Panorama sur la Saône depuis les digues de Bey.....	11	Figure 48 : Vue sur les silos de Verdun sur la Doubs depuis Bragny sur Saône.....	18
Figure 17 : Château de Bresse et Castille de Damarey.....	12	Figure 49 : Cadastre de Ecuelles de 1836.....	19
Figure 18 : Place de la Mairie et de l'église de Damarey.....	12	Figure 50 : Centre-bourg de Ecuelles.....	19
Figure 19 : Bords de Saône de Damarey	12	Figure 51 : Maison à pans de bois et briques à Ecuelles	19
Figure 20 : Château de la planche de Damarey.....	13	Figure 52 : Eglise de Ecuelles	19
Figure 21 : Vue panoramique sur la vallée de la Saône depuis Damarey	13	Figure 53 : Château et bords de Saône de Ecuelles	20
Figure 22 : bâtiment patrimonial à Chevrey.....	13	Figure 54 : Chapelle Saint Louis à Ecuelles	20
Figure 23 : Vue panoramique sur la plaine de Saône.....	13	Figure 55 : Confluence de la Saône à Ecuelles	20
Figure 24 : Vue panoramique sur l'étang de Bresse	13	Figure 56 : Ecluse de la Saône à Ecuelles	20
Figure 25 : Centre-bourg de Ciel	14	Figure 57 : Vue panoramique sur les espaces agricoles à Ecuelles	21
Figure 26 : Château de Vaulvry à Ciel.....	14	Figure 58 : Cadastre de Les Bordes de 1836.....	21
Figure 27 : Place de l'église à Verjux	14	Figure 59 : Centre-bourg ancien de Les Bordes	21
Figure 28 : Hameau de Mont à Verjux	14	Figure 60 : Passerelle vers l'île du château à Les Bordes	22
Figure 29 : Ensemble Mairie et écoles de Verjux	15	Figure 61 : Silhouette villageoise de Verdun sur le Doubs depuis Les Bordes	22
Figure 30 : Pont de Bouciaut à Verjux	15	Figure 62 : Cadastre de Saunières de 1836.....	22
Figure 31 : Vue panoramique sur la Saône depuis verjux	15	Figure 63 : Centre-bourg de Saunières	22
Figure 32 : Verdun sur le Doubs en 1849 – Document BNF	15	Figure 64 : Eglise de Charnay les Chalon.....	23
Figure 33 : Pont de Verdun sur le Doubs.....	15	Figure 65 : Village de Charnay les Chalon	23
		Figure 66 : Vue sur le clocher de Charnay les Chalon.....	23

Figure 67 : Île du Paquier à Charnay les Chalon	23	Figure 99 : Village ancien de Saint Martin en Gatinois	31
Figure 68 : Vue sur la silhouette villageoise depuis la vallée du Doubs à Mont les Seurre	24	Figure 100 : Hameau de Neuvelle à saint Martin en Gatinois	32
Figure 69 : Centre village Mont les Seurre	24	Figure 101 : Rivière Dheune à Saint Martin en Gatinois	32
Figure 70 : Bords du Doubs à Mont les Seurre	24	Figure 101' : Rivière Dheune à Saint Martin en Gatinois	32
Figure 71 : Calvaire à Mont les Seurre	24	Figure 102 : Centre-bourg de Palleau	33
Figure 72 : Prairie humide de Chazelle à Mont les Seurre	25	Figure 103 : Vallée de la Dheune à Palleau	33
Figure 73 : Bords de Saône à Chazelle sur Mont les Seurre	25	Figure 104 : Château du hameau de Cercy à Saint Gervais en Vallière	33
Figure 74 : Centre-bourg de Clux-Villeneuve	25	Figure 105 : Moulin de Hauterive à Saint Gervais en Vallière	33
Figure 75 : Bâtiment d'intérêt patrimonial à Clux-Villeneuve	25	Figure 106 : Château de Montcoy	34
Figure 76 : Bâtiment d'intérêt patrimonial à Clux-Villeneuve	25	Figure 107 : Grange au centre-bourg de Montcoy	34
Figure 77 : Domaine Saint Claude à Clux-villeneuve	26	Figure 108 : Site de l'étang du moulin à Montcoy	34
Figure 78 : Château et l'oratoire à Clux-Villeneuve	26	Figure 108' : Site de l'étang du moulin à Montcoy	34
Figure 79 : Vue panoramique sur la vallée du Doubs depuis Clux-Villeneuve	26	Figure 109 : Silhouette villageoise de Guerfand	35
Figure 80 : Bâtiments de station-service et relais routier abandonnés à Clux-Villeneuve	26	Figure 110 : Etang de la Vivelle à Guerfand	35
Figure 81 : Centre-bourg de Longepierre	27	Figure 111 : Motte castrale boisée à Guerfand	35
Figure 82 : Bief et pont de Longepierre	27	Figure 112 : Rue du bourg de Saint Martin en Bresse	36
Figure 83 : Quartier de Revignon à Longepierre	27	Figure 112' : Rue du bourg de Saint Martin en Bresse	36
Figure 84 : Vue panoramique sur la vallée du Doubs depuis Longepierre	27	Figure 113 : Ancien bâtiment du centre-bourg de saint Martin en Bresse	36
Figure 85 : Bords du Doubs en bas de village à Sermesse	28	Figure 114 : Ancien lavoir à Perrigny	36
Figure 86 : Bords du doubs vers route de chapot à Sermesse	28	Figure 115 : Etang avec aménagement à Colnand	36
Figure 87 : Etang communal de Sermesse	28	Figure 116 : Chapelle du XIV ^e siècle à Saint Martin en Bresse	37
Figure 88 : Château de Pontoux	29	Figure 117 : Etang à Saint Martin en Bresse	37
Figure 89 : Hameau de La Couronne à Pontoux	29	Figure 118 : ancien moulin du Gabrot à Saint Martin en Bresse	37
Figure 89' : Hameau de La couronne	29	Figure 119 : Vue panoramique sur les terres agricoles et la silhouette villageoise de Saint Martin en Bresse	37
Figure 90 : Espace naturel « sauvage » de la rivière du Doubs	29	Figure 120 : Silo de grande hauteur en entrée de bourg de Saint Martin de Bresse	37
Figure 91 : Pont sur le Doubs à Navilly	30	Figure 121 : Eglise de Villegaudin	38
Figure 92 : Eglise de Navilly	30	Figure 122 : Hameau de Villegaudin	38
Figure 93 : Abords de l'église à Navilly	30	Figure 123 : Maison remarquable en brique et bois à Villegaudin	38
Figure 94 : Château en entrée de bourg de Navilly	30	Figure 124 : Site des Septys à Villegaudin	38
Figure 95 : Vallée de la Guyotte à Navilly	30	Figure 125 : Etang des Septys à Villegaudin	38
Figure 96 : Pigeonnier au Montot	31	Figure 126 : Site du château de la Marche à Villegaudin	38
Figure 97 : Grand etang de Pontoux à Navilly	31	Figure 127 : Eglise de la place de la Mairie à Saint Didier en Bresse	39
Figure 98 : Eglise et village ancien à Saint Martin en Gatinois	31	Figure 128 : Pigeonnier de Saint Didier en Bresse	39

Figure 129 : Oratoire Saint Martin en Gâtinois.....	45
Figure 130 : Oratoire Clux-Villeneuve.....	45
Figure 131 : Oratoire Charnay-lès-Chalon.....	40
Figure 132 : Oratoire Bragny.....	45
Figure 133 : Oratoire Ecuelles.....	45
Figure 134 : Calvaire Guerfand.....	45
Figure 135 : Calvaire Mont Les seurre.....	40
Figure 135 : Lavoir d'Allériot.....	45
Figure 136 : Lavoir de saint martin en Bresse	40
Figure 137 : Puit de Mont les Seurre.....	41
Figure 138 : Puit de Saint-Didier-en-Bresse	41
Figure 139 : Puit de Sermesse	41
Figure 140 : Puit de Toutenant	41
Figure 141 : Four à pain de Sermesse	41
Figure 142 : Pigeonnier.....	41
Figure 143 : Photo aérienne de Pontoux.....	50
Figure 144 : Photo aérienne de Dammeray	51
Figure 145 : Photo aérienne de Montcoy.....	51
Figure 146 : Localisation centre ancien de Verdun-sur-le-Doubs	52
Figure 147 : Localisation d'habitat linéaire à Pontoux	52
Figure 148 : Localisation du hameau ancien à Saint-Servais-en-Vallières	53
Figure 149 : Localisation d'un lotissement « Les Marlots » à Saint-Martin-en-Bresse	53
Figure 150 : Tableau de répartition des espaces artificialisés entre 2006 et 2018.....	54
Figure 151 : Tableau consommation espace « habitat »	54
Figure 152 : Tableau récapitulatif des activités et équipements	55
Figure 153 : Nombre d'habitants dans la CC Saône Doubs Bresse entre 1968 et 2016 - source INSEE	59
Figure 154 : Taux de croissance en 2016 annuel moyen. comparatif avec le département - source INSEE	59
Figure 155 : Décomposition du taux de croissance démographique. Source : INSEE.....	60
Figure 156 : Evolution de la structure par âge. Source : INSEE	60
Figure 157 : Graphique de l'évolution de la population entre 1954 et 2016 - Source : INSEE	62
Figure 158 : graphique de l'évolution démographique des communes situées le long de la rn73 - Source : INSEE	63
Figure 159 : Graphique de l'évolution démographique des communes entre Saône et Doubs - Source : INSEE	63

Figure 160 : Graphique de l'évolution démographique des communes de la vallée de la Dheune - Source : Insee	64
Figure 161 : Graphique de l'évolution démographique des communes du Nord - Source : Insee	64
Figure 162 : Graphique de l'évolution démographique des communes de Bresse - Source : Insee	64
Figure 163 : Tableau récapitulatif des chiffres clés – Source : INSEE	64
Figure 164 : Diagramme de la structure du parc de logements en 2016 sur le territoire – Source : INSEE.....	70
Figure 165 : Taux d'évolution annuel des logements, résidences principales, secondaires et des logements vacants, sur le territoire entre 1999 et 2016. Source : INSEE	71
Figure 166 : Histogramme de l'évolution de l'emploi par secteur entre 2007 et 2017 – Source : Insee	78
Figure 167 : Répartition des établissements par secteur d'activité sur le territoire au 31 décembre 2015 - Source : INSEE	78
Figure 168 : Exploitation de gravier à Verjux – Atelier du Triangle	79
Figure 169 : Etang de Pontoux – Source : Atelier du Triangle	82
Figure 170 : Diagramme de la consommation d'énergie en 2016 – Source : INSEE.....	96
Figure 171 : Tableau d'appréciation du niveau d'enjeu de chaque commune concernant les modes actifs	99
Figures 172 et 173 : Venelles piétonnes à Allériot et Bey	100
Figures 179 et 180 : Navilly et damerey – Des communes très routières	100
Figures 174 et 175 : Aménagements modes doux à Ciel et Damerey	100
Figures 181 et 182 : Verduns sur le Doubs - Contraintes foncières.....	100
Figures 176 et 177 : Trottoirs à Verduns sur le Doubs et saint Martin en Bresse	100
Figures 178 : Aménagement sécurisé au droit des arrêts de bus scolaire : Guerfand	100
Figure 183 : Tableau récapitulatif de l'offre pour les modes actifs dans les communes	102

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Cartographie de l'« Etat initial de l'environnement ». Source - SCoT du Chalonnais	3
Carte 2 : Cartographie du relief. Source - Mosaïque Environnement	3
Carte 3 : Cartographie des grandes unités paysagères. Source - Atelier du Triangle.....	4
Carte 4 : Cartographie des sous unités paysagères. Source - Atelier du Triangle	5

Carte 5 : Carte de repérage des valeurs locales - Sources Atelier du Triangle.....	8
Carte 6 : Plan de servitude d'utilité publique de la cc Saône Doubs Bresse	42
Carte 7 : Situation géographique de la cc Saône Doubs Bresse	47
Carte 8 : carte de Cassini du XVII ^{ème} siècle	48
Carte 9 : Extrait du SCoT chalonnais – Schéma de l'armature multipolaire.....	49
Carte 10 : Représentation de l'enveloppe urbaine de la CC en 2018	50
Carte 11 : Consommation d'espace entre 2006 et 2018.....	54
Carte 12 : Carte illustrée de la consommation d'espace entre 2006 et 2018.....	55
Carte 13 : Indice de jeunesse en 2016 sur le territoire	61
Carte 14 : répartition et évolution de la population au sein de la communauté de communes - Source : INSEE ...	62
Carte 15 : Répartition des nouveaux logements entre 1999 et 2016	70
Carte 16 : Répartition et évolution de l'emploi entre 2012 et 2017 - Source : INSEE	77
Carte 17 : Localisation des activités et des friches industrielles – Source : INSEE et Atelier du Triangle	79
Carte 18 : Localisation des principales activités de tourisme et de loisirs – Source : Atelier du Triangle	82
Carte 19 : Localisation des principaux hébergements et restaurants – Source : Atelier du Triangle	83
Carte 20 : Répartition et fonctionnement des équipements scolaires – Source : Atelier du Triangle	87
Carte 21 : Répartition des équipements, commerces et services – Source : Atelier du Triangle	89
Carte 22 : Trafic routiers du chalonnais – Source : Département Saône et Loire	95
Carte 23 : Localisation réseaux routiers – Source : Atelier du Triangle	96
Carte 24 : Flux domicile-travail en 2017 – Source : INSEE 2020.....	96
Carte 25 : Réseaux ferroviaire– Source : Département Saône et Loire	97
Carte 26 : Réseaux de transports en commun – Source : BD Topo et Mosaïque Environnement	98
Carte 27 : Extrait carte vélotourisme 2019 – Source : Département de Saône et Loire	103